

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



1. RAPPORT DE PRESENTATION

Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
Le 12 mars 2020	Le 28 septembre 2020	Le 29 avril 2021



SOMMAIRE

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

1. Diagnostic socio-économique	14
1.1. Une commune en perte d'attractivité.	14
1.2. Un parc de logements dominé par les résidences secondaires.	18
1.3. De nombreux logements à produire pour limiter la perte de population.	21
2. Une commune pôle relais	24
3. Une activité économique dynamique	25
3.1. Une économie liée à la saisonnalité	25
3.2. Une activité artisanale dynamique	28
3.3. Une activité agricole très présente.	29
4. Tourisme	36
4.1. Inventaire des capacités d'accueil	36
4.2. Niveau de confort et classement des hébergements	37
4.3. Fréquentation des hébergements	38
4.4. L'offre liée à l'économie hivernale	40
4.5. L'offre liée à l'économie toute saison	45
4.6. La destination : le positionnement touristique spontané et recherché de Valloire	49
4.7. Les enjeux	52
5. Le patrimoine	
5.1. Patrimoine culturel et architectural	56
5.2. Les aspects architecturaux	56
6. Le paysage	64
6.1. Les enjeux paysagers dans le PLU	64
6.2. Caractéristiques paysagères de Valloire	65
6.3. Morphologie générale	66
6.4. Occupation du sol	67
6.5. Vues et perceptions du territoire	68
6.6. Grandes entités paysagères	71
6.7. Trames paysagères	74
6.8. Typologies végétales	75
6.9. Composantes marquant le paysage	77
6.10. Composantes remarquables	78
6.11. Paysage urbain	80

6.12.	Les hameaux dans l'enveloppe urbaine du village	82
6.13.	Les hameaux s'étalant dans la vallée de la Valloirette.....	82
6.14.	Les hameaux isolés.....	84
6.15.	Synthèse des enjeux paysagers	86
7.	La consommation d'espace.....	89
7.1.	Evolution de la tâche urbaine	89
7.2.	Organisation urbaine.....	95
7.3.	Analyse des capacités de densification et mutation des espaces bâtis	97
8.	Les déplacements.	104
8.1.	Quels liens entre PLU et déplacement ?.....	104
8.2.	Analyse des données INSEE.....	105
8.3.	Morphologie urbaine	106
8.4.	Accessibilité routière et ferroviaire du territoire.....	107
8.5.	Hierarchisation technique du réseau routier.....	108
8.6.	Modération du trafic dans les hameaux traversés par la RD902	109
8.7.	Aménagements de référence et hameaux sensibles	110
8.8.	Modération du trafic dans les traversées de hameaux et au centre-village.....	111
8.9.	Absence d'enjeux fonciers pour la sécurisation de la RD902	112
8.10.	Voirie partagée dans les cœurs de hameaux.....	113
8.11.	Organiser l'apaisement des voies de desserte - mettre en valeur le patrimoine	114
8.12.	Axe Villard <> Sétaz <> Tigny : l'axe piéton non réglementé.....	115
8.13.	Des flux piétons dignes d'une rue piétonne en zone 50 km/h.	115
8.14.	Un réseau maillé au potentiel non-valorisé.	116
8.15.	Réseau de transports en commun - Accès	117
8.16.	Réseau de transports en commun – Interne	118
8.17.	Offre de stationnement	119
8.18.	Caractéristiques du stationnement.....	120
8.19.	Evaluation : les secteurs préférentiels d'urbanisation	121
8.20.	Synthèse mobilité / stationnement.....	122
PARTIE 2 :	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	125
1.	Espaces naturels et fonctionnalité.....	126
1.1-	Zonages d'inventaire.....	126
1.2-	Espaces réglementés.....	126
1.3-	Milieus naturels remarquables.....	130

1.4 Faune et flore patrimoniale.....	130
1.5-Dynamiques écologiques : la Trame Verte et Bleue.....	132
2. Ressources naturelles, exploitation et pollutions.....	137
2.1- La gestion de l'eau.....	137
2.2- La gestion de la forêt.....	147
2.3- Les ressources du sol et du sous-sol.....	148
2.4- Energie, climat et pollution atmosphérique.....	150
2.5- La gestion des déchets.....	152
3. Risques et nuisances.....	154
3.1- Risques naturels.....	154
3.2- Risques technologiques.....	159
3.3- Nuisances.....	160
 PARTIE 3 : JUSTIFICATIONS DES CHOIX.....	 167
 1. Explications des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de développement Durable.....	 168
1.1. Une co-construction du projet politique.....	170
1.2. Impulser une attractivité démographique et préserver l'esprit « village ».	182
1.3 Préserver la structure de la commune, la qualité paysagère et environnementale exceptionnelle: source de son attractivité.....	187
1.4 Pérenniser le modèle économique	188
 2. Explications des choix retenus pour établir les orientations d'aménagement et de programmation	 192
2.1. Orientation n°1 : densification des secteurs du chef-lieu, les Clots et la Ruaz	192
2.2. Orientation n°2 : l'hébergement touristique.....	193
2.3. Orientation n°3 : La zone AUt des Verneys.....	193
2.4. Orientation n°4 : La zone AU de La Ruaz.....	196
2.5. Orientation n°5 : La zone AU de Choseaux-Ville.....	197
2.6. Orientation n°6 : Les liaisons piétonnes.....	198
2.7. Orientation n°7 : Le patrimoine à préserver.....	198
 3. Justifications de la nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables.....	 199
3.1. Les différentes zones.....	201
3.2. Le secteur du chef-lieu / L'Archaz / La Borgée / Poingt Ravier.....	203
3.3. Le secteur du Col / Les Granges / Le Villard / Le Mollard.....	220
3.4. Le secteur du Col du Télégraphe et des rives de l'Arc.....	231
3.5. Le secteur du Serroz à La Ruaz.....	236

3.6.	Le secteur des Verneys / La Rivine / Bonnenuit.....	250
3.7.	Le grand territoire communal.....	266
4.	Disposition favorisant la densification et la limitation de la consommation d'espace	276
4.1.	Bilan des surfaces du PLU.....	276
4.2.	Les potentiels de développement urbain.....	277

PARTIE 4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... 279

1.	Articulation du PLU avec les autres plans et programmes supra-communaux en lien avec l'environnement.....	284
1.1.	Compatibilité du PLU avec le SDAGE.....	284
1.2.	Compatibilité avec le SCOT.....	287
1.3.	Prise en compte du SRCE.....	293
1.4.	Prise en compte du SRCAE et du PCET.....	295
2.	Analyse des incidences du projet de PLU sur l'environnement.....	296
2.1.	Analyse des incidences du PLU par rapport au PLU en vigueur	296
2.2.	Analyse des incidences du PLU par rapport à l'état initial de l'environnement	299
2.3.	Analyse des incidences sur les zones susceptibles d'être touchées de manière notable	301
2.4.	Analyse des incidences du PLU sur les composantes environnementales.....	342
3.	Evaluation des incidences du PLU sur les sites Natura 2000.....	365
4.	Justification des choix au regard des objectifs environnementaux.....	365
4.1.	Justification générale	365
4.2.	Justification des choix retenus pour établir le PADD.....	366
5.	Indicateurs de suivi pour les thématiques environnementales	367
6.	Résumé non technique	370

ANNEXES DU RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe 1 : Etude patrimoniale

Annexe 2 : Inventaire du bâti d'alpage

PREAMBULE

CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

o la loi Solidarité et Renouvellement Urbanisme (SRU), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003.

La loi SRU a renouvelé en profondeur le cadre de la planification urbaine, notamment au travers de l'instauration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui ont remplacé les schémas directeurs, et des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui ont remplacé les Plans d'Occupation des Sols (POS)

En réponse notamment aux évolutions constatées au cours des dernières décennies la loi SRU a placé le développement durable au cœur de la démarche de la planification territoriale.

Dans sa mise en œuvre, la loi SRU incite de fait, au renforcement de la cohérence entre les politiques sectorielles de la ville (habitat, urbanisme, transport, environnement notamment) et à l'obligation d'une meilleure prise en compte entre choix de développement urbain et gestion économe de l'espace.

o la loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) du 12 du 13 juillet 2006.

La loi ENL a conforté cette volonté en facilitant notamment l'adaptation des documents d'urbanisme aux objectifs fixés en matière de logement.

o la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2.

La loi Grenelle 2 accorde une importance croissante à la protection de l'environnement et renforce par ailleurs les objectifs de densification dans un souci de gestion économe des sols et de maîtrise de l'étalement urbain.

o la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (ALUR) du 27 mars 2014.

La loi ALUR renforce les exigences et les outils réglementaires en matière de maîtrise du développement, de limitation de l'étalement urbain et de préservation de la biodiversité. En particulier, elle renforce encore les objectifs de densification et de modération de la consommation de l'espace.

o la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 dite loi LAAF.

La loi LAAF modifie et précise les dispositions concernant le PLU récemment actées par la loi ALUR. L'un des objectifs est de préserver les espaces agricoles.

o la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015.

o La loi montagne acte II

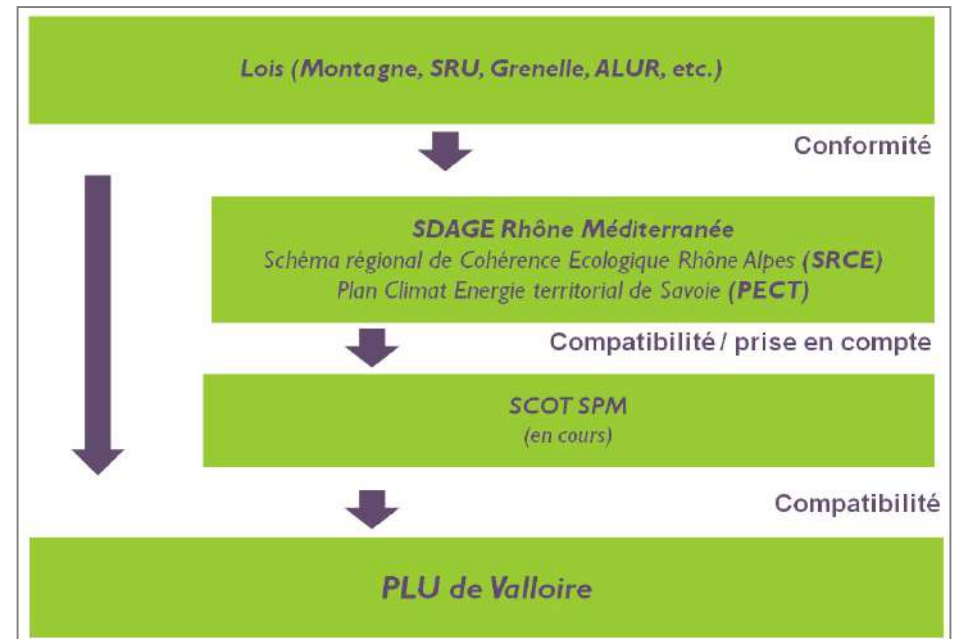
HIERARCHIE DES NORMES

Trois niveaux sont identifiés :

- le respect des principes : les principes régissant le développement durable, spécifiés aux articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme chapotent les PLU et les cartes communales, qui doivent les respecter (ex: mixité sociale dans l'habitat, préservation et remise en bon état des continuités écologiques, prévention des risques, développement urbain maîtrisé, diminution des obligations de déplacements...).

- La compatibilité : le document hiérarchiquement inférieur (PLU) doit s'accorder avec les orientations du document hiérarchiquement supérieur en les retraduisant à l'échelle appropriée : dispositions particulières aux zones de montagne, SDAGE, SCOT, PDH, PPR... Cette notion est différente de celle de conformité, au sens où la conformité entraîne une adéquation au pied de la lettre.

- La prise en compte : le PLU doit considérer les orientations du document et ne pas y être contraire : schéma régional de cohérence écologique, Plan Climat Energie Territorial.



Source: n.chomaz urbaniste

CONTENU DU PLU

Le SCOT du Pays de Maurienne a été approuvé le 25 février 2020. Les choix stratégiques retenus par les élus du territoire ont été exprimés au travers de 4 défis. Chaque défi est interdépendant des 3 autres.



- Renouveler le regard sur le territoire et promouvoir une image dynamique
- L'ancrage territorial pour faire reconnaître les richesses plurielles comme ressources pour un développement « Made in Maurienne »
- Une volonté politique d'ouverture y compris transfrontalière
- Affirmer la culture humaniste dans le développement et l'ouverture du territoire
- L'organisation du territoire repose sur un concept de « vallée-métropole rurale alpine » accessible
- L'attractivité, un défi à relever pour retrouver une croissance démographique modérée : 45 860 habitants en 2030
- Une gouvernance renforcée à l'échelle Maurienne pour faire vivre les solidarités.

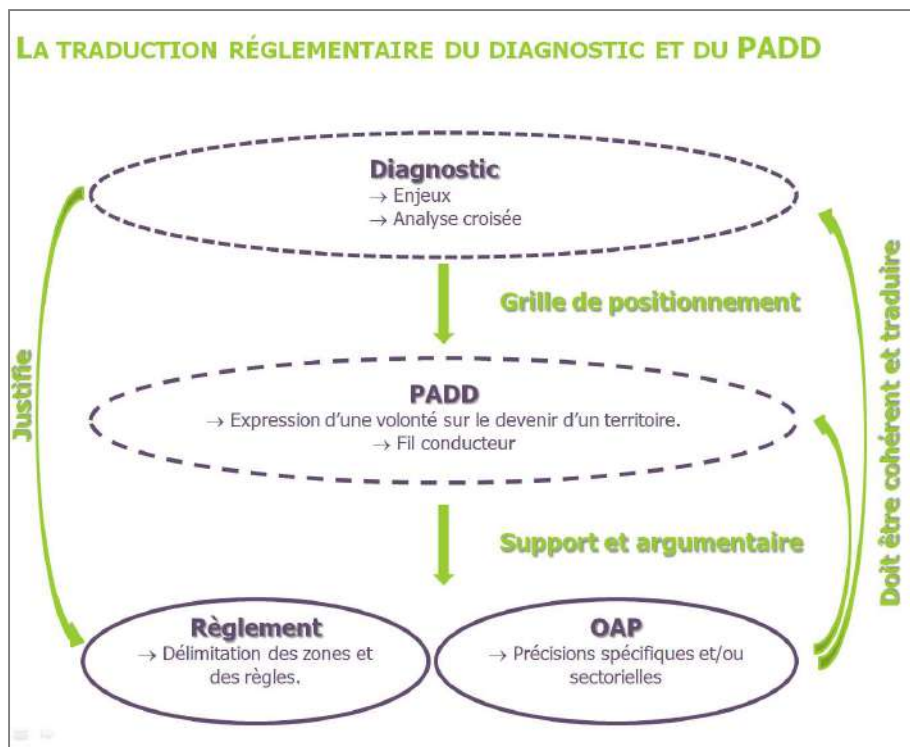
Le contenu du PLU est défini par l'article L.151-2 du code de l'urbanisme.

Le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic et explique les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement.

Le PADD expose de façon synthétique les grandes orientations retenues par la commune.

Les OAP sont obligatoires et établies dans le respect des orientations générales définies dans le PADD. Elles peuvent être utilisées de manière complémentaire aux dispositions inscrites dans le règlement du PLU, en reportant des principes d'aménagement, écrits ou graphiques, opposables aux autorisations d'occupation du sol. Cette opposabilité s'établit sur un principe de compatibilité.

Le règlement décrit les différentes zones définies sur les documents graphiques et les règles de constructibilité dans chacune d'entre elles. Le règlement fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés aux articles L.101-1 à L.101-3. Les documents graphiques du règlement doivent faire apparaître les zones A (agricole), N (naturelle), U (urbaine) et AU (à urbaniser).



Source: n.chomaz urbaniste

HISTORIQUE DU DOCUMENT D'URBANISME

Le POS initial a été approuvé par arrêté préfectorale le 7 mai 1988.

Le PLU approuvé le 9 avril 2013 a été annulé par jugement du Tribunal administratif en 2015. Cette décision a ensuite été annulée par la cour d'appel de Lyon le 27 mars 2018.

L'élaboration du PLU a été prescrit par délibération du Conseil Municipal le 29 décembre 2015.

LA REVISION DU PLU - OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU

Les objectifs initiaux de la commune sont :

- Assurer l'intégration du **nouveau cadre législatif** et du plan de prévention des risques naturels révisé par arrêté préfectoral du 13 septembre 2013.
- Maîtriser l'urbanisation dans une logique de **gestion économe de l'espace**, notamment en privilégiant le centre et les hameaux de Valloire.
- Garantir **l'adéquation entre urbanisation maîtrisée et capacité des équipements publics**.
- Adapter et diversifier l'offre de logements pour **répondre aux besoins réels de la population**.
- Assurer la pérennité et le développement de l'activité touristique estivale et hivernale, en s'appuyant notamment sur les atouts existants afin de **tendre vers un tourisme « 4 saisons »**.
- **Permettre un développement mesuré et pérenne de l'offre d'hébergement touristique**.
- **Maintenir l'activité agricole et pastorale** en tant qu'activité économique à part entière sur les espaces à enjeux forts et soutenir sa diversification ainsi que son rôle dans l'identité et la qualité du paysage

CONTEXTE GENERAL

communal, tout en prenant en compte les autres composantes du développement économique de la commune ;

- **Préserver les zones naturelles et les continuités écologiques**, prendre en compte le cadre exceptionnel du territoire communal et les enjeux de paysage communal, tout en prenant en compte les autres composantes du développement économique de la commune.

- **Favoriser la qualité des constructions** en termes de performances énergétiques, d'insertion urbaine et paysagère et veiller à la prise en compte des risques naturels.

- **Améliorer les déplacements** par une meilleure organisation des circulations (piétons, vélos, véhicules motorisés), **du stationnement et favoriser les modes de déplacement doux ;**

- **Poursuivre l'aménagement des espaces publics**, en particulier au cœur du village et des hameaux.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES PAR L'ETAT

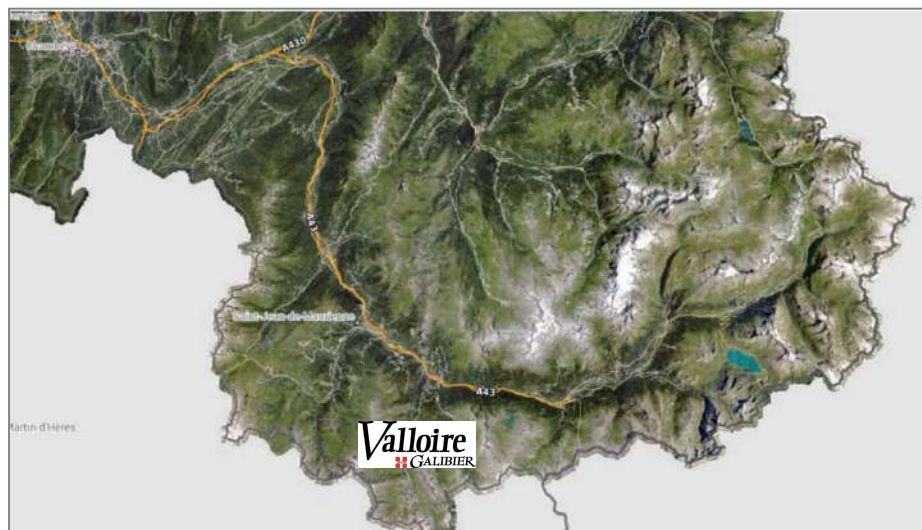
- La hiérarchisation des besoins en matière d'hébergements touristiques afin de modérer la consommation d'espaces,
- la prise en compte des besoins en logement de la population permanente de la collectivité dans un contexte de pression foncière,
- l'accueil de nouvelles activités économiques et/ou l'extension de celles existantes,
- la réduction de la dépendance à la voiture, tant pour les touristes que pour les résidents,
- la préservation des terres agricoles,
- la préservation des corridors et trames écologiques,
- la préservation de la richesse architecturale et patrimoniale.

La commune de Valloire, en Savoie, est une **commune rurale soumise à la Loi Montagne** de 138 km². Elle est située au centre de la vallée de la Maurienne, sur la route des Grandes Alpes (D 902), entre les mythiques Col du Télégraphe et Col du Galibier. Elle est le lien entre la Savoie et les Hautes Alpes.

Valloire est une commune support de station de Maurienne comprenant dix-sept hameaux à 1 430 m d'altitude entre deux torrents : la Valloirette qui descend du massif du Galibier (3 229 m d'altitude) et la Neuvachette qui vient de l'Aiguille Noire (2 867 m d'altitude) (*source: mairie-valloire.fr*).

Le village est dominé par plusieurs grands massifs (le Crey du Quart à l'Est (2 535 m d'altitude), la Sétaz au Sud-Est (2 548 m d'altitude) et le Crêt Rond à l'Ouest (2 648 m d'altitude).

Localisation de Valloire



Sources: géoportail des Savoie - n.chomaz urbaniste

La commune fait partie de la **communauté de communes de Maurienne Galibier** (Orelle, Saint-Martin d'Arc, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel de Maurienne, Valloire et Valmeinier) et est membre du **syndicat du Pays de Maurienne** (7 communautés de communes, 62 communes de Aiton à Bonneval sur Arc).

Périmètre du Pays de Maurienne.



Sources: maurienne.fr

Les communes limitrophes sont nombreuses du côté savoyard: Valmeinier, Saint Martin d'Arc, Saint Martin la Porte, Montricher Albanne, Saint Jean d'Arves et du côté des Hautes Alpes: Névache, Le Monêtier les Bains et La Grave.

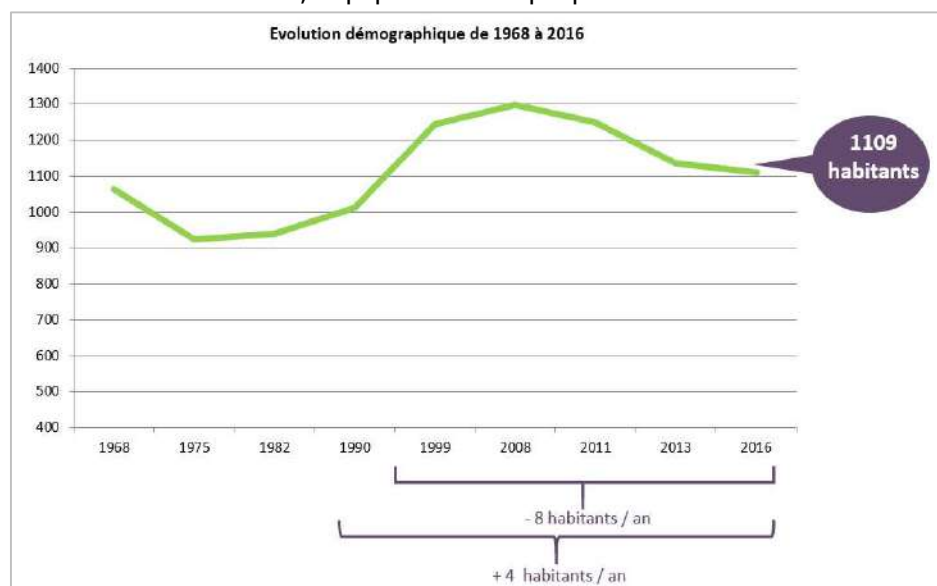
PARTIE 1: DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

1. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1.1. Une commune en perte d'attractivité.

Données issues des traitements INSEE de 2016

En 2016, **1109 habitants** ont été recensés. Il faut savoir que 48 ans plus tôt Valloire comptait 1063 soit une évolution moyenne annuelle de +0,09%. Malgré les différentes évolutions, la population n'a que peu évolué.

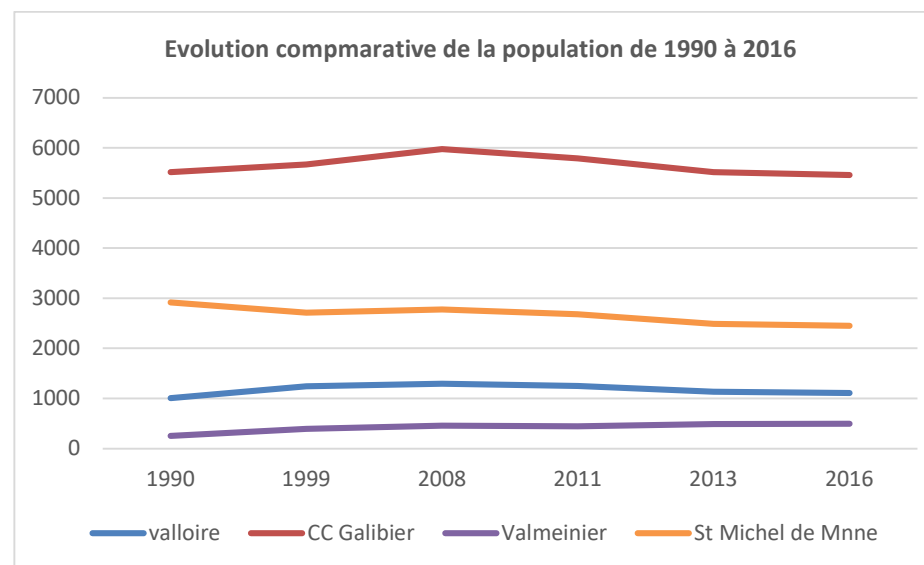


Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Evolution de la population depuis 1990.

	1990	1999	2008	2016	Prévision 2020
Evolution en %	0,93%	2,31%	0,49%	-1,96%	-0,76%
Hab/an	9	26	6	-24	-8

Depuis les années 90, la population augmente de 4 habitants par an, cependant à partir de la fin de la décennie **la commune a perdu 8 habitants par an** principalement dû aux mouvements migratoires. Nous pouvons noter deux pics à la fin des années 90 et à partir de 2008.



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

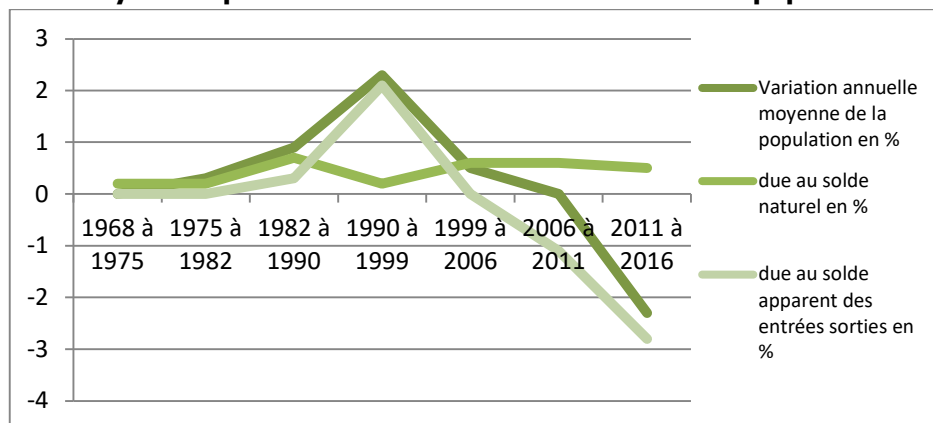
Nous pouvons nous rendre compte que la commune qui tire son épingle du jeu est Valmeinier, seule commune en progression positive sur les 20 dernières années. **L'attractivité de Valloire ralentit plus fortement que celle de la communauté de communes Maurienne Galibier.**

Pour comparaison avec une autre commune support de station, Val-Cenis, il s'avère que cette commune gagne des habitants sur la période.

Comparaison de l'évolution de la population en %

Evolution %	1999	2011	2016	1999-2013
Valloire	2,3	1	-2,3	-1,96
CC Maurienne Galibier	0,3	0,2	-1,2	-0,22
Valmeinier	4,9	2,7	2,2	1,38
St Michel de Maurienne	-0,8	-0,7	-1,8	-0,6
Val-Cenis	0,6	0,3	0,2	0,27

Analyse comparative des facteurs de variation de la population

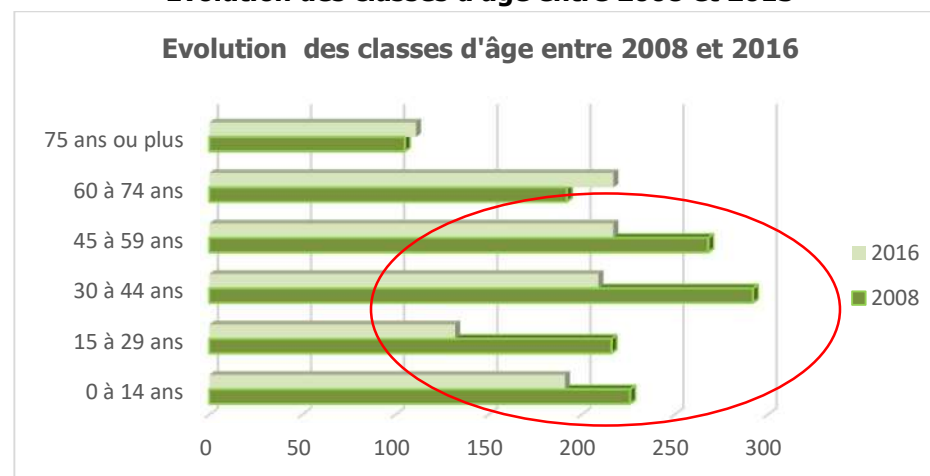


Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Une perte de population principalement due à un solde migratoire négatif.

Une population vieillissante avec un indice de jeunesse faible (0,73) qui diminue d'année en année. Les moins de 20 ans sont moins nombreux que les plus de 60 ans. (CCMG 0,69 et Savoie 0,98).

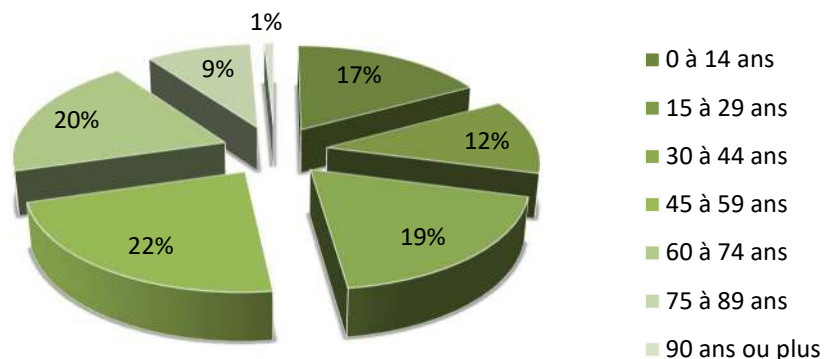
Evolution des classes d'âge entre 2008 et 2013



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

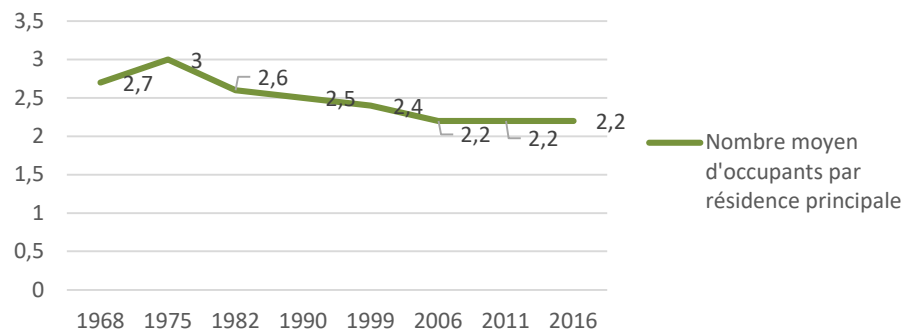
Une majorité de 30-59 ans (44%) et un exode des 15-44 ans. **La diminution des 15-44 ans pose la question du renouvellement de la prochaine génération.**

Répartition de la population



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Evolution de la taille des ménages



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Une taille de ménage qui a largement diminué depuis 1975 et se stabilise depuis 2006. 2,2 personnes par ménage ce qui correspond à l'image du contexte national.

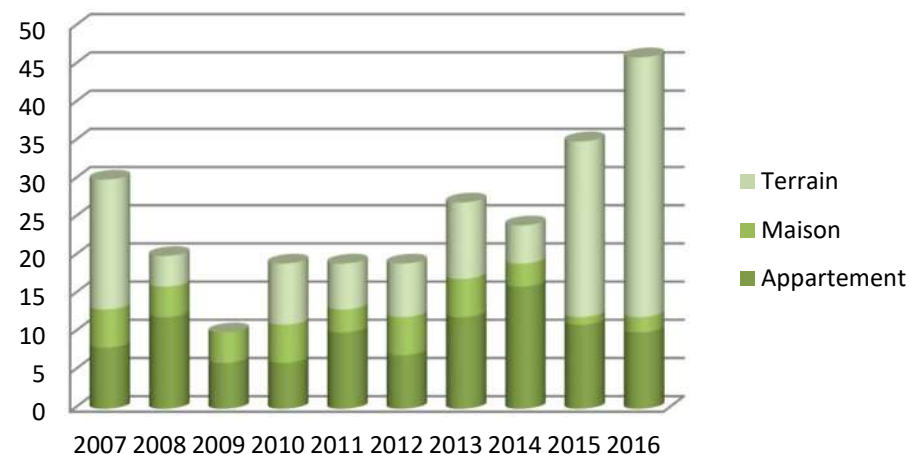
Des ménages sédentaires, en effet plus de la moitié des ménages sont installés sur la commune depuis plus de 10 ans (63,1%) et 27,8% depuis plus de 30 ans. Vivre à Valloire correspond à un projet de vie conforter par le fait qu'en moyenne un propriétaire vit depuis 26,4 ans sur la commune tandis que les locataires restent en moyenne 9,6 ans.

Une évolution démographique liée au marché de l'immobilier et foncier très élevé. Après analyse des Déclarations d'Intention d'Aliéner depuis 2007 à 2016, il s'avère que le prix moyen du foncier est de 1275 euros par m².

Type	Terrain	Maison	Appartement	Economique
Prix/m²	279	996	2702	2983

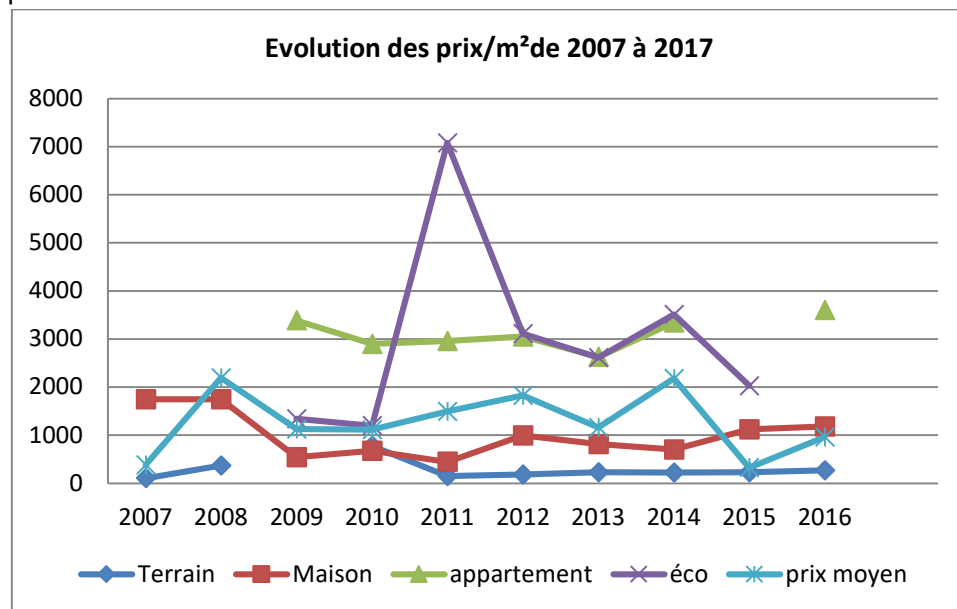
Le territoire n'est plus accessible à la classe moyenne ou aux jeunes ménages débutant dans la vie en sachant que la médiane du revenu disponible par unité de consommation est 21 859 euros par an (comparable à la CC Maurienne Galibier :21 594 euros).

Répartition des ventes



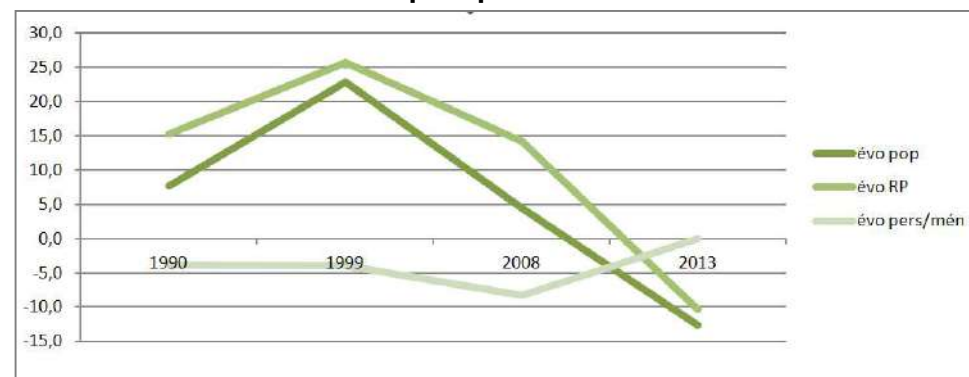
Sources: DIA – traitement n.chomaz urbaniste

46% des ventes sont des terrains à 276 euros du m² en moyenne sans compter le coût de la construction. 39 % des ventes sont des appartements à 2702 euros/m². A ce prix, les appartements ne sont pas dédiés aux habitants permanents.



Les années manquantes sont liées à l'absence de surface dans les DIA.

Evolution comparative de la population permanente et des résidences principales.



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Nous pouvons constater que l'évolution de la population progresse sensiblement de façon identique à celle du nombre de résidence principale.

ATOUTS

Un solde naturel positif.
Des ménages "sédentaires"

FAIBLESSES

Une commune en perte d'attractivité.
Une population vieillissante.
Des migrations qui influent fortement sur la démographie.
Une fuite des 15 à 59 ans.

OPPORTUNITES

Accueillir des familles.

MENACES

Perte démographique accentuée.
Non renouvellement de la prochaine génération.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Adapter l'offre en logement pour fluidifier les parcours résidentiels sur la commune.

Favoriser l'accueil de nouveaux ménages.

Proposer des logements à proximité des équipements publics.

Maintenir les personnes âgées à domicile ou leur proposer des logements médicalisés.

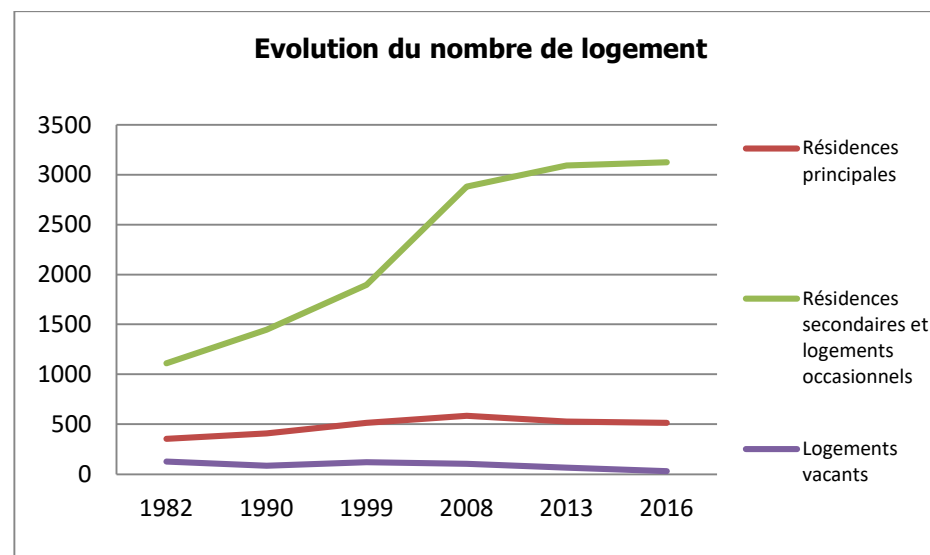
Préserver le cadre de vie qualitatif.

Mettre en adéquation la tendance de l'évolution de la population avec le potentiel foncier restant urbanisable, le potentiel de réhabilitation, les zones d'urbanisation future et les équipements publics.

1.2. Un parc de logements dominé par les résidences secondaires.

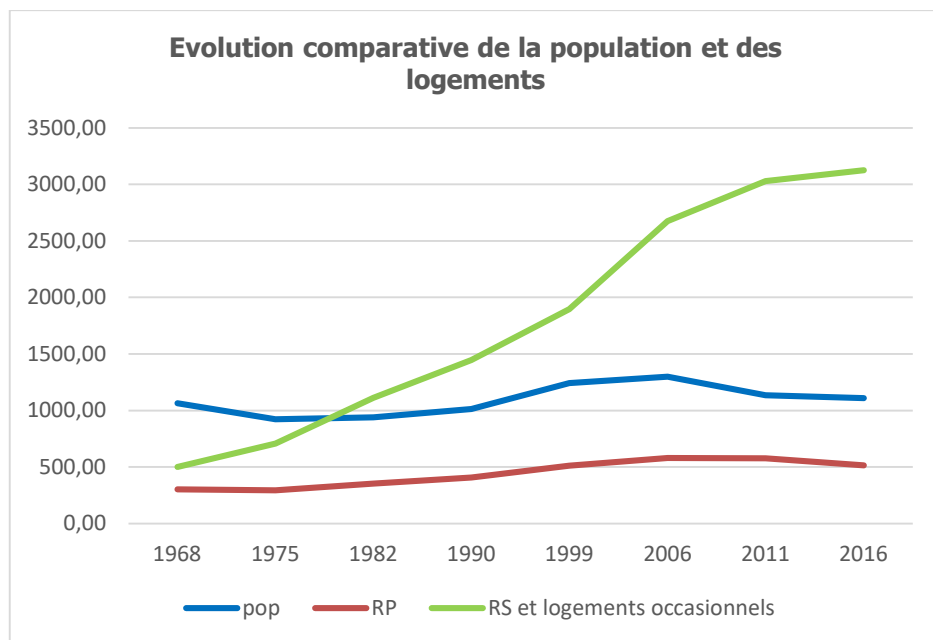
Valloire est une commune touristique. Un parc qui croît favorablement en faveur des résidences secondaires. Les logements existants présentent une hausse continue. **85%** du parc de logements en 2016 est composé de **résidences secondaires et logements occasionnels**. Une évolution constante depuis 1999 marquée par :

- **une forte progression des résidences secondaires** +64,8%,
- **une croissance légère des résidences principales** + 0,2%,
- **une forte diminution des logements vacants** -73%

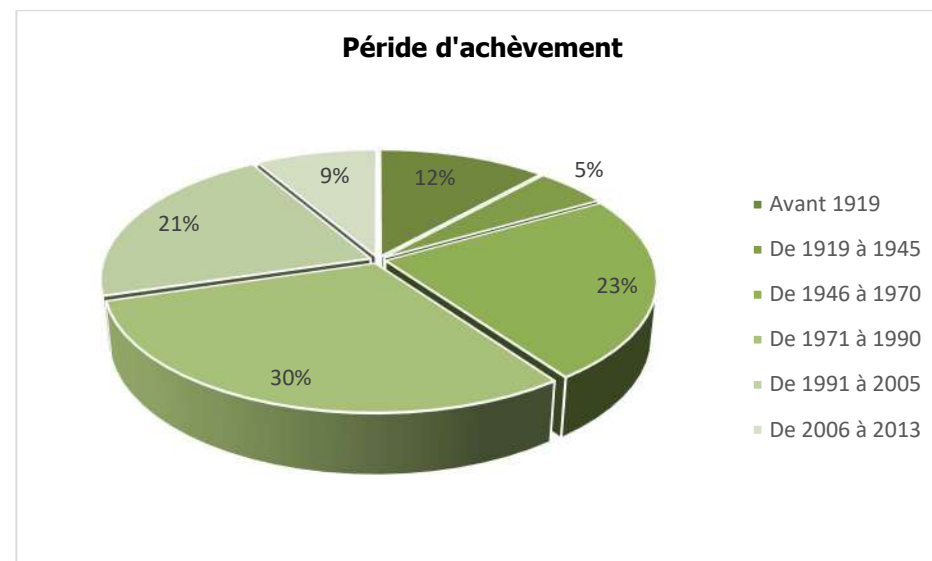


Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

En 2016, Valloire représente **3672 logements pour 1109 habitants** (+57% en 17 ans).



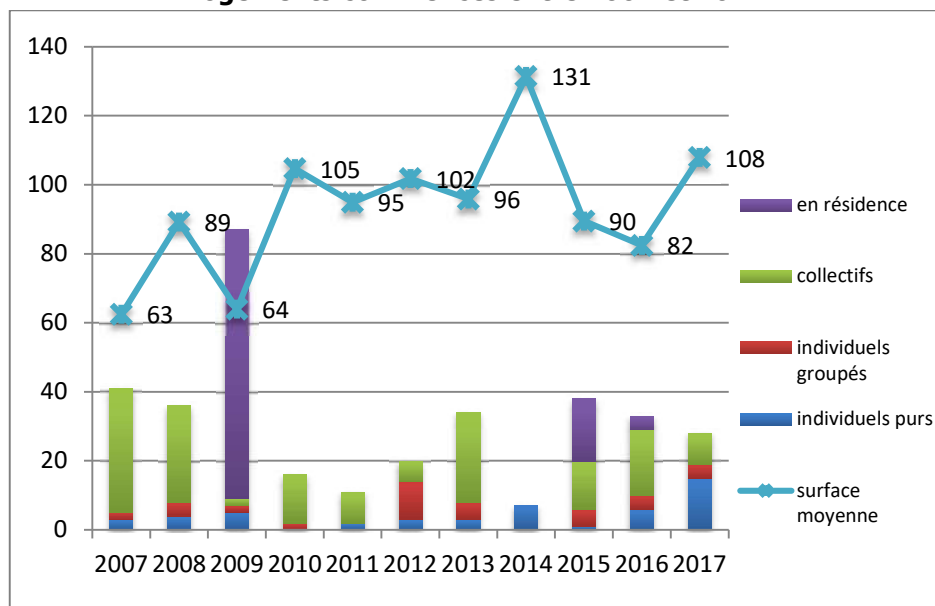
Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

L'évolution du parc de logements existants en résidences principales accompagne l'évolution démographique. Il a augmenté de 0,2% depuis 1999 soit + 1 logement. Le parc est ancien 58% des logements ont été achevés entre 1946 et 1990 et 30,2% entre 1971 et 1990.

Logements commencés entre 2007 et 2017



Sources: sitadel2 – traitement n.chomaz urbaniste

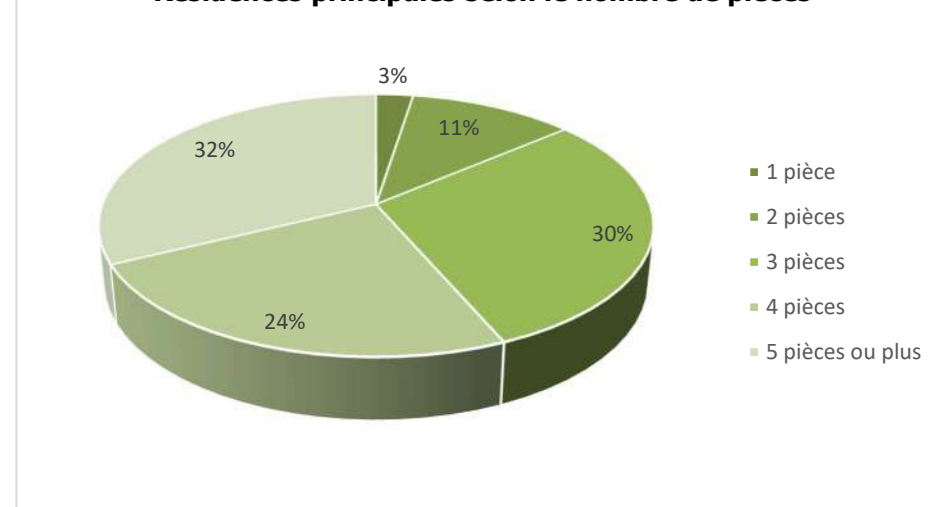
Nous pouvons constater **une baisse de rythme et une augmentation des surfaces habitables**. Le rythme de construction est très variable. On note un pic de résidences commencées en 2009.

Le lotissement du Crêt du Serroz commercialisé à partir de 2015 a redynamisé la construction de logements individuels.

Globalement **les logements en principales et secondaires sont de grande taille** 4,7 pièces pour les maisons et 3,3 pièces pour les appartements. Les logements construits depuis 2005 mesurent 83 m² en moyenne.

	Lgt individuel	Lgt ind groupé	Lgt collectif	Lgt en résidence
Surface moyenne	151 m²	95 m²	76 m²	59 m²

Résidences principales selon le nombre de pièces



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Le nombre de logements vacants représente 0,9% du parc (6% en Savoie). Ce taux est faible et représente **un marché tendu**. Nous pouvons extrapoler en mettant cette donnée en lien avec la perte d'habitants.

Pour l'INSEE, qui reste la référence nationale en matière de statistiques, les logements vacants sont des logements inoccupés pouvant être : « proposés à la vente ou à la location ; déjà attribués à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...) ». **Il est recensé 32 logements vacants selon la définition INSEE**. La définition est beaucoup plus complexe qu'elle n'y paraît puisqu'elle distingue plusieurs types de vacance, qui peuvent être désignés selon leur durée et leurs motifs (= raisons d'inoccupation). Les services de la mairie ont tenté de

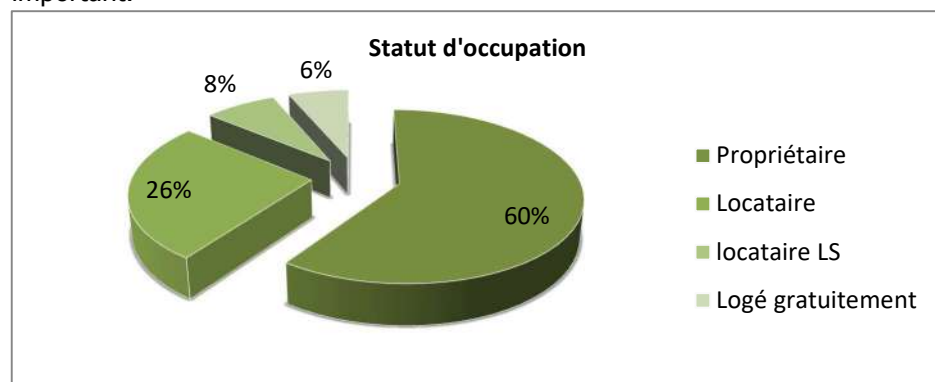
mettre en corrélation le nombre de logements vacants recensés à l'INSEE et le relevé des compteurs d'eau.

L'analyse des consommations d'eau ne constitue qu'une donnée approchante de la vacance de logements car le format des données ne permet pas de savoir de manière systématique quels sont les compteurs des logements temporaires, ne permet pas de distinguer les logements vacants des copropriétés qui n'ont qu'un compteur, ne permet pas non plus de connaître les compteurs dont l'abonnement a été suspendu et qui n'apparaît plus dans les listings (vanne fermée). Toutefois, pour l'année 2016, sur la base :

- d'hypothèses (même point de livraison avec plusieurs utilisateurs selon les années + faible consommation = saisonniers / consommations nulles ou très faibles),
- de la consultation du service des eaux pour ce qui concerne la fermeture de vannes (environ 20)

Il ressortirait entre **100 et 140 logements vacants** présentant des consommations retenues sur le fondement des hypothèses ainsi qu'une vingtaine de vannes fermées.

55 % des habitants sont propriétaires de leur logement. Ce taux est important.



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Les résidences secondaires se sont développées dans les années 90 (mise en corrélation avec le développement de la station). La plus forte augmentation a eu lieu entre 1999 et 2008 (Charbonnière-chalet du Galibier).

1.3. De nombreux logements à produire pour limiter la perte de population.

Le point mort permet de déterminer le nombre de logements à construire, **pour maintenir une population constante** (en volume) sur un territoire, afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements. **La différence entre le point-mort et le nombre de logements effectivement construits sur une période donnée correspond au nombre de logements ayant permis d'accroître la population (effet démographique).**

Le calcul du point mort prend en compte 3 facteurs déterminants :

> **le phénomène de desserrement des ménages** : il correspond à l'augmentation du nombre de ménages à population égale, due au vieillissement de la population, à l'évolution des structures familiales et à la décohabitation. Il « absorbe » également une part de la construction neuve.

> **le renouvellement du parc de logements** : logements démolis/reconstruits, changement d'affectation et division de logements, écart temporel entre construction engagée et création effective du logement. Lorsque ce facteur est positif, il « absorbe » une part de la construction neuve.

> **la variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants** : elle impacte (à la hausse ou à la baisse) le nombre de résidences principales.

Le nombre de logements qui devrait être nécessaire de construire pour maintenir une population constante :

Parc de logement RP en 2016	514
Parc de logements RP en 2011	578
Variation du parc entre 2011 et 2016	-64

Nombre de logements RP commencés entre 2011 et 2016	15
Variation du parc RP entre 2011 et 2016	-64
Renouvellement du parc	79

Logements vacants en 2016	32
Logements vacants en 2011	62
logements nécessaires à la fluidité du parc	-30

Pop 11/TM16	579
Pop11/TM11	578
Desserrement des ménages/an	1

production de 1 lgts soit 0,2 lgts/an pour répondre à la diminution de la taille des ménages

0,2

Renouvellement du parc	
	79
Variation du parc	
	-64
Desserrement des ménages	
	1

POINT MORT	
	16
POINT MORT/an	
	3

Sur la période 2011-2016, le nombre de logements qui aurait permis de ne pas perdre de population est 16.

Tout logement créé au-delà du point mort permet d'accueillir de nouveaux ménages ayant pour effet d'accroître la population. Ce sont les logements à effet démographique. Or la commune a créé en moyenne 3 logements par an pour les résidences principales (14% des logements commencés) et le nombre de logements vacants a baissé. Et pourtant cela ne lui permet pas de maintenir une population constante et d'accueillir de nouveaux ménages. En moyenne, il conviendrait donc **de ne pas produire en dessous de 3 logements par an**. Ce calcul accorde une grande importance à la prise en compte de la variation des résidences secondaires.

Orientations et objectifs du SCOT :

COMPATIBILITE SCOT	14 ANS
OBJECTIFS SCOT P68 DOO	2016-2030
LGT/AN	15
HA/AN	0,5
DENSITE REALISTE PRISE EN COMPTE	32
DENSITE OPTIMALE > 1500m²	40
BESOIN FONCIER TOTAL	6,6
DONT TERRAIN NU HA MAX	5,3
OFFRE LOCATIVE SOCIALE	10%

- *Diversifier l'offre d'habitat pour l'adapter aux besoins actuels et futurs.*
- *Développer de nouvelles formes urbaines et des constructions économes en énergie.*
- *Promouvoir un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, économisant le foncier et participant à la transition énergétique.*
- *Promouvoir l'utilisation des ressources locales et renouvelables.*
- *Développement des filières d'énergie renouvelables.*
- *Privilégier la réhabilitation ou le renouvellement du bâti existant.*
- *Diversifier l'offre d'habitat pour l'adapter aux besoins actuels et futurs.*

ATOUTS

Des logements de grandes surfaces.

FAIBLESSES

Un parc ancien.
Un marché tendu. Une baisse de rythme de construction.
Un faible taux de logements locatifs aidés.
Un parc de RP qui diminue.
Des déménagements pour se rapprocher des lieux d'emploi.

OPPORTUNITES

Réhabiliter le parc de logement.
Travailler dans les dents creuses pour proposer des logements abordables et à proximité des équipements publics.

MENACES

Difficulté voire impossibilité à se loger sur la commune.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Diversifier l'offre de logements.
Proposer de la primo-accession, de l'accession sociale ou des logements locatifs aidés.
Fluidifier le parcours résidentiel.
Evaluer le potentiel réellement réhabilitable et la mutabilité.
Limiter l'étalement urbain

2. UNE COMMUNE POLE RELAIS

La commune de Valloire est classée en **pôle relais au SCOT**. La commune dispose de **nombreux équipements et services publics** : Mairie, école, bibliothèque, deux salles polyvalentes, gendarmerie, centre de secours, station-service, banques, régie électrique (SOREA), assistantes maternelles, un centre médical avec trois médecins et un kinésithérapeute, une pharmacie, une infirmière ainsi que trois supérettes dont une ouverte toute l'année. L'ensemble de ces équipements sont situés au Chef-lieu.



Mairie – City park



Les effectifs scolaires ces dernières années varient entre 95 et 150 élèves en maternelles et primaires toute l'année et les effectifs augmentent en hiver de 15 élèves.

Différents modes de garde en petite enfance sont proposés :

- Les Assistantes maternelles : 15 à l'année
- Le Centre de Loisirs des Loupiots géré par la Communauté de Commune de Maurienne-Galibier accueille les enfants de 3 ans à 11 ans. Il est proposé l'accueil périscolaires (midi-soir et mercredi après-midi) et l'accueil de Loisirs Les Loupiots (vacances scolaires).

Le restaurant scolaire est ouvert :

- Hors saison : le jeudi et le vendredi,
- Saison : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Accueil du soir :

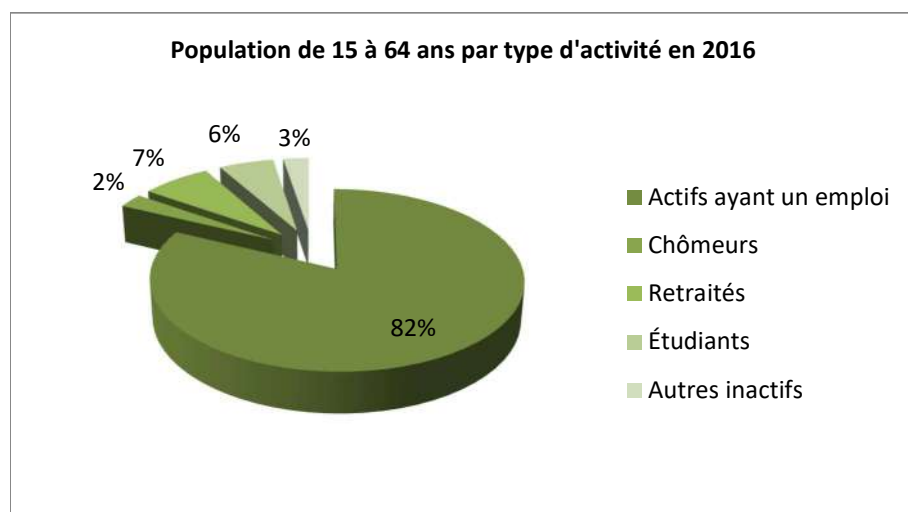
- Hors saison : pas d'accueil,
- Saison : 16 h30 à 18 h.

La commune connaît grande dynamique associative dans tous les domaines. Une quarantaine d'association sont enregistrées.

3. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DYNAMIQUE

3.1. Une économie liée à la saisonnalité

La commune compte 573 actifs soit 51,8% de la population totale. Un taux d'activité élevé 84,7% des 15-64 ans (contre 81% en 2008).



Sources: données INSEE – traitement n.chomaz urbaniste

Une commune dynamique malgré la perte du nombre d'emplois et d'actifs ayant un emploi.

L'indicateur de concentration d'emploi est de 132,7. Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un. Plus le nombre d'emplois est supérieur au nombre de résidents ayant un emploi, plus le territoire est dynamique (inversement, le territoire est considéré comme résidentiel). **L'offre de travail local est supérieure à la population active.** Petit bémol même si l'indicateur de concentration augmente entre 2008 et 2016, il faut noter que le nombre d'emploi baisse de

8,8% et le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone également diminue de 10%.

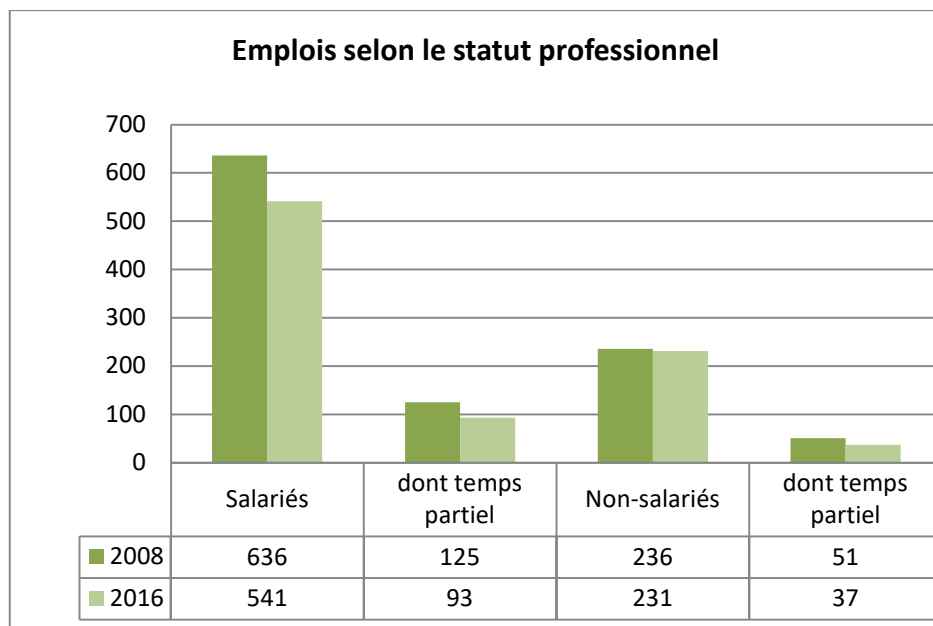
Emploi et activité	2016	2008
Nombre d'emplois dans la zone	772	872
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	582	700
Indicateur de concentration d'emploi	132,7	124,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	65,3	66,4

Sources : Insee, 2016.

92,3% des actifs travaillent dans la commune de résidence.

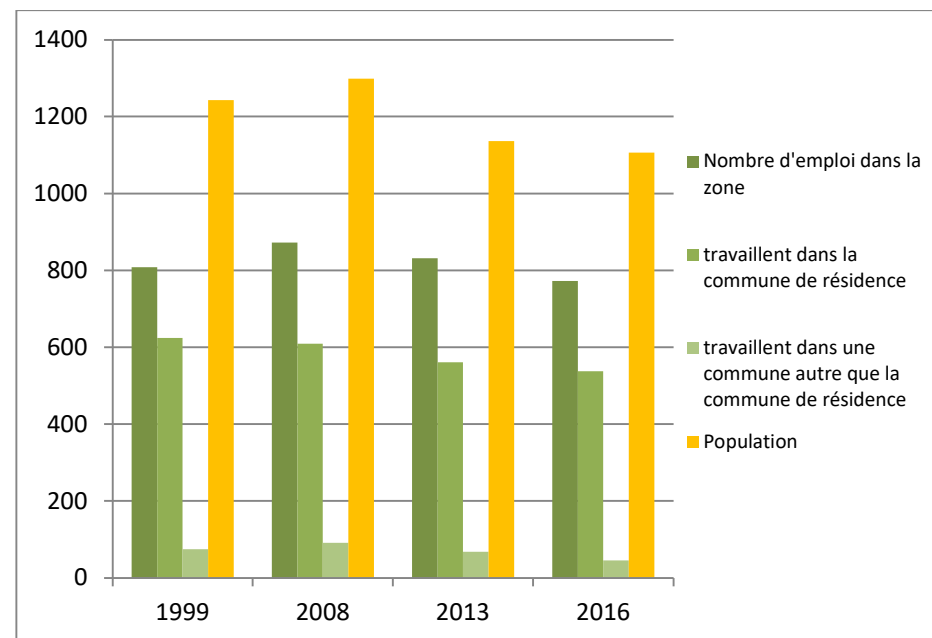
A noter un **taux de chômage très faible 3,2% contre 7,5% en Maurienne.**

Nous pouvons mettre en corrélation la baisse du nombre d'emplois dans la commune (-8,8%) principalement avec la baisse du nombre de salariés (-11% en 5 ans) et plus majoritairement les salariés à temps partiel (-7%).



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de travail.

70% des emplois sont des emplois salariés et ils ont diminué de 11% en 5 ans. 53% des actifs sont salariés en CDD et 35,4% des actifs ne sont pas salariés. Nous pouvons en déduire par extrapolation que la structure de l'emploi est liée à la saisonnalité.



Sources : Insee – traitement n.chomaz Urbaniste.

Le nombre d'emplois dans la zone diminue depuis 1999 de -4,4% tandis que le nombre d'actifs ayant un emploi dans la commune diminue également. Pour compléter, le nombre d'actifs vivant à Valloire mais ayant un emploi dans une autre commune a également chuté de 8,1% depuis 1999 et a surtout connu une très forte baisse depuis 1999 de 39%. Le nombre d'emplois diminue probablement en partie avec la réduction de la longueur des saisons et de la durée des contrats de fait.

Nous pouvons en conclure que la baisse de population (-10,8% depuis 1999) et la baisse du nombre d'actifs ayant un emploi en dehors de la commune (-39% depuis 1999) sont liées. Les valloirins quittent la commune pour se rapprocher de leur emploi.

Il est difficile de dénombrer avec certitude le nombre de saisonniers travaillant sur Valloire et d'autant plus de distinguer ceux qui vivent à Valloire à l'année et ceux qui ne viennent qu'à la saison. Plusieurs modes de calcul existent :

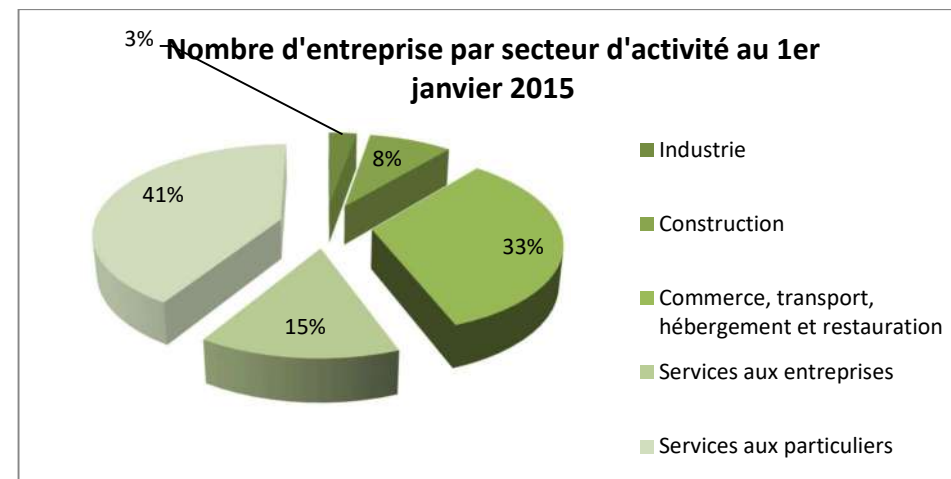
- Ratio utilisé dans le SCOT : 1 emploi dans le tourisme = 1,5 saisonnier
 - Le nombre de saisonniers = nombre d'employés à la SEM des remontées mécaniques *2 (ratio de Laurent Oléon d'altisens lié au retour d'expérience).
- Pour réussir à affiner ces données, nous avons utilisé le nombre d'employés à la SEM et le nombre de saisonniers présents au pot d'accueil de l'AEP (hors SEM et gens du pays) soit **199 saisonniers minimum** (139 SEM + 60 au pot d'accueil). A cela, il faut ajouter les effectifs des permanents des **écoles de ski** soit **77 personnes** (à l'ESF 60 permanents et 25 saisonniers et ESI 17 permanents et 25 saisonniers).

Nous estimons le nombre de saisonniers avoisine 276 personnes en 2017.

De nombreuses entreprises de petites tailles. En effet, 84,8% des entreprises en 2016 n'ont pas de salarié et 12,9% ont entre 1 à 9 salariés. La plupart des professions indépendantes en hiver travaillent à leur compte et les autres saisons dans le bâtiment. Les établissements sans salarié sont en progression alors que les emplois salariés baissent. 75,5% des emplois sont dans le secteur du commerce, transports et services divers. Ce secteur génère 88 % des postes de salariés.

La SEM emploie 139 personnes et il s'agit du plus gros employeur de la commune. Après vérification avec les données de la SEM, celle-ci emploie 114 personnes en hiver et 31 en été. Le reste du personnel est à l'année.

Il faut noter l'importance du nombre d'entreprises dans les secteurs des services aux particuliers (40%) et du commerce, transport, hébergement et restauration (33%). Cette répartition est liée à l'activité touristique. 41% des établissements représentent 88% des postes salariés.



Sources : Insee – traitement n.chomaz Urbaniste

On dénombre 57 commerces (hors artisans et professions libérales). Les commerces les plus représentés sont les magasins de vêtements et location de matériels ainsi que les souvenirs (près de 60% des commerces). La densité commerciale est élevée et intimement liée à l'impact touristique. Valloire possède une activité commerciale dynamique en saison qui fonctionne avec la clientèle touristique. La majorité des commerces sont regroupés au centre du village. Les commerces de bouches (bars et restaurants) sont nombreux (on dénombre 43 restaurants) et sont présents sur tout le territoire, essentiellement au chef-lieu et sur l'axe Chef-lieu/Verneys. Plus de 10 % des commerces actifs de l'ensemble du territoire du SCOT sont sur la seule station de Valloire. En intersaison, un "service minimum" est assuré pour permettre aux locaux de pouvoir se "dépanner".

La commune est richement dotée en services et équipements.

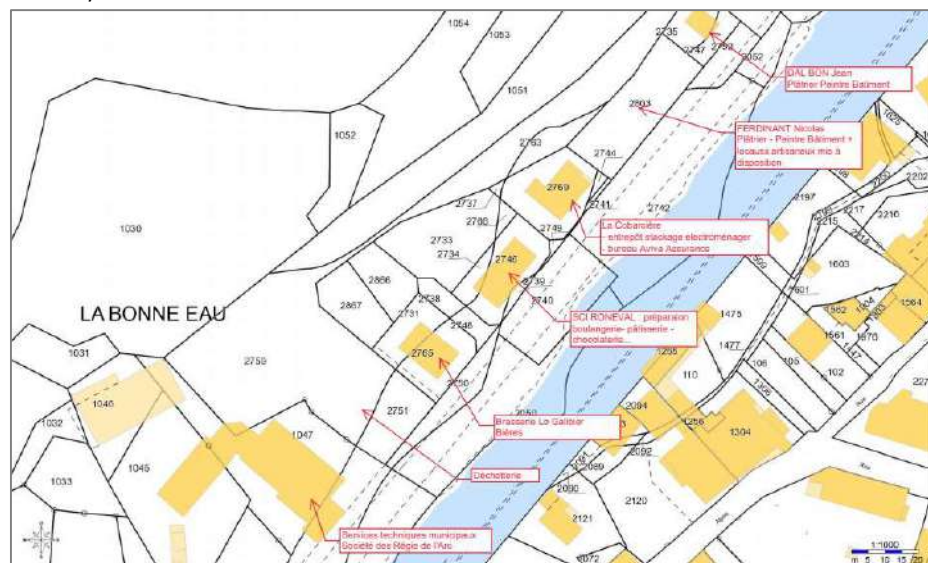
Commerces, artisanats et services	Santé	Bâtiment
118	5	29



De nombreux artisans sont présents 29 entreprises tout corps de métier : maçon, serrurier, charpentier, plombier, couvreur, chauffagiste, plâtrier, peintre, électricien, entreprise générale... Cette diversité est liée à la saisonnalité du travail et la complémentarité avec les activités liées au tourisme hivernal. La zone artisanale de la Bonne Eau après 10 ans d'existence est désormais totalement occupée. Les artisans, pour la majorité, n'ont pas de locaux uniquement dédiés à leur activité (aménagement d'une pièce dans leur habitation). Se pose alors la question du stockage du matériel en saison d'hiver. Il a été constaté des stockages un peu partout dans la commune. L'objectif du PLU sera de trouver une zone dédiée à cet effet.

3.2. Une activité artisanale dynamique

Deux zones artisanales sont recensées: La Bonne Eau de 1,68 hectares et La Ruaz 0,17 hectares.



Source : Mairie



Sources : Observatoire des territoires de Savoie 2019

ATOUTS

Une population active
Une commune dynamique

FAIBLESSES

Perte du nombre d'emploi et d'actifs ayant un emploi.
Les actifs vivant et travaillant sur Valloire sont moins nombreux.

OPPORTUNITES

Prévoir des zones pour le stockage des matériaux et matériels ou accueillir de nouvelles activités.

MENACES

Diminution de la durée des saisons et réduction du nombre d'emploi sur la commune.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Pérenniser le modèle économique.
Annualiser les activités.

3.3. Une activité agricole très présente.

La commune compte 14 exploitants sur le territoire dont 5 ayant leur siège sur la commune en 2015.

La surface pastorale se répartie sur l'ensemble pastorale de Valloire, Montricher et Valmeinier (7000 ha). Certains transhumants sont extérieurs à la commune et au département.

On compte :

- 2 alpages laitiers utilisés par les agriculteurs de la commune
- 3 alpages en bovins allaitants et génisses utilisés par un exploitant et 2 groupements pastoraux extérieurs (vallée des Aiguilles Noires et Aiguilles d'Arves)
- 6 alpages pâturés par des ovins viande exploités par 2 agriculteurs et 4 groupements pastoraux (transhumants de Maurienne, de Chamoussiez, de la Lozette, du pain de Sucre).

La Surface Agricole Utilisée déclarée à la PAC en 2015 est de 5 561 hectares. La totalité est en prairies (pâtures et fauches).

La commune compte :

AOC	1	Beaufort	13 748.72 hectares
IGP	5	Emmental de Savoie	13 748.72 hectares
		Emmental français est central	13 748.72 hectares
		Gruyère	13 748.72 hectares
		Pommes et poires de Savoie	13 748.72 hectares
		Tomme de Savoie	13 748.72 hectares
Unités pastorales	13	Beaujournal sur	487.82 hectares
		Geneuil sur	98.60 hectares
		Grandes Rousses sur	467.58 ha
		La Charmette	1178.27 ha
		La Lauzette	820.69 ha
		La Sétaz	98.56 ha
		Le Clot Albanel	439.39 ha
		Le Mont Jovet	961.81 ha
		Les Clots	42.55 ha
		Poingt Ravier	612.45 ha
		Roche Noire	929.62 ha
		Rochebine	261.63 ha
		Télésiège de la Sétaz	1237.28 ha

Ces appellations ne sont pas forcément exploitées à Valloire mais le territoire appartient aux périmètres.

Le cheptel est composé de 93 vaches laitières, 50 génisses, 48 caprins et 200 ovins. En dehors du cheptel hiverné sur la commune on compte 12 000 brebis et 1300 vaches allaitantes sur les alpages d'été.

Les activités agricoles sont pérennes. Les exploitants ont des projets d'amélioration de leur outil de travail.

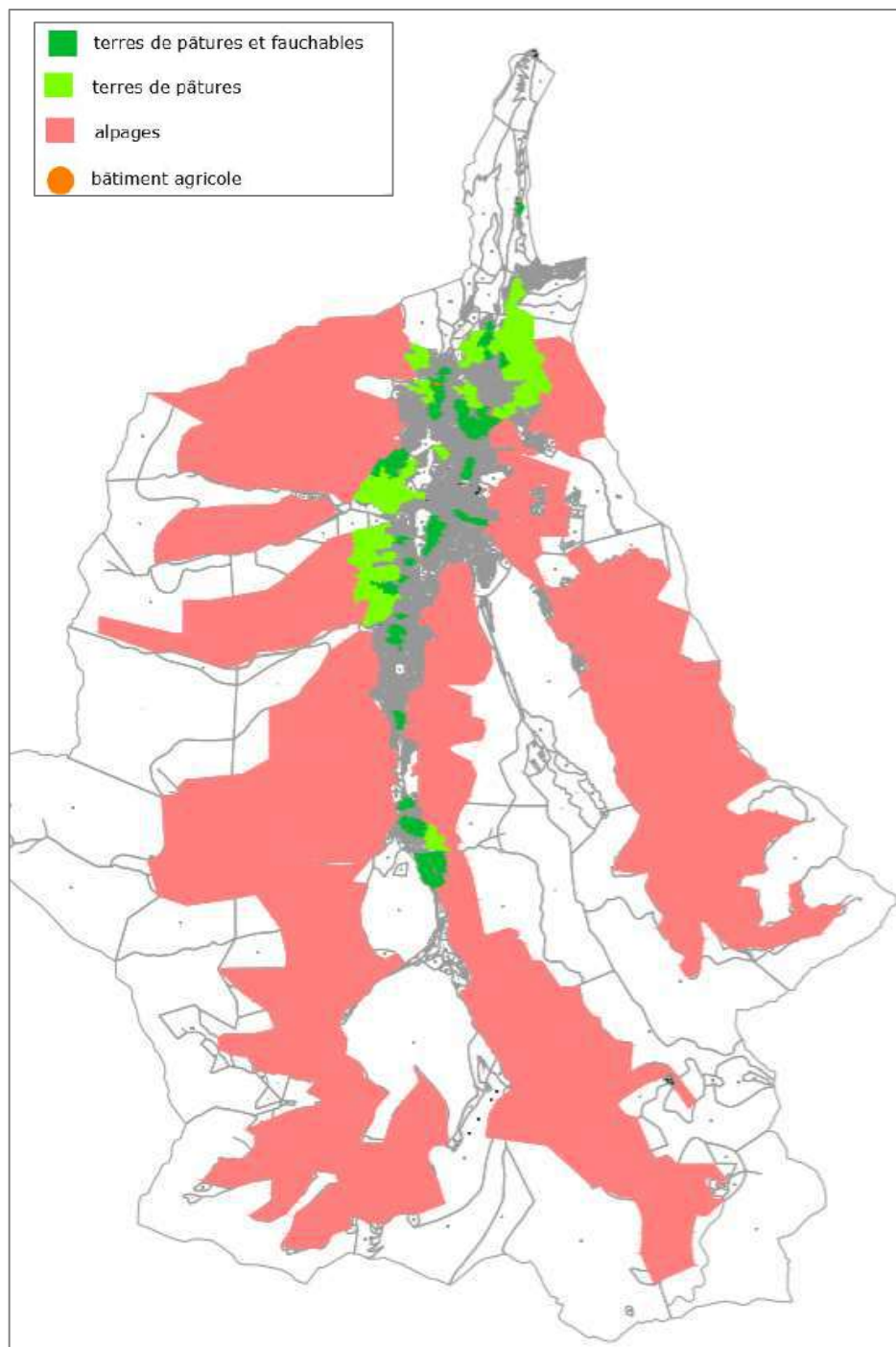
Un questionnaire a été transmis à 3 exploitations agricoles et 12 alpagistes afin de mettre en lumière leurs enjeux, leurs contraintes et leur avenir. 7 d'entre eux ont répondu.

On peut affirmer que l'agriculture demeure un secteur d'activité stable, qui, même si elle n'est pas principale, participe et est un complément à l'activité touristique. Les agriculteurs ont des projets de nouveaux bâtiments ou de diversification par l'accueil à la ferme et la vente en directe.

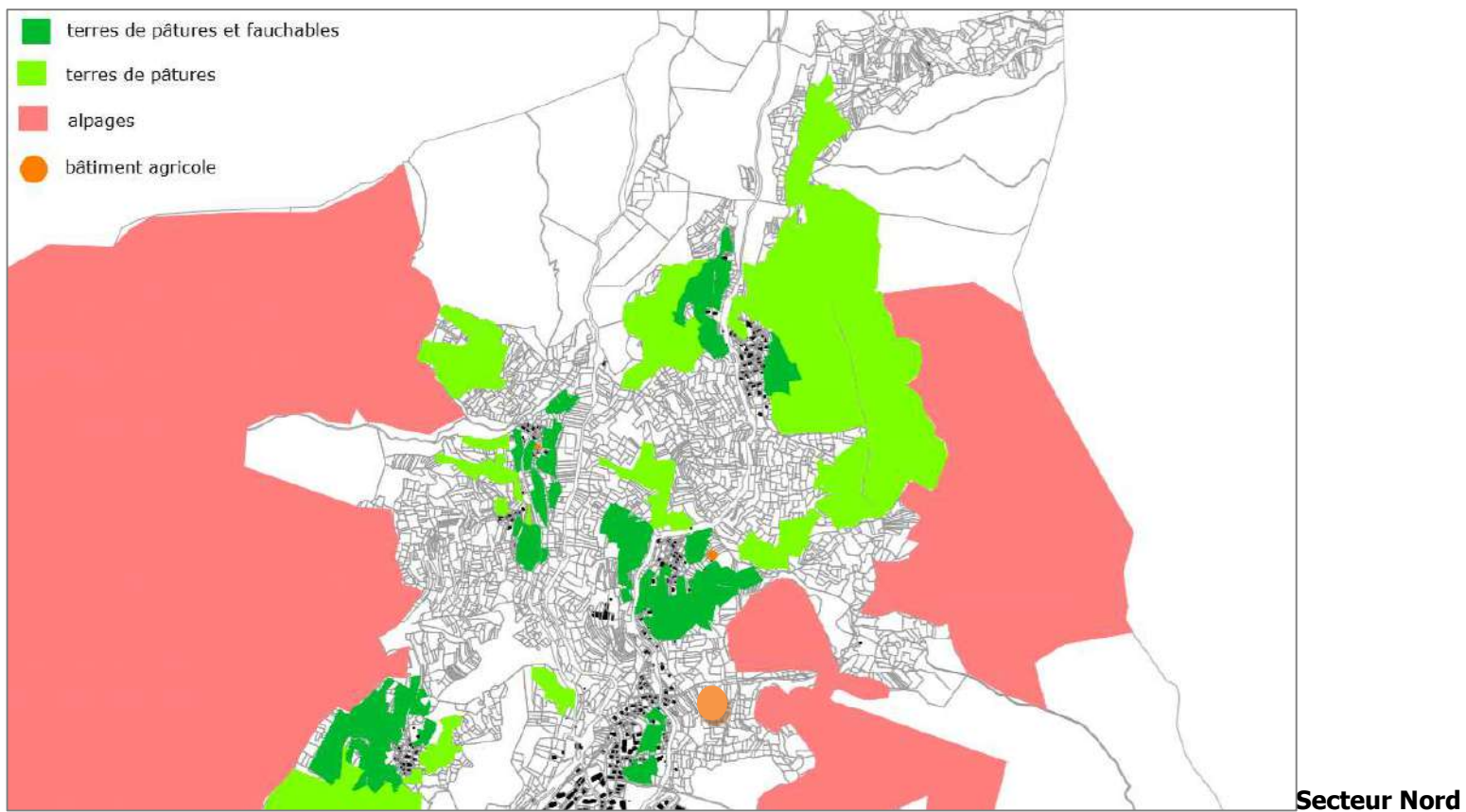
D'autre part, elle contribue très largement au maintien d'un cadre de vie agréable pour la population actuelle et à venir ainsi qu'à la préservation d'un environnement attrayant et indissociable de l'enjeu touristique.

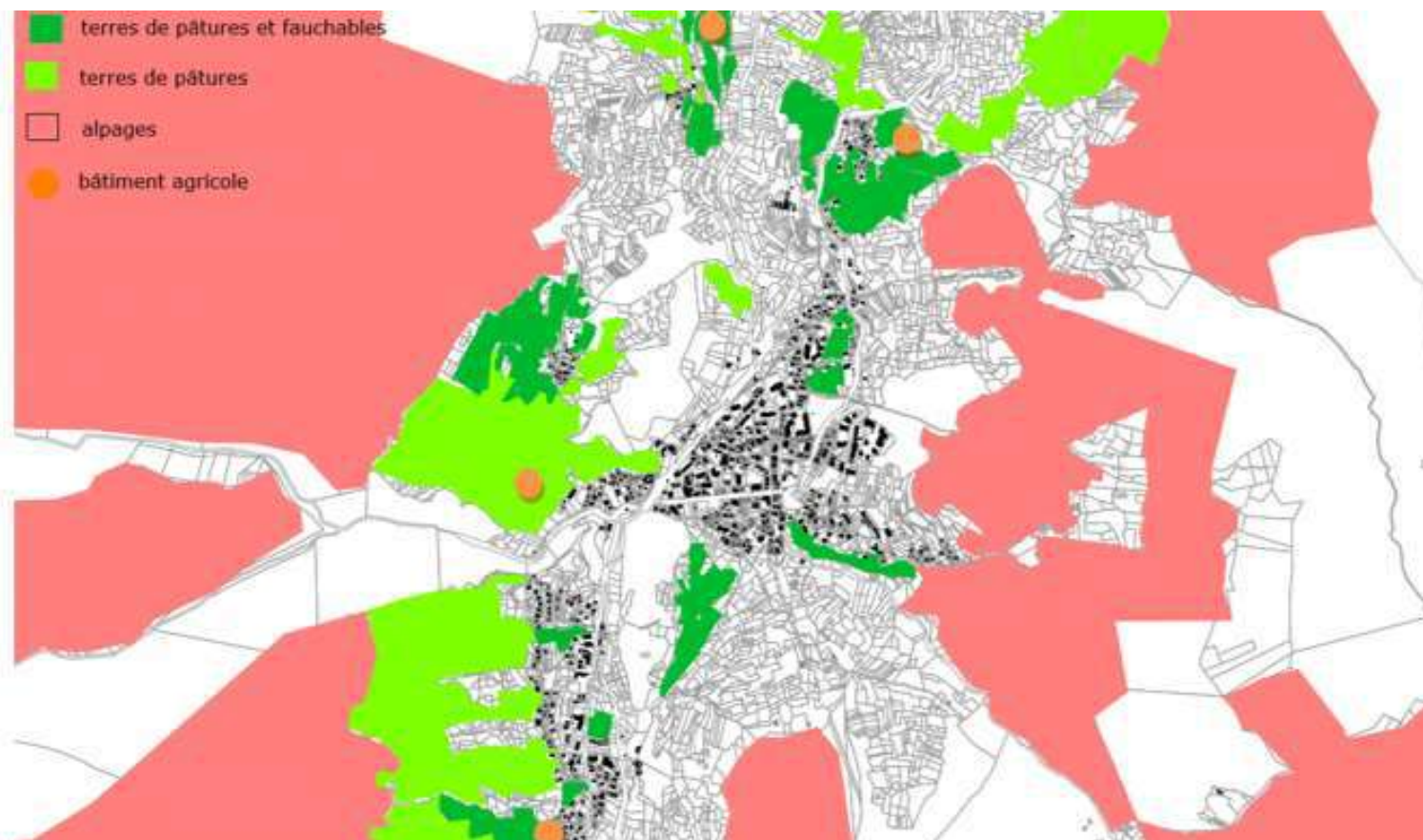
Cependant, les conflits en alpage sont nombreux entre les touristes à pieds, des vélos et les agriculteurs.

Les problématiques soulevées lors de l'étude agricole de 2011 se retrouvent encore actuellement. De nombreuses surfaces de fauches, primordiales pour l'agriculture, ont souvent de multiples usages : piste de ski, piste de VTT, zones de stationnement, proximité des aménagements et travaux en cours, accès aux ouvrages publics. Il arrive par conséquent que ces parcelles soient ponctuellement ou plus durablement dégradées par ces usages non agricoles. Voici quelques exemples de désagréments pouvant avoir un impact important sur l'exploitation utilisatrice : stockage de gravas pendant un chantier, terrassement des pistes, stockage de tas de neige important retardant la pousse de l'herbe et privant l'exploitation d'une coupe de foin, dégradation des prairies par des engins motorisés pour l'accès justifié aux ouvrages publics mais n'empruntant pas les chemins existants moins impactant, stationnement de véhicules...

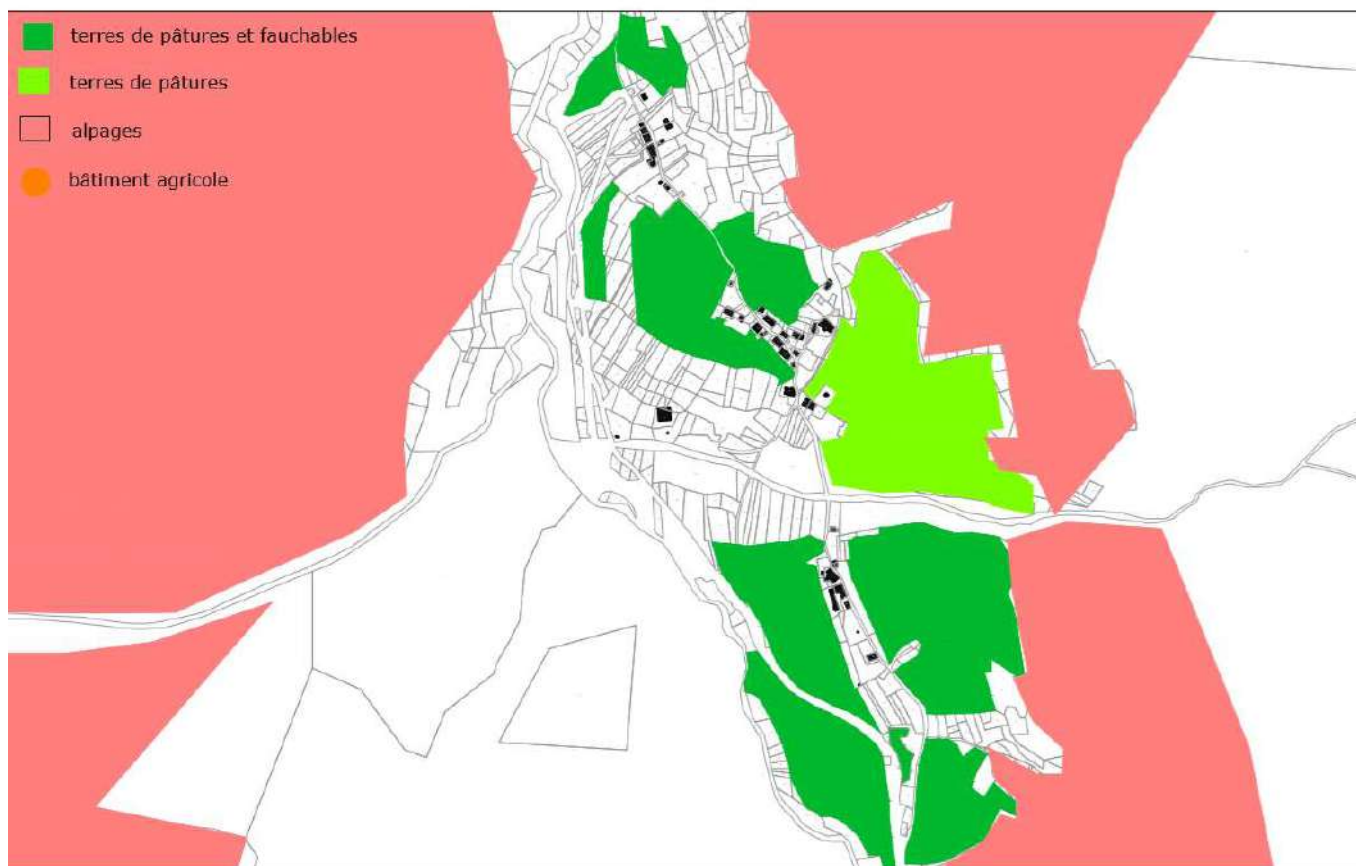


Carte générale





Secteur centre



Secteur Bonnenuit

Orientations et objectifs du SCOT :

- *Préservation du foncier agricole stratégique.*
- *Reconquête des terres agricoles.*
- *Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne ;*

ATOUTS

Des exploitations pérennes et structurées

Des projets d'amélioration de l'outil de travail (chalets d'alpages, matériels, bergerie.), de constructions de nouveaux hangars agricoles.

FAIBLESSES

Des secteurs difficiles à pratiquer pour les éleveurs : le pont de la Valloirette direction la Logette.

Des problèmes d'accès aux fermes et aux alpages.

Problème de passage à la Chapelle des Granges

Des exploitants non-proprétaires

Des surfaces de fauches insuffisantes pour certains (vaches laitières)

Des problèmes d'épandage du fumier en alpage

Des problèmes avec les randonneurs (problèmes de civilités, passage d'un nouveau sentier sur foncier privé dans des endroits indispensables à l'activité).

Des problèmes d'enfrichement qui peuvent avoir un impact sur le paysage et l'espace disponible.

OPPORTUNITES

Développer l'agrotourisme

MENACES

Perdre les terres nécessaires à la fauche et donc avoir une insuffisance de fourrage

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Maintenir les zones de fauches en zone agricole (Verneys, La Rivine, Bonnenuit et Crey du Quart)

Veiller à ne pas générer de conflit d'usages en permettant la constructibilité des habitations à proximité des bâtiments d'élevage et ne pas fermer mes corridors de déplacements du bétail.

4. TOURISME

4.1. Inventaire des capacités d'accueil

- Un part faible des lits hôteliers
- Les 2/3 des lits en meublés
- La représentativité importance des résidences de tourisme

La capacité d'accueil totale dénombrée début 2016 sur le périmètre de la station de Valloire est de 16329 lits. Elle se répartie de la manière suivante :

Typologies des hébergements touristiques	des	Nombre de structures	Capacité recensée	Pourcentage sur capacité
Hôtels		10	490	3%
Résidences de tourisme		7	2 939	18%
Villages de vacances		11	1 306	8%
Hôtellerie de plein air		1	280	2%
Meublés marchands AI		690	2 941	18%
Meublés marchands C2C (autres meublés, gîtes, chambres d'hôtes)		489 (estimation)	2 449	15%
Lits non marchands ¹		1 175 (estimation)	5 878	36%
Total			16 239	100%

¹ Invitation à la prudence d'interprétation et d'utilisation des données présentées en raison de possible double-compte.

hôtels	490 lits	3%
résidences de tourisme	2939 lits	18%
villages de vacances	1306 lits + 1000 lits ?	8%
hôtellerie de plein air	280 lits	2%
meublés marchands agences	2941 lits	18%
meublés marchands C2C	2449 lits	15%
meublés non-marchands	5878 lits	36%

Répartition de la capacité d'accueil de Valloire – source G2A - 2016

► Commentaires

Si l'ensemble des meublés représente les deux-tiers (69%) de la capacité d'accueil, le fait marquant est sans doute la part importante de la typologie « non-marchands » (près du tiers, 36%), toujours préoccupant en termes de maîtrise commerciale mais non endémique à Valloire. Avec près du cinquième de la capacité totale, les résidences de tourisme témoignent d'un développement basé sur des principes de défiscalisation, couramment rencontrés en site d'altitude et particulièrement en Maurienne. Enfin, l'hôtellerie (hôtels et camping) est minoritaire avec 5% des lits recensés.

► Comparaison

À titre de comparaison, et sur un panel choisi de stations relativement « comparables² », Valloire se distingue sur trois points :

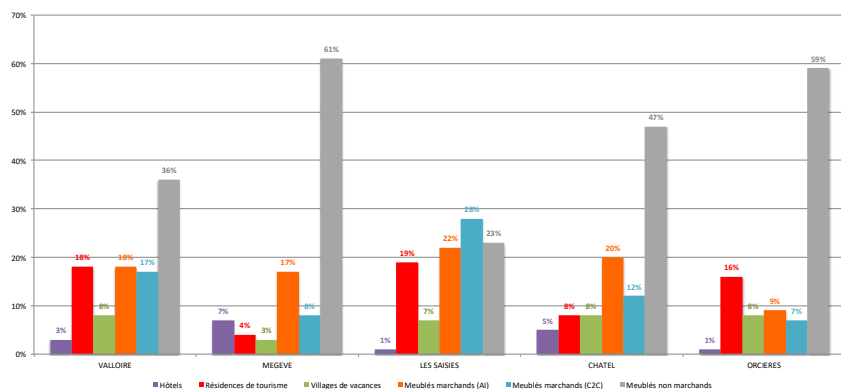
- une part de meublés non-marchands située dans une fourchette basse (36%) alors que la moyenne des stations de ce type tourne autour de 54%.

² Panel G2A des « stations de charme »

- une part plus importante que la moyenne concernant les meublés en agences immobilières
- une présence plus forte des lits en résidence de tourisme (18% contre 10% en moyenne).

Néanmoins, la station se rapproche de la moyenne sur d'autres typologies :

- du fait de la part des lits en hôtels (3% versus 4% pour le panel)
- au regard des lits en C2C (17% versus 15%)
- sur les villages de vacances (8% versus 7%)



Comparaison d'une partie des stations du panel G2A « stations de charme » - 2016

► Les refuges

Le refuge d'altitude des Aiguilles d'Arves est situé à 2260 m sur le secteur de la Combe des Aiguilles. Il offre une capacité de 39 places et 24 places en gestion libre (non gardées).

Le gîte de groupe « les Réaux » offre 15 places, est classé 2 épis et se situe en amont de la Chapelle Saint-Gras, à Bonnenuit.

► Analyse

Trois points retiennent notre attention :

- La forte représentativité des meublés, non endémique à Valloire, qui souligne l'impératif d'une maîtrise commerciale de cette typologie d'hébergement, et ce de manière globale pour la station. Néanmoins, la part non-marchande est plus faible que sur d'autres stations comparables, ceci au regard de l'historique des outils commerciaux (et notamment de la centrale de réservation).
- À l'instar de nombreuses stations de Maurienne, la part importante des résidences de tourisme témoigne de la volonté d'un développement rapide de lits marchands permettant d'assurer davantage le volume d'affaires notamment du domaine skiable. Néanmoins, la problématique des sorties de baux à échéance est une problématique importante qui peut avoir des impacts importants en termes d'urbanisme et de politique commerciale de la station.
- La faible part de l'hôtellerie qui est à comprendre sous deux angles : celui d'une perte de dynamique de la petite hôtellerie familiale (23 chambres en moyenne sur Valloire) relative aux évolutions de la demande, et celui d'un positionnement touristique estival restant à affirmer au regard de la faible capacité d'accueil en camping, et ce même si le « Sainte-Thècle » est aussi un caravaneige et si les campings, il est vrai, ne sont pas légions à cette altitude (1430 m). Pour autant, la demande est aujourd'hui en forte croissance.

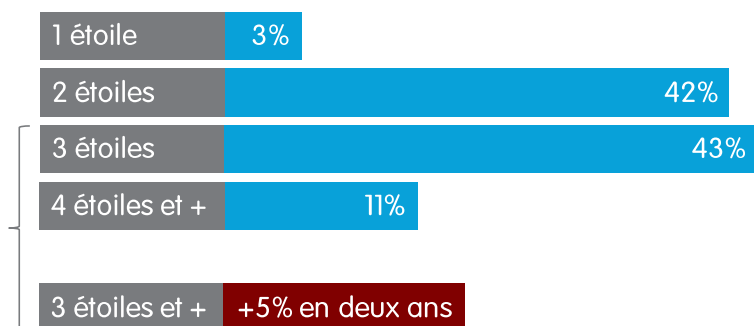
4.2. Niveau de confort et classement des hébergements

- Une montée en puissance des meublés en 3 étoiles
- Un déficit de lits hôteliers en équivalent 3 étoiles et plus

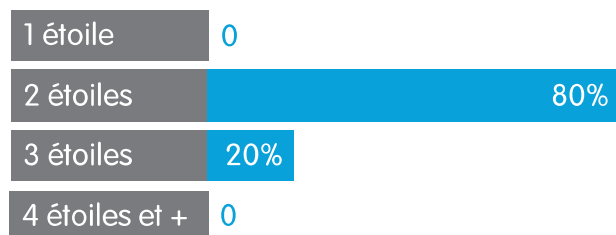
► Commentaires

Concernant les meublés classés en centrale de réservation, si une majorité (43%) est d'un niveau trois étoiles, une part quasi-équivalente (45%) est égale

ou inférieur à 2 étoiles. Seuls 11% des meublés ont un niveau égal ou supérieur à 4 étoiles.



Concernant les hôtels, seuls deux établissements sont classés 3 étoiles, 7 étant des 2 étoiles (travaux en cours sur l'un des établissements).



► Analyse

L'exigence de la demande actuelle est forte en matière qualitative. Or, si le classement préfectoral ne reflète que peu la réelle qualité des hébergements (car basé essentiellement sur le présentiel d'équipements et de surface), il reste un marqueur décisionnel fort auprès de la clientèle. Valloire ne peut sur ces deux typologies d'hébergement être qualifiés de station « haut de gamme » mais cela n'est sans doute pas l'objectif recherché. Nous sommes davantage dans une recherche de montée en gamme que de positionnement élitiste.

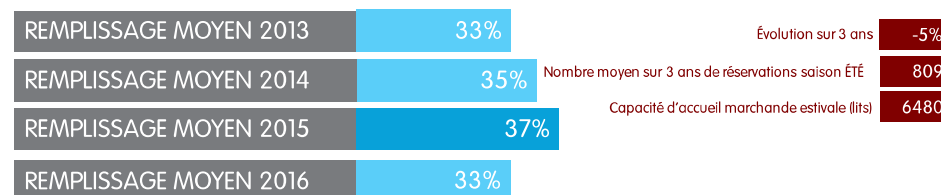
4.3. Fréquentation des hébergements

- Une baisse récurrente depuis 2012
- Une performance en dessous de la moyenne pour les résidences de tourisme

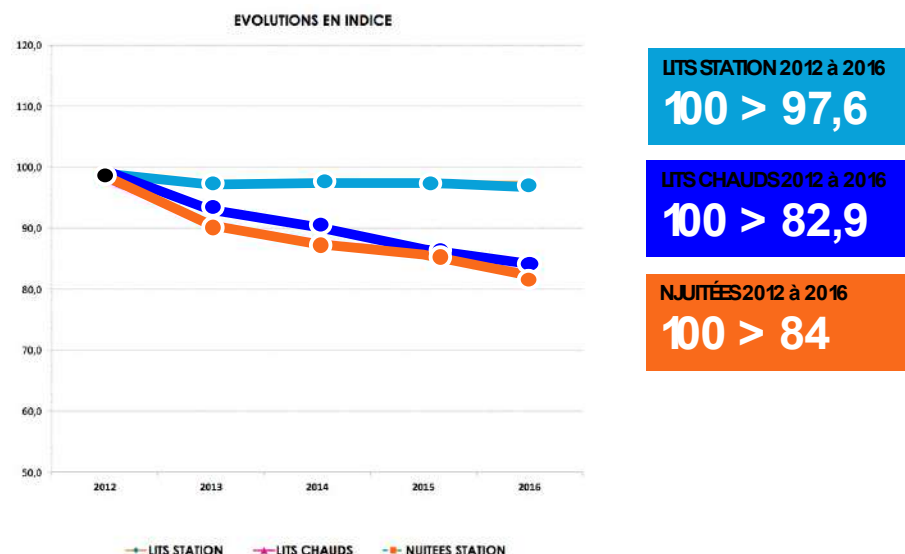
► Commentaires

L'analyse de la fréquentation se base sur le panel d'hébergements de l'observatoire G2A, à savoir 10344 lits (totalité des hôtels, en partie sur la capacité d'accueil marchande) et sur les réservations acquises à date au 1er décembre de l'année N.

Le taux de remplissage moyen conjugué des lits « chauds » et des lits « tièdes » est de 36% en 2016 (respectivement 37% et 33% pour chacune des typologies). Les typologies ayant le meilleur taux de remplissage sont les résidences de tourisme (37%), les agences immobilières (36%) et surtout les villages de vacances et hôtellerie de plein air (43%) à l'inverse des hôtels (22%). Sur l'ensemble, le taux est en baisse de près de 2 points en 2017.



Le volume de nuitées estimé sur 2017 est de près de 470 000, au ¾ sur les lits « chauds » (377 000 nuitées). Sur un an, la baisse est de 6 points en comparaison de 2016 (496 000 nuitées). Si les 7 résidences de tourisme de Valloire génèrent 133 702 nuitées (soit une moyenne d'un peu moins de 20 000 nuitées par structure), c'est moins que la moyenne des résidences de tourisme en montagne qui est de 22000 nuitées.



Le nombre de nuitées par lits varie du simple au double en fonction des typologies d'hébergements : de 30 pour les hôtels à 57 pour les villages de vacances et hôtellerie de plein air. Il est en moyenne logiquement plus important sur les lits « chauds » (49 nuitées) que sur les lits « tièdes » (44 nuitées). Par estimation, sur les lits froids, il serait d'une dizaine de nuitées.

► Enjeux liés aux hébergements touristiques

- Accompagner une montée en gamme de l'offre de manière ciblée selon les typologies en volume (gîtes) ou en qualité (HPA, hôtellerie)

- Combiner la rénovation immobilière à la mise en marché des lits (notamment des résidences secondaires non marchandes)
- Intégrer durablement les hébergements touristiques dans le paysage, le territoire tout en renforçant « l'identité » de Valloire
- Faciliter l'installation de porteurs de projets pour renforcer la chaîne de valeur de l'offre, notamment autour de la typicité du bâti, l'ultra-fonctionnel, le confort et l'éco-responsabilité.
- Renforcer le court séjour thématique sur les ailes de saison

► Traductions potentielles dans le PLU de Valloire

- Encadrer l'évolution du parc d'hébergement touristique afin de tendre progressivement vers une meilleure mise en marché de l'offre (= *favoriser le développement des lits chauds au détriment des lits froids*);
- Faciliter les conditions d'installation des porteurs de projet en définissant un cahier des charges d'orientations en lien avec la stratégie de la station (= *définir ce que souhaite et ce que ne souhaite pas la commune en matière de typologies ou de fonctionnalité*);
- Imposer un « minimum qualitatif » (en termes de classement et/ou de labellisation) aux futurs développements notamment hôteliers (= *exclure les non-classés ou les 1 étoile par exemple*);
- Favoriser le principe d'équilibre entre les qualités du site et les « impératifs touristiques » en matière d'hébergement (= *quantifier des capacités d'accueil pour répondre aux enjeux économiques tout en limitant l'impact territorial*).

4.4. L'offre liée à l'économie hivernale

Si les acteurs du territoire ont réussi à développer, depuis 1934 (CAF), une « destination » touristique permettant d'asseoir une économie hivernale et estivale dynamique, Valloire est avant tout une station d'altitude « toutes saisons » dont les équipements et aménagements ont très tôt été majoritairement orientés vers et pour les pratiques hivernales. Le renouvellement des clientèles de pratiquants des activités hivernales constitue un enjeu majeur depuis plusieurs années. C'est un sujet d'actualité alors que le noyau des pratiquants (majoritairement des sports de glisse) vieillit et que la sédentarité dont souffrent de nombreux jeunes menace la relève. Si des sites ont déjà mis en œuvre des stratégies qui, d'une part, prolongent l'intérêt des skieurs plus âgés et, d'autre part, favorisent l'accès des débutants qui s'initient à l'activité, la lente mais réelle évolution à la baisse du nombre de journées skieurs (alpin et nordique) ne doit pour autant pas masquer le fait indéniable que le ski reste l'un des facteurs majeurs d'attractivité. La demande évolue également vers davantage d'activités liées à la découverte de la nature se traduisant par un fort développement de la pratique « nordique » au sens général (raquette et promenade sur chemins damés notamment). Associées à ces tendances, l'évolution des précipitations neigeuses est la problématique majeure pour cette économie hivernale qui souffre depuis plusieurs années d'un déficit récurrent « d'or blanc ». L'ensemble des stations d'altitude est concerné et Valloire n'échappe pas à la règle. De profondes réflexions doivent être menées dans le sens d'une diversification plus forte et d'une gestion nouvelle des domaines skiables alpins et nordiques.

1.1.1. Données liées à l'activité alpine

L'un des principaux domaines skiables de Maurienne.

Un chiffre d'affaires moyen de 13 M€ (variable selon les années).

Avec 15 remontées mécaniques et 43 pistes sur le seul domaine de Valloire mais un parc total de 29 chaînes de transport et de 89 pistes sur le domaine Galibier-Thabor avec. L'offre ski cumule à 160 km de pistes faisant du site l'un des principaux domaines skiables de Maurienne.

L'amplitude altitudinale du domaine relié est de 1164 m (1430 à 2594 m), **70% du domaine skiable est situé au-dessus de 2000 m**. 475 enneigeurs dernière génération sont répartis sur le domaine skiable soit **53% de pistes couvertes en neige de culture**. Afin d'y parvenir elle dispose de 3 salles des machines principales, 1 bâtiment de pompage et de deux salles des machines secondaires. Le réseau de plus de 40 KM de canalisations alimente les enneigeurs pour la plupart de dernière génération permettant une production de 3 000 M3 d'eau par heure, garantissant un enneigement du domaine skiable en une centaine d'heures afin de permettre une ouverture commerciale de la station du premier Week-end de Décembre jusqu'aux vacances de Pâques. Une centaine d'heures de production supplémentaires sont nécessaires à la consolidation du domaine skiable.

La ressource en eau actuelle est assurée par le lac de la Vieille, située à 2300 Mètres d'altitude, retenue colinéaire offrant une capacité de stockage de 240 000 M3. Celle-ci est alimentée par la station de pompage de Cornafond à 1750 mètres d'altitude qui trouve son alimentation sur le captage hydraulique des Diseurs, dans le cours d'eau de la Neuvachette et dont la gestion est confiée à la C.N.R (ex HYDREA). La capacité de pompage et de relevage est de 450 M3 par heure. Le volume total de pompage annuel autorisé par arrêté Préfectoral est de 750 000 M3. Actuellement, afin d'assurer la production de neige de culture sur le domaine, le prélèvement d'eau annuel est en moyenne de 370 000 M3, dont 170 000 M3 prélevés durant la campagne de production (entre la fin Novembre et le 15 Janvier). L'intégralité de l'eau vient du pompage de Neuvachette et de la retenue d'altitudes.

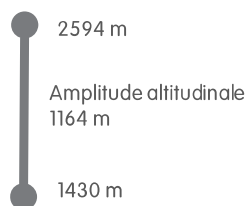
2 grands secteurs sont identifiés sur Sétaz et Crey du Quart desservis par 2 télécabines qui partent du cœur de Valloire ainsi que deux sous-secteurs Moulin-

Benjamin et les Verneys représentant autant de portes d'entrée desservies par 2 télésièges.

4 stades de slalom et 3 pistes de compétition internationale sont homologués. A cela s'ajoutent des espaces « freestyle », « snowpark », « skicross », « big air » et « DVA Park ».

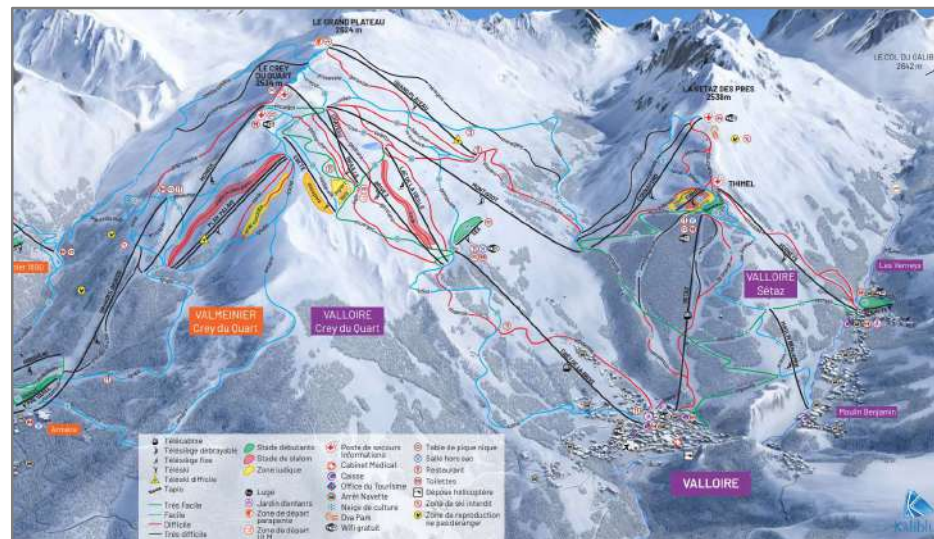
6 restaurants sont situés sur les pistes : Thymel accessible par la télécabine de la Sétaz, l'Edelweiss et Château Ripaille situés sur le massif du Croy du Quart, Le Chalet Montissot, L'Alp de Zélie accessible par la télécabine du Crêt de la Brive et les Mérégers situé vers la piste Les Selles.

Valloire	15 RM	83 km	7502
Galibier Thabor	30 RM	150 km	14740



(Valloire)

CHIFFRE D'AFFAIRES RM	13,6 M€
JOURNÉES SKIEURS	636909



Plan des pistes – Kaliblu

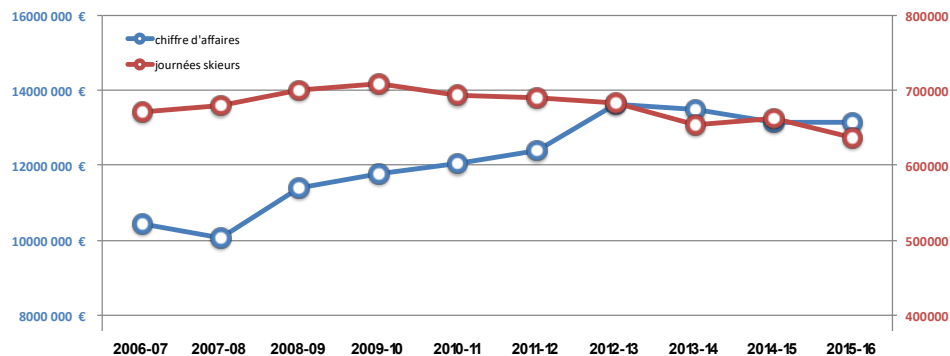
► Principaux indicateurs

Le chiffre d'affaires lié aux remontées mécaniques s'élevait pour la saison 2015-2016 à 13,1 M€. Ce résultat, s'il est relativement stable depuis 2013, a subi des variations entre les saisons 2006 et 2016 pour progresser de 26% (+2,7 M€).

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
chiffre d'affaires	10 444 025 €	10 056 662 €	11 384 819 €	11 766 007 €	12 051 311 €	11 397 879 €	13 628 196 €	13 492 024 €	13 155 117 €	13 146 784 €
évolution n-1		-3,7%	13,2%	3,3%	2,4%	-5,4%	19,6%	-1,0%	-2,5%	-0,1%
journées skieurs	671 283	649 677	700 245	708 165	693 873	690 835	683 451	644 473	626 690	607 273
évolution n-1		-3,2%	7,8%	1,1%	-2,0%	-0,4%	-1,1%	-5,7%	-2,8%	-3,1%

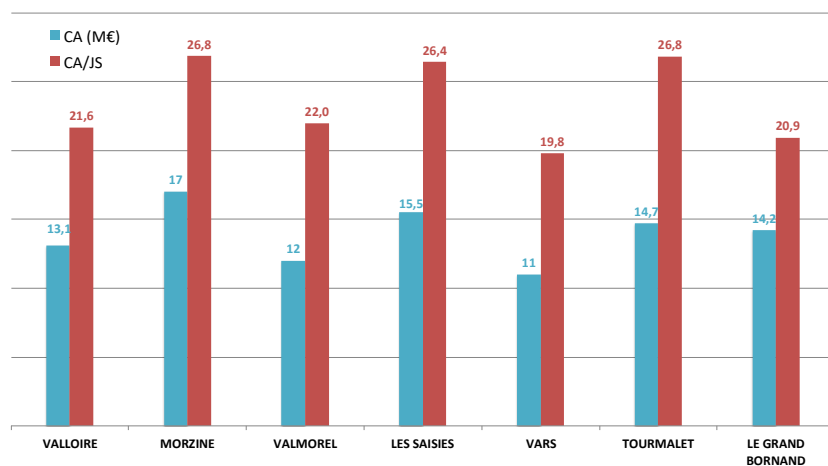
Evolutions du chiffre d'affaires et des journées skieurs des remontées mécaniques entre 2006 et 2016 – source DSF

Dans le même temps, le volume de journées skieurs (JS) a subi de très fortes variations, progressant de près de 8% entre les saisons 2008 et 2010 pour ensuite diminuer très sensiblement de 14% jusqu'en 2016. Comme une majorité de stations alpines, le maintien du chiffre d'affaires s'est opéré au moyen d'une hausse tarifaire des forfaits.

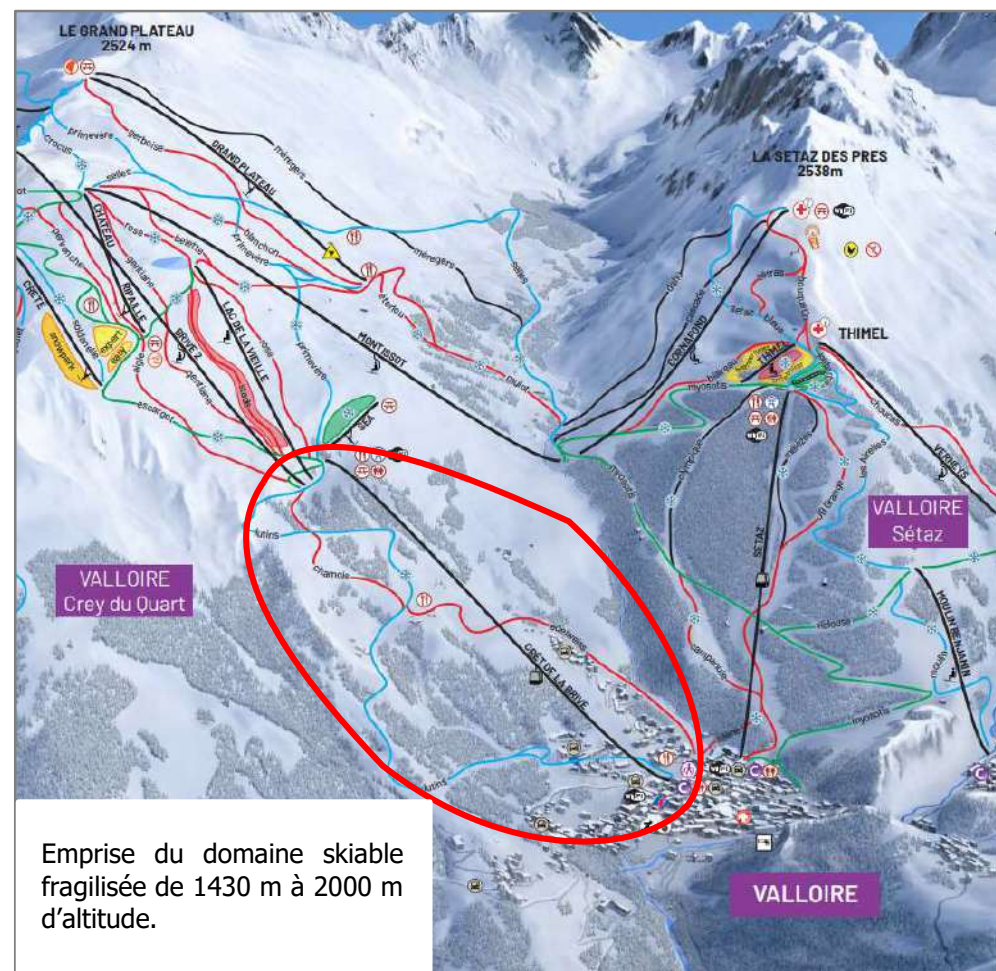


Graphique des évolutions du chiffre d'affaires et des journées skieurs des remontées mécaniques entre 2006 et 2016 – source DSF

A titre de comparaison avec des stations d'altitude se rapprochant de Valloire par le nombre de journées skieurs (autour de 600 000 par an), le ratio de rentabilité par journées skieurs (chiffre d'affaires sur journées skieurs) place Valloire dans une moyenne basse avec 21,6 € par JS alors que la moyenne du panel est de 23,5 €/JS.



Une partie basse du domaine va être sujette selon les prévisions à 20/30 ans à une diminution de son enneigement en raison de son altitude et de son orientation plein Ouest.



Traitement : ncu – SEM Valloire – Kalibblue 2021

La SEM Valloire envisage d'engager une modernisation importante de ces remontées mécaniques d'ici 2030. Un plan d'investissement envisage une reconfiguration de nombreux appareils pour faciliter l'accès aux secteurs d'altitude et optimiser les flux afin de s'adapter aux aléas climatiques. Ceci se traduit par de nombreux remplacements d'appareils dans l'enveloppe gravitaire du domaine skiable alpin et une réflexion serait menée pour un projet d'extension vers l'Aiguille Noire. Ces travaux se traduiraient par la diminution du nombre de remontées mécaniques.

1.1.2. Données liées aux activités nordiques

Une offre « ski » limitée par la topographie

Sport et loisir « passion » longtemps porté par le milieu associatif, le ski nordique traverse une période délicate : son marché est arrivé à maturité depuis le milieu des années 80, une baisse régulière de la fréquentation est constatée chaque année, son image restrictive et dégradée, réservée aux sportifs ou aux seniors nécessite du temps pour se renouveler et son offre mal identifiée et peu valorisée s'inscrit progressivement dans une nouvelle approche. De plus, le « ski de fond » reste le plus souvent « à côté » de l'offre station dominée par le ski alpin : sur Valloire, comment ne pas comparer les 150 km de piste de l'offre alpine avec les 10 km de l'offre « fond ». Aussi on ne peut plus parler d'une pratique exclusive de ski de fond, mais d'activités nordiques au pluriel (ski de fond, raquettes, balades piétonnes...). Toutes ces pratiques doivent répondre aux besoins de clientèles sportives mais aussi de loisir, en accordant une place essentielle à l'initiation et à la découverte de ces pratiques. Des approches par types de clientèles doivent être menées pour bien coller aux attentes en termes de pratiques et de services. C'est également une traduction sans doute plus prononcée de la demande en bien-être qu'il s'agit d'envisager, n'imposant pas de grands équipements ou aménagements.

Sur Valloire, le secteur des Verneys offre 10 km de pistes damées pour l'activité ski de fond reliant le hameau de Bonnenuit, entre 1550 et 1790m. Il propose également une zone de luge. L'activité « ski de fond » est une activité complémentaire au ski alpin et son développement reste limité par une topographie peu adaptée aux pratiques sur pistes.



► Enjeux liés à l'économie hivernale

- Améliorer les ratios commerciaux du domaine alpin et enrayer la baisse des journées skieurs en renforçant l'attractivité hivernale de Valloire ;
- Diversifier l'offre hivernale vers des activités plus « ludiques » mais aussi plus « douces » ;
- Pérenniser les locomotives touristiques du territoire dont les activités hivernales font indéniablement partie ;
- Retravailler le positionnement hiver pour être encore plus différenciant face à la concurrence des autres stations mauriennaises en particulier et alpine en général.

► Traductions potentielles dans le PLU :

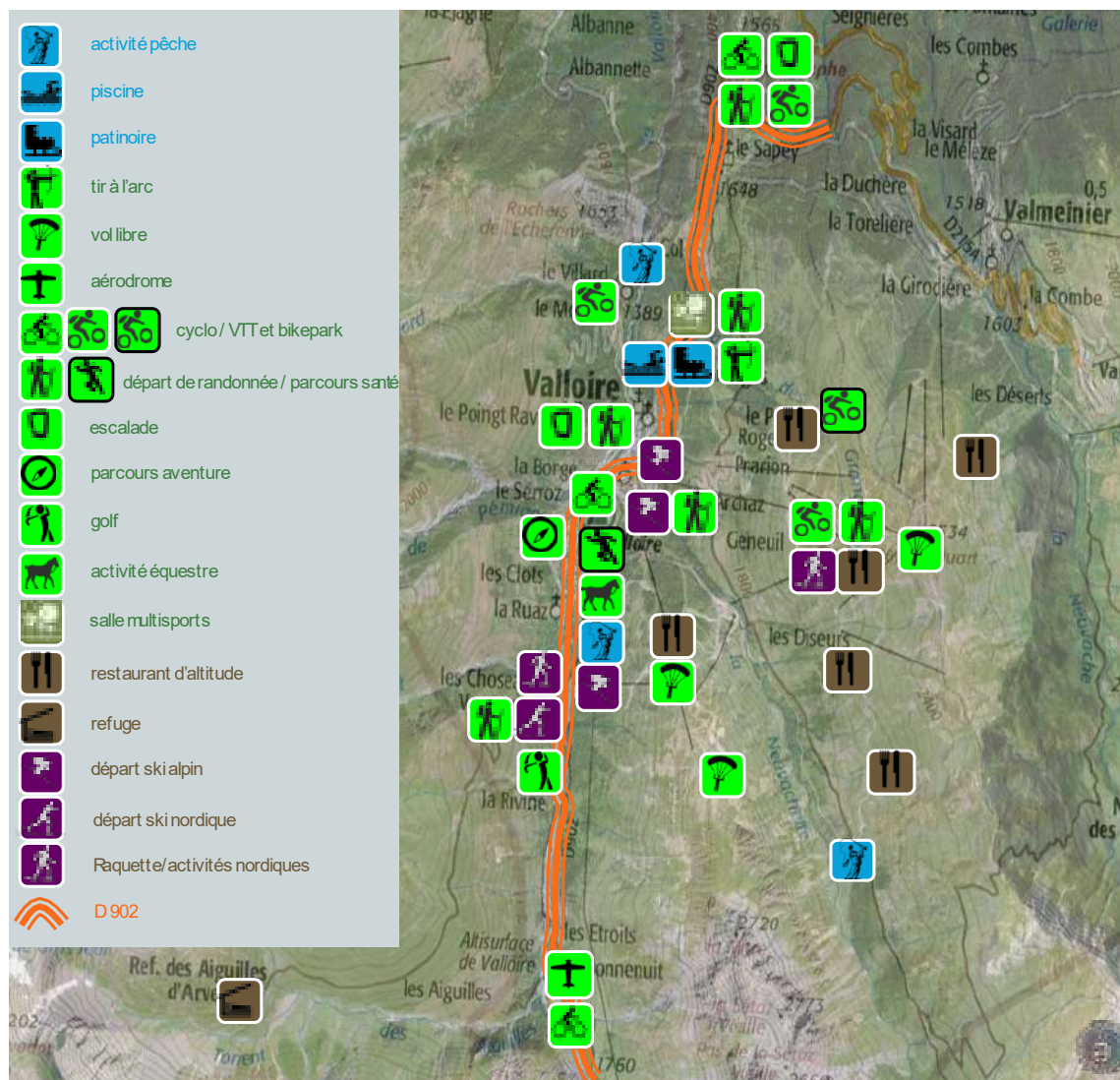
- Pérenniser les polarisations hivernales en cohérence avec l'exigence d'une économie annualisée ;
- Opérer des choix stratégiques forts permettant de pérenniser l'offre tout en la faisant évoluer pour être en phase avec les tendances actuelles et futures de la demande touristique ;
- Rationnaliser le parc de chaînes de transport tout en augmentant l'attractivité du domaine skiable (sécurisation, altitude) ;
- Segmenter davantage les espaces en fonction des niveaux de pratiques et des conditions de sécurité.

4.5. L'offre liée à l'économie toute saison

1.1.3. Approche globale

La topographie de Valloire est réellement adaptée à la diversité de pratiques, étant donné ses caractéristiques liées à l'altitude, à l'axe valléen longiligne et aux passages des cols. L'offre toute saison est variée et sa diversité est celle « attendue » d'une station-village qui pourrait être encore davantage développée pour renforcer son attractivité, notamment la mise en tourisme de l'axe de la RD 902 en lien avec le positionnement « plus grand domaine cyclable du monde ».

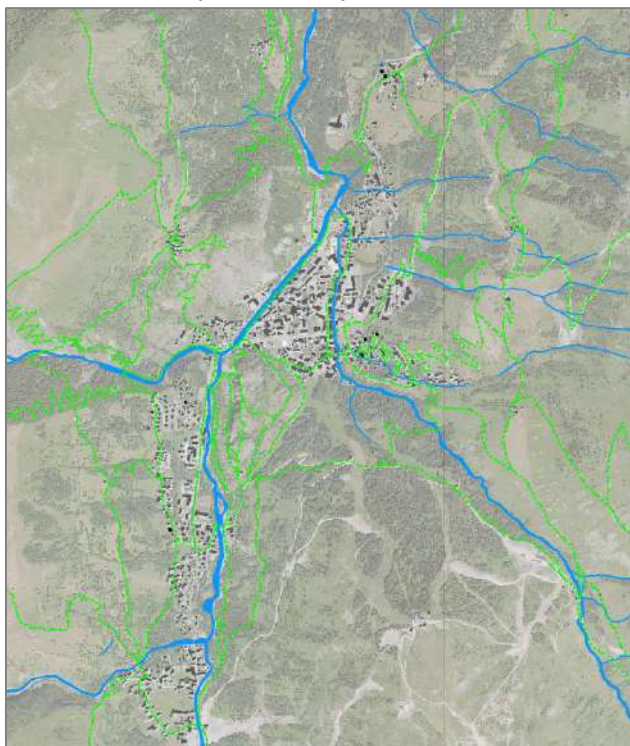
Localisation des principales activités toutes saisons



1.1.4. Les activités sportives d'itinérance et équipements de loisirs

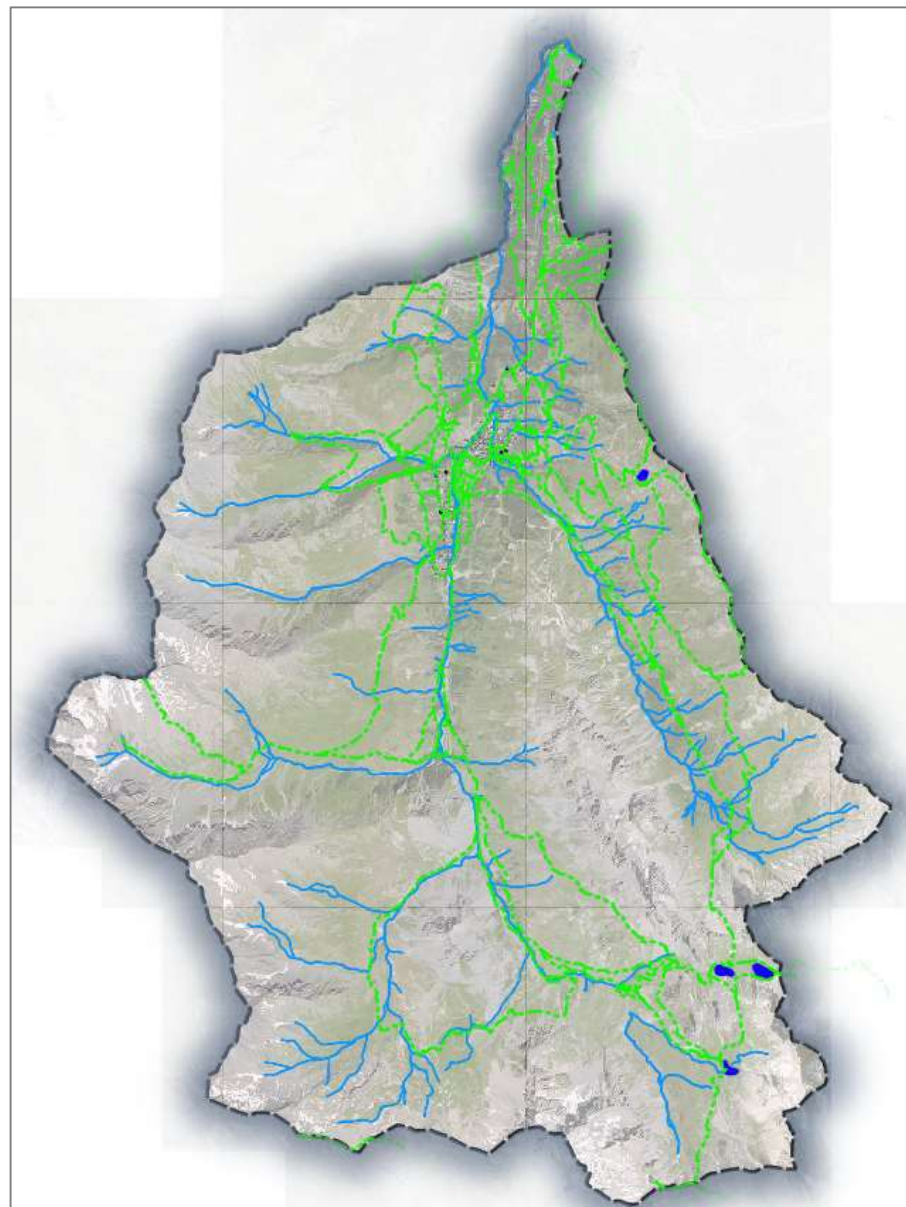
► **La randonnée pédestre.** Le territoire communal est parcouru par de nombreux sentiers dont le GRP du Tour du Mont Thabor. Les points de départ sont répartis sur le territoire, le long de l'axe valléen et permettent d'offrir tous les niveaux de pratiques, de la promenade à l'alpinisme.

Depuis février 2013, le département de la Savoie a révisé son Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Ce recensement des chemins permet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.



Localisation des chemins recensés au PDIPR

Source : Département Savoie – traitement n.chomaz Urbaniste



► **Via-ferrata et escalade.** Valloire propose 3 parcours de via-ferrata de difficulté variée : Point de Ravier pour les débutants et le Rocher de Saint-Pierre pour les plus expérimentés. Un troisième parcours « difficile » est situé au Col du Télégraphe (géré par la Communauté de communes Maurienne Galibier). Concernant l'escalade, 169 voies représentant quelques 3,5 km sur des niveaux 3 à 7

► **Les activités « cyclo ».** Compte tenu de sa position au pied du Col du Galibier et proche du Col du Télégraphe, Valloire est sur une position géographique stratégique pour les activités cycloportives et cyclo touristiques. Elle est au cœur d'offres référentes telles que la route des Grandes Alpes et participe activement au positionnement mauriennais du « plus grand domaine cyclable du monde ».

► **Le VTT.** Agréée FFC, Valloire offre 17 parcours (33 km) à partir des remontées mécaniques en période estivale et propose un « bike Park » combinant les activités d'enduro, de freeride et de cross-country.

► **Les équipements de loisirs.** Ils sont nombreux et diversifiés, du parcours aventure « la forêt de l'enfer » à la piscine, à la patinoire ou aux courts de tennis. Dans certains cas, ils représentent une offre indoor intéressante même si certains équipements sont à rénover.

1.1.5. La restauration

L'office de tourisme répertorie 24 restaurants sur la station et 6 restaurants et bars d'altitude (situés au sommet du TC du Crêt de la Brive et de la Sétaz). Il n'y a pas de chef étoilé qui sont des marqueurs forts de positionnement et d'attractivité.

Spécifiquement sur la restauration d'altitude, 74%³ des clients de Valloire sont des consommateurs de ce type de service (ils s'y rendent en moyenne 3,4 fois en période hivernale), ce qui est plus important que pour les restaurants présents sur le bourg. Il s'agit donc de prendre en compte la pérennisation de l'offre de restauration d'altitude dans les futurs schémas de développement du domaine skiable.

1.1.6. Le patrimoine « historique »

Station-village, Valloire détient quelques atouts patrimoniaux réellement diversifiés allant de l'Eglise baroque du XVIIe siècle au Fort du Télégraphe en passant par l'architecture contemporaine (atelier architecture montagne – Laurent Chappuis).

L'enjeu ici concerne la valorisation mais aussi la dynamique du petit patrimoine.

► Enjeux liés à l'économie toute saison

- Soutenir le modèle économique estivale en renforçant la « chaîne de valeur touristique » de l'offre : services (NTIC), hébergements, transports, restauration, activités.
- Poursuivre le développement des activités estivales pour renforcer l'attractivité toutes saisons de Valloire ;
- Pérenniser les locomotives touristiques estivales sur la station et le long de la D902 (et apprécier la pertinence du projet de « lien » routier avec les Karellis) ;
- Renforcer la diversification de l'offre tout en préservant les grands équilibres naturels et paysagers (vigilance sur les impacts visuels et sonores) : le paysage est une grande valeur ajoutée touristique pour Valloire ;

³ sources : G2A LHM Profils, comportements et satisfaction clients, Hiver 2015/2016

- Accompagner un développement plus « gastronomique » de la restauration (station) ;

Traductions potentielles dans le PLU :

- Tendre vers la multisaisonnalité et la multifonctionnalité des équipements
- Faciliter le développement de services (lieux de stockage et d'entretien par exemples pour les activités de pleine nature) doublement par une meilleure mise en tourisme de l'existant et en poursuivant le déploiement d'offres attractives sur les principaux « pôles de centralité »
- Renforcer la mise en tourisme de l'axe routier D902
- Renforcer l'évènementiel estival par des équipements/aménagements permanents et toutes saisons
- Prioriser le développement des activités APN (ex: sentiers) pour sélectionner les offres les plus attractives (ex: parcours familles)

4.6. La destination : le positionnement touristique spontané et recherché de Valloire

1.1.7. Le positionnement touristique spontané

Valloire est avant tout une station village qui offre un cadre spontané de « villégiature ». Cette perception est renforcée par la localisation topographique du bourg et par l'absence de bâtiment surdimensionné. C'est un réel atout en termes d'attractivité auprès d'une clientèle de séjour recherchant un cadre de « moyenne montagne » dans un écosystème de haute altitude.

1.1.8. Le positionnement touristique recherché

Il se concentre sur 3 grandes thématiques :

- la station « sportive » qui peut se traduire par une offre forte en matière d'équipements, d'aménagements et de services sportifs toutes saisons ;
- la station « chaleureuse » qui elle tend vers la convénience, les services et la diversité de l'offre (avec un impact sur l'accès à l'offre et à sa variété) ;
- la station « authentique » pouvant se décliner par une perception architecturale, des relations humaines et des impacts environnementaux maîtrisés.

1.1.9. La clientèle touristique⁴

► **Origine géographique.** Les données de fréquentation montrent une forte représentativité nationale avec une majorité régionale et d'Ile de France et la prédominance du Bénélux pour la catégorie internationale. Des marges de

progression sont donc potentiellement possibles sur l'international sans toutefois rogner sur la clientèle régionale et nationale.

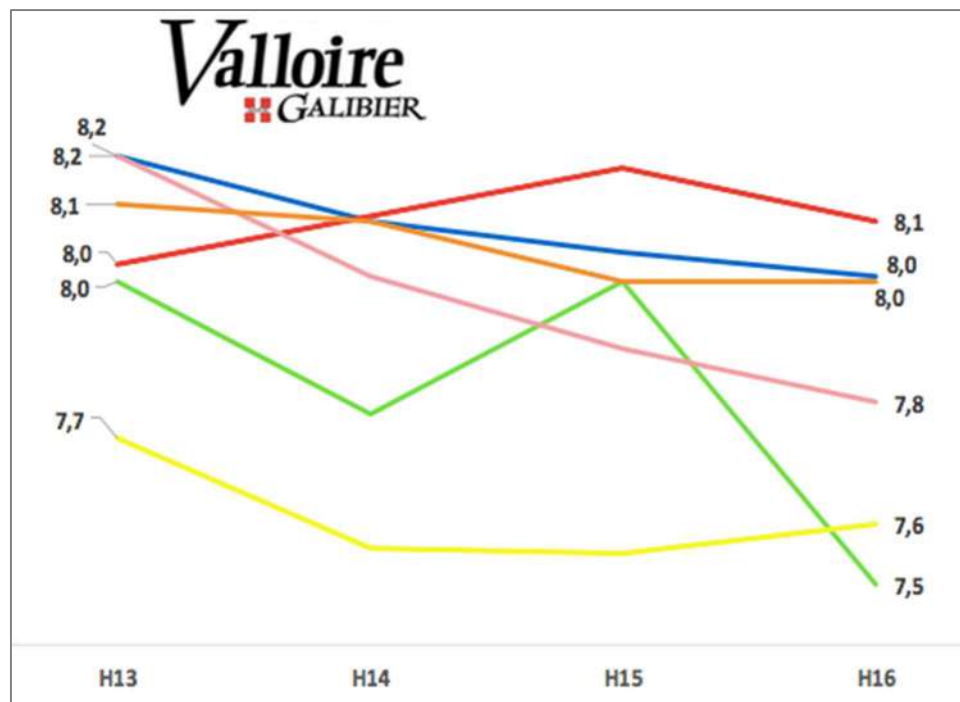


► **Structure de la clientèle familiale.** Si cette typologie de clientèle est dans une fourchette moyenne au regard d'autres stations alpines (plus des 2/3, à 68%), la taille de la « tribu » est en revanche dans une moyenne « haute » (5,4 personnes) impactant potentiellement sur la demande de surface en meublés ou en parahôtellerie.

► **Part des non-skieurs dans la clientèle hivernale.** Elle est de 14 % sur Valloire, soit 2 points de moins que sur la moyenne du panel G2A-LHM. Celle-ci est surtout présente au mois de janvier où 1/5 de la clientèle ne skie pas : l'imbrication village-station trouve ici tout son intérêt.

► **Satisfaction de la clientèle.** À la suite de l'étude G2A/LHM, nous pouvons noter quelques faits marquants ayant directement ou indirectement un impact sur le schéma directeur. De manière synthétique, les indices de satisfaction sont au vert sur l'architecture et décorum du bourg, le domaine skiable et l'adaptation des activités aux enfants. Inversement, la satisfaction est moindre sur les entités de restauration (altitude et village) et le stationnement. A noter que d'une manière générale, l'indice de satisfaction a tendance à baisser sur 4 ans comme l'illustre le graphique ci-après.

⁴ sources : G2A LHM Profils, comportements et satisfaction clients, Hiver 2015/2016



► Enjeux liés à l'économie toute saison

- Développer plus fortement l'international (marges de progression)
- Répondre par des services, activités et équipements à la proportion de non-skieurs (outdoor – indoor)
- Développer les services tous azimuts pour renforcer le taux de précurseurs dans la clientèle toutes saisons
- Solutionner les problématiques liées au stationnement
- Valoriser la mixité architecturale
- Viser une montée en gamme de l'offre (hôtels, restaurants)

Nous synthétisons ci-dessous le volet « diagnostic tourisme » par une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) en étant toujours vigilant à ce que les deux premiers soient internes à l'offre de Valloire et les deux derniers soient externes à celle-ci.

ATOUTS

Une station qui a su garder une « âme » de village de montagne ;
 Un lieu de vie à l'année combiné à la villégiature ;
 Une approche « moyenne montagne » dans un cadre « haute montagne » ;
 Des politiques volontaristes en matière d'hébergements qui ont porté leurs fruits ;
 La notoriété du Galibier ;
 La configuration d'étape sur des itinéraires à forte notoriété.

FAIBLESSES

Même si la part des hébergements non-marchands est en moyenne plus faible que sur d'autres stations d'altitude, l'impact sur l'économie générale est probant ;
 La faible représentativité du parc hôtelier dans le haut de gamme ;
 L'absence de réelle « proposition unique » dans l'offre touristique.

OPPORTUNITES

Les marges de progression sur l'international ;
 L'attractivité de la clientèle touristique vers les lieux de vie et de villégiature ;
 Les fortes tendances de l'itinérance ;
 La forte demande de diversité de l'offre.

MENACES

Les évolutions des conditions climatiques hivernales ;
 Un positionnement de la montagne estivale qui se cherche encore ;
 La concurrence forte sur des proximités plus ou moins proches ;
 L'attractivité des destinations plus « exotiques » ;
 L'attractivité du tourisme urbain en plein essor (grandes métropoles) ;
 Le comportement versatile de la clientèle touristique ;
 La baisse du budget des collectivités (support de station).

4.7. Les enjeux

À la suite de l'analyse critique de l'offre touristique de Valloire et dans une mise en perspective de celle-ci dans une finalité stratégique, de planification et d'urbanisme, nous avons identifié trois grands enjeux « structurants » et complémentaires :

- La pérennisation du modèle économique existant, *car performant et véritable locomotive économique pour la station et la commune support.*
- La montée en gamme de l'offre, notamment au regard de la dynamique concurrentielle et du renouvellement permanent de la demande touristique.
- Le renforcement de l'attractivité de Valloire, *à la fois sur ces valeurs et en adéquation avec les tendances fortes du marketing des « destinations ».*

4.7.1 La pérennisation du modèle économique existant

Nous proposons de décliner cet enjeu important à travers 3 sous-enjeux que sont la diversification de l'offre, la multifonctionnalité des aménagements et équipements, et la sécurisation.

► **Diversification de l'offre.** Celle-ci doit se concentrer sur des orientations telles que le ludique, le numérique et l'après-ski. Elle conditionne l'attractivité de la station-village et permet de répondre aux demandes actuelles et futures de la clientèle touristique.

Exemple d'actions : ludification du domaine skiable, jeux à sensation en cœur de village, couverture réseau cellulaire et wifi⁵, organisation des séquences d'après-ski et notamment celle du 17h-19h.

⁵ le centre du village est équipé de spots WIFI – indication sur la brochure hiver et été.

► **Multifonctionnalité de l'offre.** Une économie touristique pertinente et pérenne est une économie toute saison, requérant des équipements et des aménagements tendant vers la multifonctionnalité (telle l'avenue de la Vallée d'Or à Valloire). Cette dernière s'entend pour la clientèle touristique, excursionniste et pour la population permanente.

Exemple d'actions : aménager des équipements loisirs pour répondre à une demande d'activité indoor, organiser certains espaces de stationnement pour accueillir des événements, penser le bâti dans une perspective annuelle.

► **Sécurisation de l'offre.** Les évolutions climatiques obligent à cibler fortement les lieux stratégiques liés à l'économie de la neige. Cette « garantie » recherchée principalement par la clientèle des sports de glisse est une condition impérative pour assurer une pérennité économique du modèle existant. Cela concerne également l'immobilier touristique qui est la colonne vertébrale de l'économie touristique.

Exemple d'actions : snowfarming, garantie neige ciblée sur les pistes stratégiques du domaine skiable, requalification et rénovation immobilière, sécurisation des aires de stationnement.

4.7.1. La montée en gamme de l'offre

Nous proposons de décliner cet enjeu important sous 2 sous-enjeux que sont l'immobilier de loisirs et la restauration.

► **Immobilier de loisirs.** C'est un enjeu fondamental qui impose des solutions innovantes devant les semi-échecs des initiatives précédentes (ORIL⁶). Celles-ci

⁶ ORIL : Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs

ont été longtemps la seule réponse donnée à la problématique de la rénovation immobilière pour les stations de montagne. Souvent décriées pour leurs complexités et la lourdeur de leur mise en application, elles ont néanmoins permis de qualifier les besoins de rénovation et d'initier une sensibilisation des acteurs, en particulier des propriétaires, à cette problématique. Les nouvelles approches se doivent d'être différentes : elles s'émancipent du seul cadre législatif existant en travaillant spécifiquement sur la problématique locale et en y apportant des solutions adaptées.

Exemple d'actions : maison des propriétaires (en liens avec les démarches valléennes, Affiniski), projets hôteliers ou para hôteliers permettant d'élargir le ciblage clientèle.

► **Restauration.** Souvent oubliée des préoccupations touristiques, la restauration est pourtant une composante importante voire essentielle en termes d'attractivité.

Exemple d'actions : avoir une stratégie d'accueil des porteurs de projets ou des repreneurs de restaurants, qualifier davantage les restaurants d'altitude.

4.7.2. Le renforcement de l'attractivité de Valloire

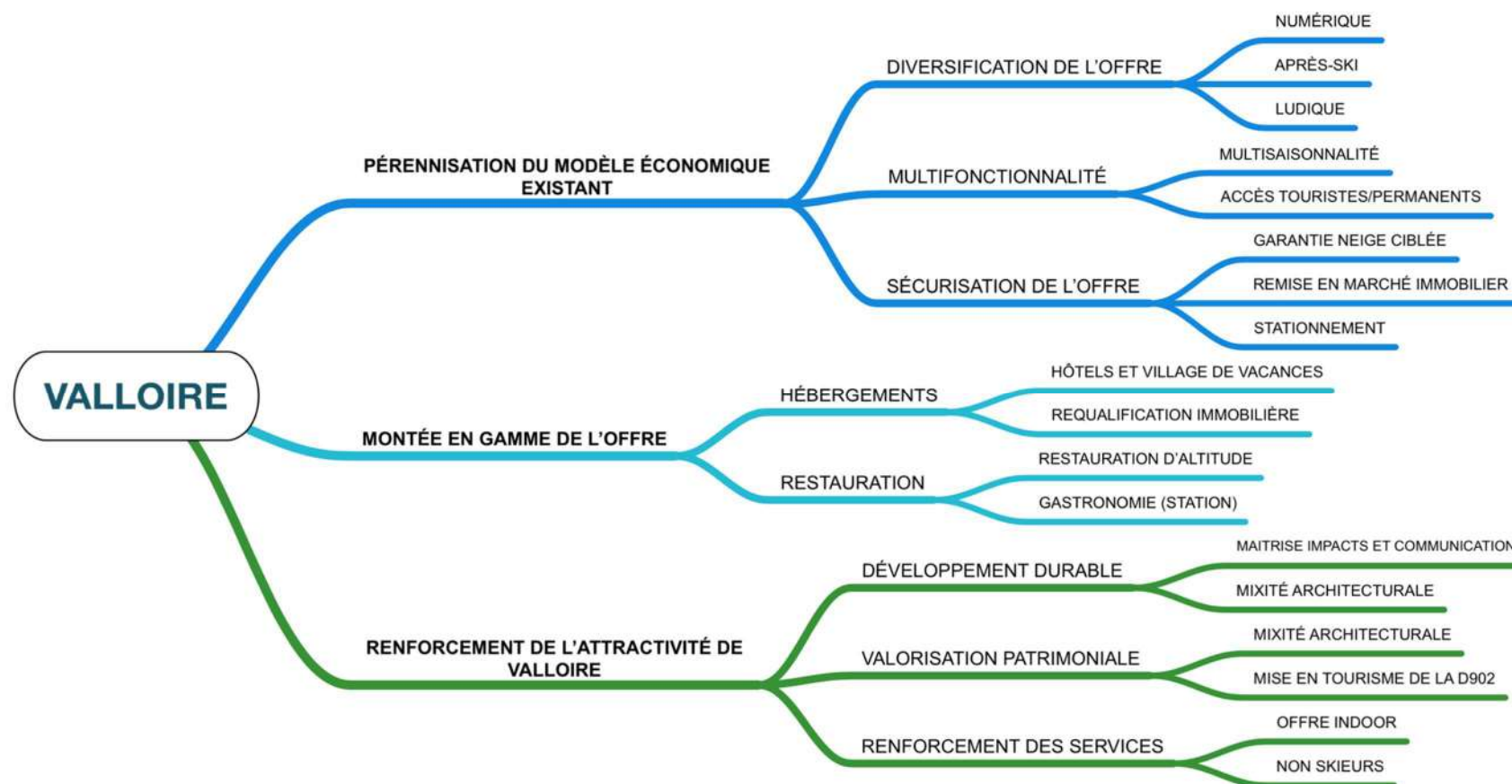
Nous proposons 3 sous-enjeux que sont la prise en compte du développement durable, la valorisation patrimoniale et le renforcement des services.

► **Développement durable.** Il ne s'agit pas ici de répondre à une forme de mode mais bien de décliner transversalement le modèle « économique » du développement durable combinant enjeux environnementaux et financiers. C'est aussi une maîtrise des impacts et la communication de celle-ci qui est proposé.

► **Valorisation patrimoniale.** C'est sans doute l'une des particularités de Valloire que de combiner des styles architecturaux différents par leurs aspects et leurs époques. Bien entretenues, ces composantes sont un élément fort d'attractivité et d'animation.

► **Renforcement des services.** L'offre se distingue aujourd'hui très fortement sur le présentiel et la qualité des services, et ce sur toute la chaîne de valeur du processus client. Même si cela impacte indirectement la planification urbaine, ce renforcement peut aussi se traduire en termes d'équipements.

4.7.3. Synthèse « heuristique » des enjeux



Orientations et objectifs du SCOT :

- *Se positionner comme un territoire de ressourcement authentique « Made in Maurienne ».*
- *Adapter et développer l'économie touristique en confirmant la Maurienne dans son positionnement de « territoire de ressourcement, authentique, à taille humaine ».*
- *Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement marchand pour conforter la fréquentation.*
 - *Réhabiliter les logements existants et requalifier l'offre pour répondre aux attentes de la clientèle, favoriser l'occupation des lits et leur remise en marché.*
 - *Diversifier l'offre de lits marchands à l'échelle Maurienne pour maintenir l'attractivité touristique et l'économie du territoire.*

Communes	Lits existants			
	Chauds	Tièdes	Froids	Total
Valloire	5155	5045	7271	17471

Communes	Réhabilitation			Création dont UTN
	Chauds	Tièdes	Froids	Total
Valloire	183	505	727	1500

- *Engager et accompagner la diversification printemps-été pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons.*
 - *Améliorer la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison.*
 - *Développement et structuration de filières de diversification.*
- *Optimiser l'offre hiver pour l'adapter aux changements climatiques et préserver l'attractivité de la destination.*
 - *Renforcer l'attractivité des domaines skiables et s'adapter au changement climatique.*

- *Unités Touristiques Nouvelles (UTN) Structurantes portées par le SCoT.*

UTNS3 : - Création de 2 remontés mécaniques et pistes associées en extension du DSA Galibier-Thabor (DSA)

UTN S4 : Création d'un Club Med à Valloire (Hébergement).

5. LE PATRIMOINE

5.1. Patrimoine culturel et architectural

Sont annexés au rapport de présentation :

- Le diagnostic de 2005 du projet de ZPPAUP qui n'a pas abouti. (annexe 1 du rapport de présentation)
- L'inventaire du bâti d'alpage réalisé en 2017-2018. (Annexe 2 du rapport de présentation)

5.2. Les aspects architecturaux

Objectifs

Cette analyse architecturale a pour objectif d'orienter les règles architecturales éventuellement à mettre en place dans le règlement.

Le bâti ancien

Le bâti ancien est implanté sur des parcelles de petites tailles (entre 140 m² et 400m² le plus souvent) et sur au moins une des limites séparatives ou de voies.

Le volume des constructions est plus haut que large.

Les façades sont d'aspect pierres enduites de teinte beige à beige rosé. Le niveau comble est parfois en bardage bois correspondant à l'usage agricole.

Les ouvertures en façades ne comportent pas de volets. On observe très souvent des ouvertures en pignons de type œil de bœuf.

Les gardes corps sont soit en bois, soit en ferronnerie. Les barreaudages sont souvent verticaux.

Les toitures sont à 2 pans avec parfois des ouvertures de toitures de types chiens couchés. La couverture des toitures est le plus souvent la tôle et parfois l'ardoise carrée.

Implantation du bâti



Façade en pierres, combles en bois, toitures à 2 pans en tôle.



*Toitures à 2 pans en ardoises
Volume des constructions plus hautes que large*



*Façade aspect pierre et enduit, bardage bois au façade enduite couleur rose,
toitures à 2 pans niveau comble.*



gardes coprs en ferronnerie



Œil de bœuf en façade pignon



Les réhabilitations

Dans l'ensemble, les réhabilitations sont qualitatives et s'inspirent des données architecturales traditionnelles.

Les façades sont d'aspect pierre enduites de teinte beige à beige rosé ; on trouve du bois en habillage de façade et non plus seulement au niveau comble. La couleur du bois est variable de clair à foncé.

Les ouvertures en façades comportent des volets bois ou volets roulants.

Les gardes corps sont soit en bois, soit en ferronnerie. Les barreaudages sont horizontaux ou verticaux.

Les toitures sont à 2 pans avec parfois des ouvertures de toitures de types jacobines. La couverture des toitures est en bac acier de couleur grise.

On trouve souvent des panneaux solaires en toitures.

Ouvertures de toitures de type fenêtres de toit intégrées.



Ouvertures de toitures de type fenêtres de toit intégrées.

Réhabilitations récentes : façades enduites, en pierres apparentes et bardage bois. Toitures en tôle grise. Volets bois ou roulants.

Les ouvertures en pignons ne reprennent pas forcément les éléments traditionnels à savoir l'œil de bœuf sous comble.



Réhabilitation de toiture par panneau solaire. Garde de corps en ferronnerie à barreaudages verticaux.

Les constructions neuves

Le bâti récent est souvent implanté sur au moins une des limites séparatives ou de voies.

Les toitures sont, selon les époques de construction, à 1 pan ou 2 pans en bac acier. Les ouvertures de toitures peuvent être en outeaux.

Les façades sont d'aspect enduit, pierres et bois. Les teintes d'enduit sont variées : blanc, beige grisé, beige jeune, beige rosé.

Les teintes de bois sont variées ; au centre-ville les teintes sont souvent foncées.

Les gardes corps sont soit en bois, soit en ferronnerie à barreaudage verticaux.

Les panneaux solaires sont en toitures.

On trouve des **exceptions architecturales** telles que façades en ardoises, arrondis, balcons proéminant... surtout au centre.



Constructions récentes présentant une façade bois de teinte foncée qui ne reprend pas les codes de l'architecture traditionnelle.



Construction récente à la façade bois avec des ouvertures en toitures de type outeaux.



Construction récente présentant des façades mixtes : enduit, bois foncé sur la partie haute de la façade et pierres apparentes par touches. Les gardes corps sont en bois à barreaudages verticaux.



Constructions présentant des façades sombres aux matériaux de types ardoises, bois sombres, volets roulants, toitures à pentes faibles ou 1 pans, gardes corps variés (barreaudages verticaux en bois ou pleins en matériaux identiques à la façade) :





Construction à toiture à 1 pan.



Éléments architecturaux nouveaux : façade arrondie, couleur sombre, brises soleil en bois, pierres apparentes en parements.

Orientations et objectifs du SCOT :

- *Préserver et valoriser les patrimoines urbains et bâtis, majeurs ou plus ordinaires*

ATOUTS

Une architecture traditionnelle encore bien présente dans le paysage urbain.

Des réhabilitations de qualité qui reprennent les codes de l'architecture traditionnelle et introduisent des dispositifs énergétiques en très bonne intégration.

MH : église

FAIBLESSES

Des éléments architecturaux plus modernes qui marquent les époques de construction mais ne s'intègrent pas dans le paysage urbain (par exemple par leur couleur et la forme architecturale).

OPPORTUNITES

Valoriser le patrimoine.

MENACES

Perdre l'identité architecturale du territoire

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Le règlement doit, à la fois, orienter l'architecture afin de garantir l'identité de Valloire et permettre l'insertion de nouveaux dispositifs et matériaux.

6. LE PAYSAGE

6.1. Les enjeux paysagers dans le PLU

Dans le code de l'urbanisme, l'article L121-1 prévoit pour «Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales» un équilibre entre le développement urbain et «l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels», «la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables», «la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville» ainsi que «la préservation [...] des espaces verts».

Rénover ou concevoir un nouveau quartier, agrandir un hameau, créer une voie nouvelle ou implanter un nouvel équipement sont, chacun à leur manière, des actes qui créent de nouveaux paysages.

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible **de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages** qui étaient en voie de banalisation et de **construire de nouveaux paysages de qualité. Le paysage peut alors devenir le moteur de l'attractivité future du territoire.** L'approche paysagère d'un territoire comme celui de Valloire intègre trois dimensions du paysage :

- la dimension «physique» et morphologique
- la dimension «perçue» qui fait appel à l'approche sensible du paysage
- la dimension «culturelle» (patrimoine identitaire)



6.2. Caractéristiques paysagères de Valloire

La commune de Valloire propose un paysage riche à dominante naturelle. Le village et ses hameaux occupent la vallée de la Valloirette qui, comme la Neuvachette, a façonné le territoire. Le paysage de Valloire est caractérisé par le relief et l'activité humaine : torrents, cultures, forêts, villages, alpages, sommets... et aménagements touristiques.

Le territoire communal fait partie de l'unité paysagère du Pays du Galibier et du Thabor définie par le CAUE de Savoie :

Pays du Galibier et du Thabor (extrait charte architecturale et paysagère - Maurienne, CAUE de la Savoie) :

En rive gauche de l'Arc, cette entité paysagère regroupe les bassins versant de la Valloirette et de la Neuvache, qui drainent les versants nord du massif du Galibier et du Thabor. La proue sombre du fort du Télégraphe force le regard au premier plan, dominant les raides versants boisés de l'auge glaciaire, alors que les lignes de crête des massifs du Galibier et du Thabor forment la toile de fond des vastes espaces ouverts de cette entité. La mauvaise exposition générale, les pentes raides et l'altitude élevée ont limité le développement des hameaux traditionnels, dont certains présentent pourtant une grande valeur patrimoniale (Albanne et Albannette, Poingt Ravier...). En revanche, l'orientation globale au nord a permis le développement de 3 stations de ski (Les Karellis, Valloire et Valmeinier). Les alpages situés au nord du col du Galibier connaissent une bonne dynamique, liée à leur accessibilité, à l'inverse des vallons de Neuvachette et de Neuvache, en grande déprise agropastorale.

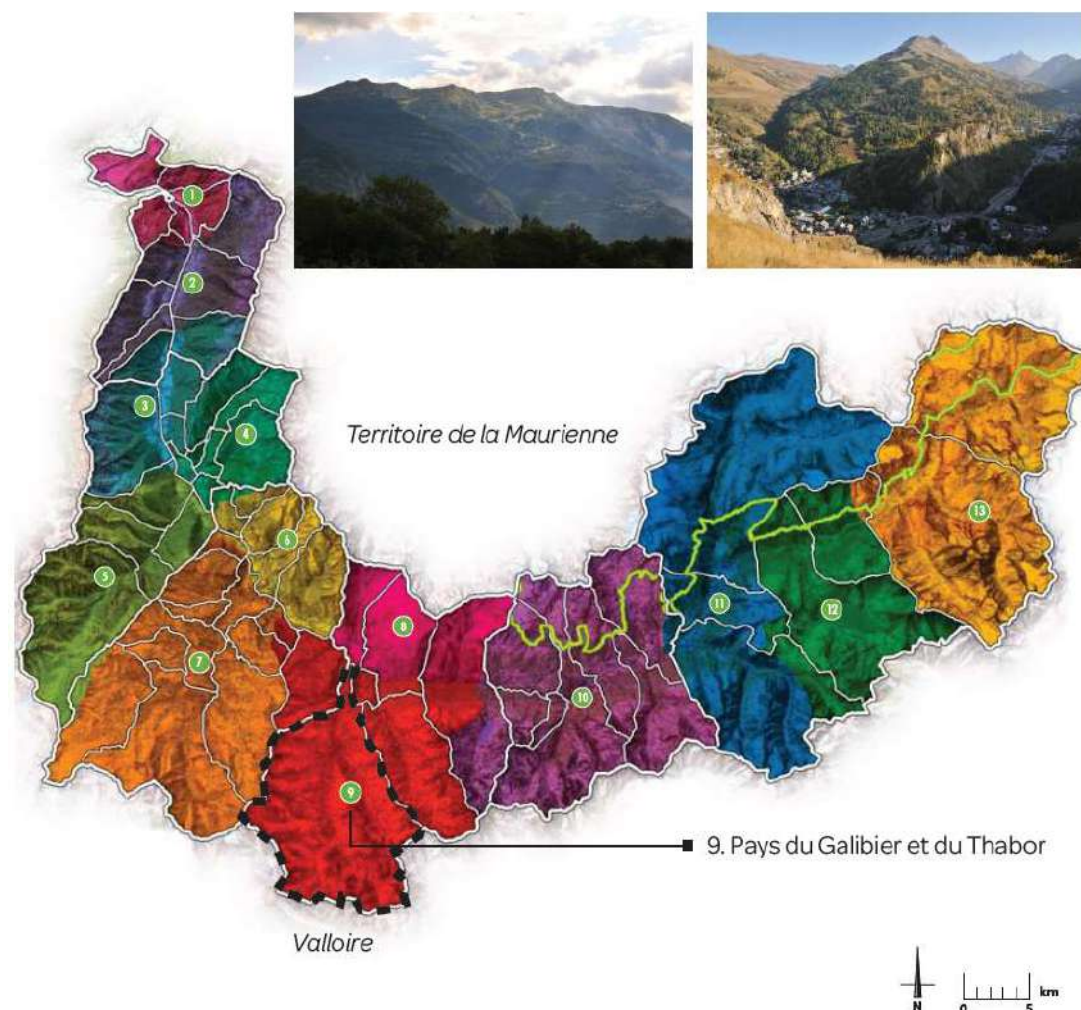


Illustration n°2 : Les unités paysagères du territoire de la Maurienne / Source Charte architecturale et paysagère, CAUE de la Savoie

6.3. Morphologie générale

La commune s'insère sur **un territoire montagnard au relief très marqué** qui va du fond de la vallée de l'Arc (~alt. 690 à l'extrémité Nord de la commune) aux étages alpin et nival à plus de 3 000 m d'altitude. La commune est dominée par plusieurs grands massifs dont deux points culminants et mythiques que sont les cols du Télégraphes (1566m) et du Galibier (2 642 m).

Cette configuration offre à ce territoire **une variété de paysages** qui s'adapte notamment en fonction des étages paysagers (coteaux, versants, alpages et hautes forêts, landes et toundra, roche et éboulis, neige...) qui se retrouvent sur Valloire.

Le territoire est également marqué par le réseau hydrographique qui a sculpté le paysage. Deux vallées, séparées par le rocher de la Grande Paré, sillonnent le territoire : **la vallée de la Valloirette** qui est occupée en partie par les secteurs urbanisés, **et la vallée de la Neuvachette**, s'identifiant à la combe de l'Aiguille Noire, qui est restée très naturelle.

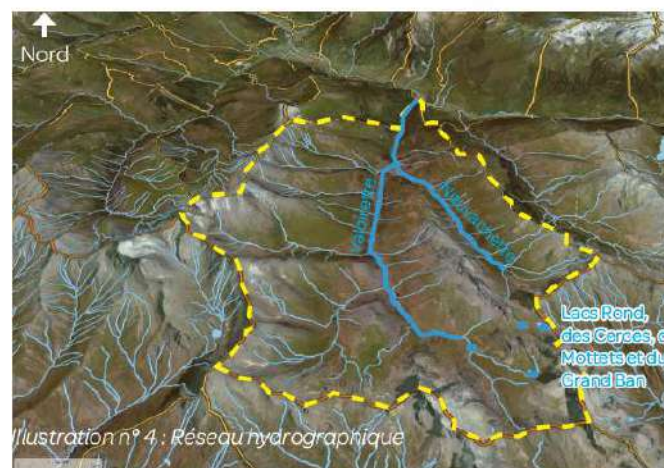
Le village de Valloire est niché à 1400 m d'altitude, au creux de la « cuvette » formée par la rencontre de ces deux vallées. Les nombreux hameaux qui composent la commune sont étagés entre 1400 et 1800 m et prennent parfois une position dominante par rapport au chef-lieu.

Les milieux rencontrés sur Valloire, représentatifs de **ce paysage remarquable de montagne**, participent à sa valeur patrimoniale (pastoralisme, diversité des biotopes, ...).

Points clefs

- Une diversité de paysages (richesse) liée au relief et au réseau hydrographique
- Une organisation de la commune en lien avec la morphologie typique du territoire

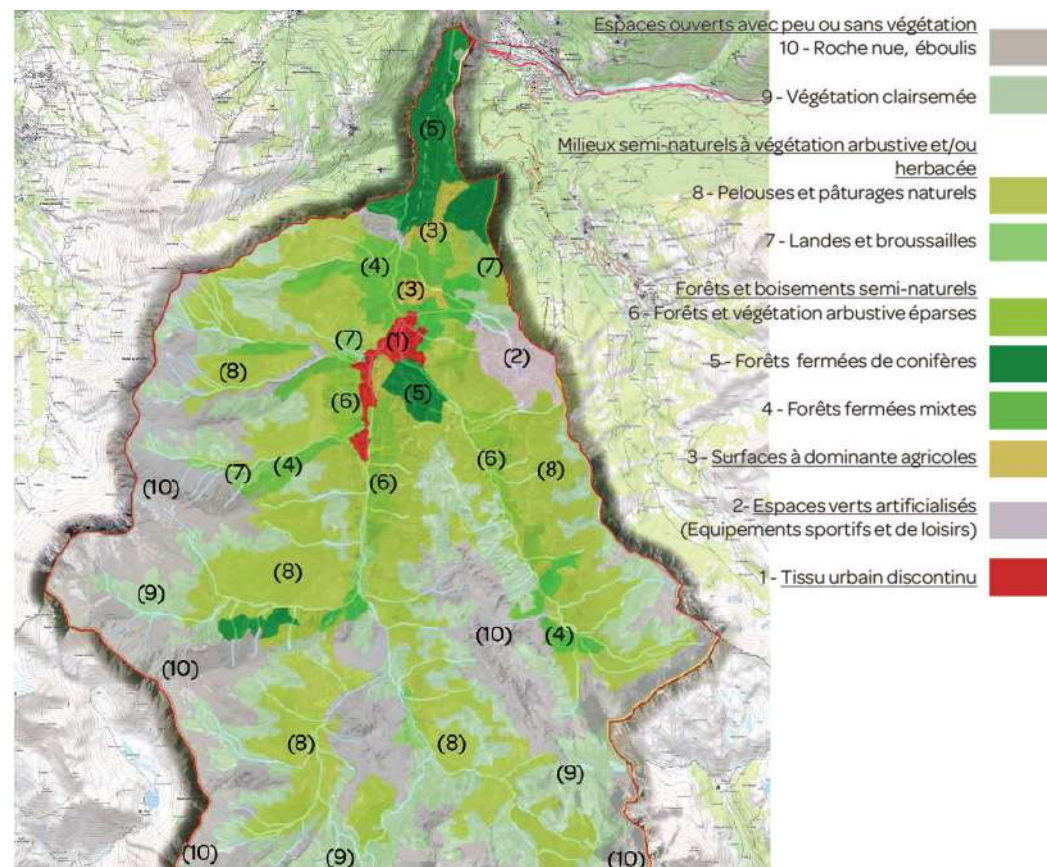
Relief et hydrographie



6.4. Occupation du sol

L'agriculture et le pastoralisme sont présents sur le territoire communal. Ils participent à l'entretien et à l'ouverture du paysage et permettent d'établir un équilibre entre « espace plein » (urbanisation, boisements, ...) et « espaces ouverts ». La présence des espaces agricoles en périphérie des secteurs urbanisés offre des espaces de « respiration » qui permettent certaines perspectives ou visions d'ensemble sur le paysage urbain. Les pâturages et pelouses situés sur les versants et alpages permettent de limiter la fermeture des forêts tout en proposant une variété de milieux qui font le paysage de montagne.

Hormis les composantes hydrauliques (torrents, Valloirette et Neuvachette, zones humides, plan d'eau...) très présentes sur le territoire, **le paysage de la commune de Valloire est partagé entre espaces dominés par la végétation et espaces ouverts dominés par les prairies d'alpages et zones sans végétation** dès qu'on s'élève sur les hauteurs (étage nival). Qu'elles soient composées de feuillus, mixtes ou de conifères, les surfaces boisées couvrent principalement les coteaux et versants situés au Nord de la commune (vallées et combes). Tout **comme les premiers kilomètres de la vallée de la Valloirette** en venant du Nord, **le replat situé à la rencontre des deux rivières principales et une partie des coteaux qui l'entourent accueillent les principales zones urbanisées (village de Valloire et hameaux) et offrent un paysage mixte** composé d'un tissu urbain relativement étalé en fonction de l'orientation du relief. Notamment aux abords de Valloire, le tissu urbain s'entremêle avec quelques espaces agricoles (prairies), la végétation très présente (plantations artificielles, boisements et cordons naturels) et les aménagements touristiques (pistes, équipement, ...).



Points clefs

- Un paysage dominé par la végétation (forêt et boisements éparpillés) au Nord
- Un paysage mixte aux abords de Valloire (boisements / landes et broussailles/ pelouses et pâturages)
- Plus on va au Sud, plus le paysage est ouvert, avec peu (alpages) ou sans végétation

6.5. Vues et perceptions du territoire

La configuration du territoire oriente les vues principalement en direction du cœur des vallées et sur les massifs qui dominent la commune.

La végétation très présente notamment aux abords des espaces urbanisés fractionne le paysage et oriente également le regard. Cette structuration du paysage fait que les possibilités de vision d'ensemble sur les groupes bâtis sont limitées en fond de vallée mais très souvent possibles dès qu'on prend de la hauteur (vis à vis entre les différents hameaux isolés).

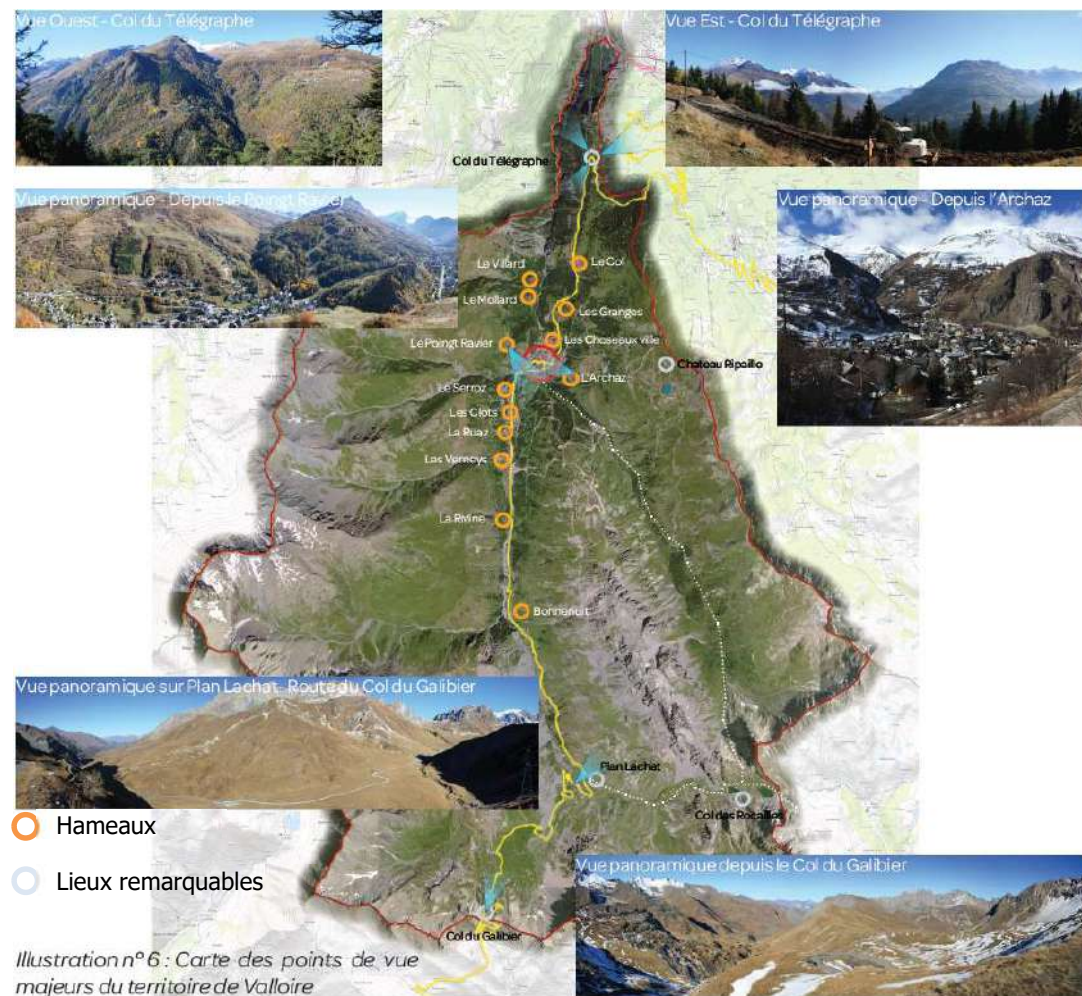
La RD902 qui traverse la commune de part en part offre la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire sous différents angles.

Dès l'arrivée au col du Télégraphe, de larges panoramas s'offrent aux visiteurs (vues sur les vallée et combes de part et d'autre du site). Les zones urbanisées surplombant Valloire (hameau du Poingt Ravier, de l'Archaz, ...) offrent des vues d'ensemble d'une grande partie de la commune et des sommets alentours.

La montée au col du Galibier permet d'observer de larges panoramas sur les vallées sauvages qui caractérisent le paysage.

Points clefs

- Le relief et l'accès facilité à de nombreux sites dominants permet d'offrir différents points de vue majeurs et caractéristiques du paysage communal
- Une attention particulière à avoir sur les vis-à-vis (perception d'ensemble des enveloppes urbaines)





Points clefs

- Une découverte graduelle du territoire, de Valloire et de l'image du village au fur et à mesure de la progression au cœur de la commune depuis le Nord
- Malheureusement, une perte de lien visuel et de perception d'ensemble du village à l'entrée de Valloire

○ Hameaux

○ Lieux remarquables



Points clefs

- Une perception permanente des sommets qui font l'identité de Valloire
- Des points de repère, une image et un paysage d'arrière-plan à préserver (perspectives, ouvertures, maîtrise des gabarits en milieu urbain, ...)

○ Hameaux

○ Lieux remarquables



6.6. Grandes entités paysagères

Cf. carte page suivante

L'observation du territoire de Valloire, de sa morphologie et de ses composantes principales permet de mettre en évidence cinq entités paysagères majeures :

6.5.1. Paysage fermé de combe

Cette entité marque la partie Nord de la commune. Elle correspond principalement à la combe boisée située à l'entrée de Valloire, présentant un paysage fermé (sauf ponctuellement), non habité, orienté Nord<>Sud et isolé du reste du territoire.

6.5.2. Paysage mixte habité en cuvette

C'est le paysage montagnard caractéristique du village de Valloire et des hameaux qui l'entourent. Il présente une certaine mixité dans sa morphologie et ses composantes mais intègre l'ensemble du territoire urbanisé qui forme la «cuvette» de Valloire et l'amorce des deux vallées (Valloirette et Neuvachette).

6.5.3. Paysage ouvert habité de haute vallée

Cette entité correspond au secteur encore en partie habité de la vallée de la Valloirette mais présentant un caractère plus naturel, encore vert (Des Verneys à Bonnenuit).

6.5.4. Paysage ouvert sauvage de haute vallée

C'est le paysage naturel et sauvage caractérisant la vallée de la Neuvachette. Il se démarque, comme le secteur 5, par son caractère inhabité.

6.5.5. Paysage ouvert brut de haute montagne

Cette entité englobe l'ensemble des espaces naturels de haute montagne situés au Sud de la commune (Versants du Grand Galibier et de la Roche Olvéra...).

La définition de ces entités permet d'organiser le territoire suivant différents paysages et caractérise chaque secteur identifié (image renvoyée, caractéristiques naturelles ou urbaines, type de paysage rencontré, ...).

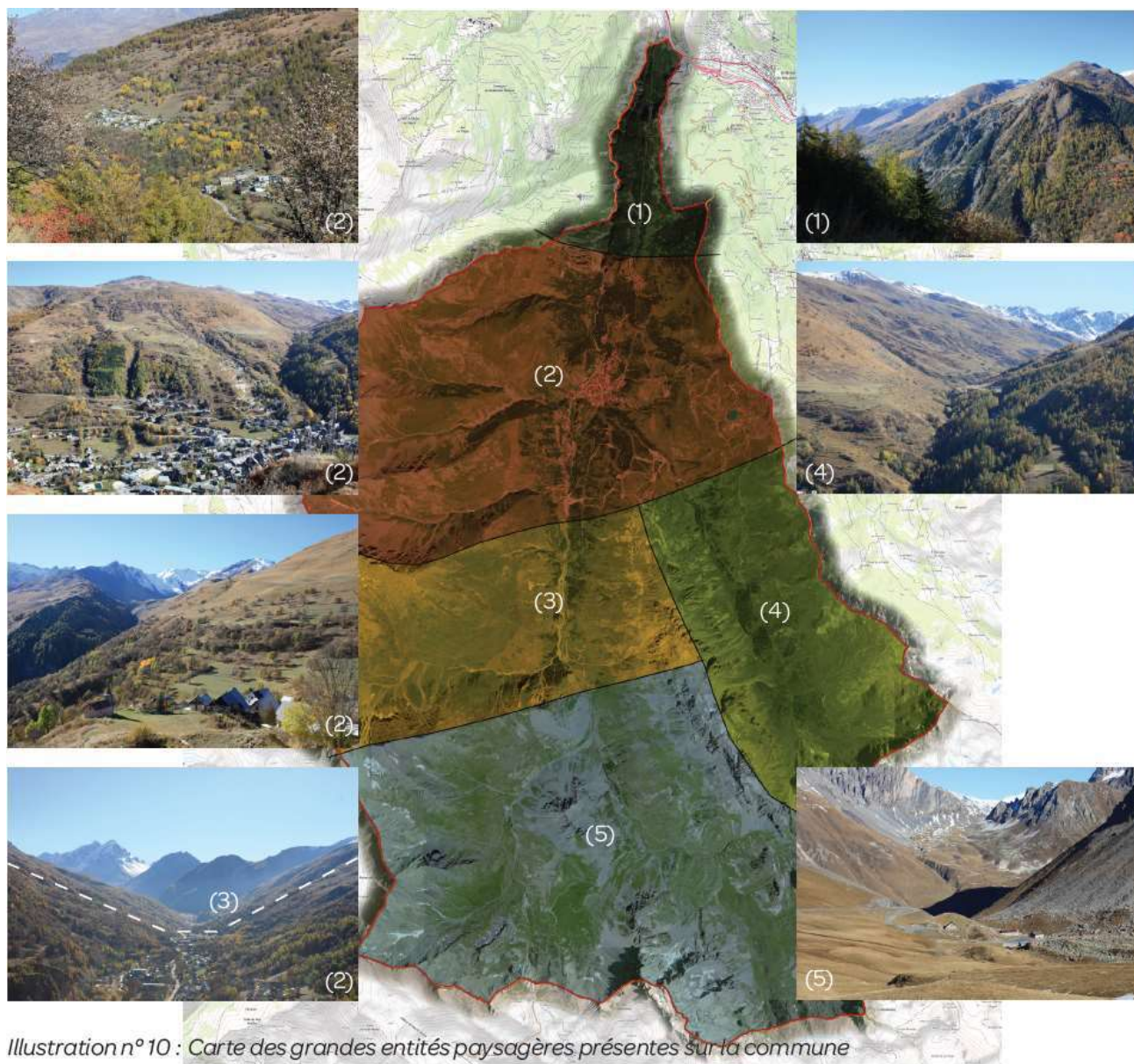


Illustration n°10 : Carte des grandes entités paysagères présentes sur la commune

6.6. Trames paysagères

Les deux cours d'eau principaux, tous deux alimentés par de nombreux affluents, ainsi que les 4 lacs naturels et le lac artificiel (lac de la Vieille) participent à la composition d'une trame aquatique marquante du paysage de Valloire et constituent un patrimoine naturel et paysager remarquable dans la commune.

Sur ce territoire, la trame végétale peut être décomposée en 3 grandes catégories : la végétation mixte que l'on retrouve principalement dans les secteurs urbanisés en fond de vallée, les massifs forestiers situés sur l'étage collinéen suivi des alpages sur les étages supérieurs.

Ces deux trames constituent une charpente paysagère pouvant servir de support à la trame verte et bleue (corridors écologiques majeurs à préserver).

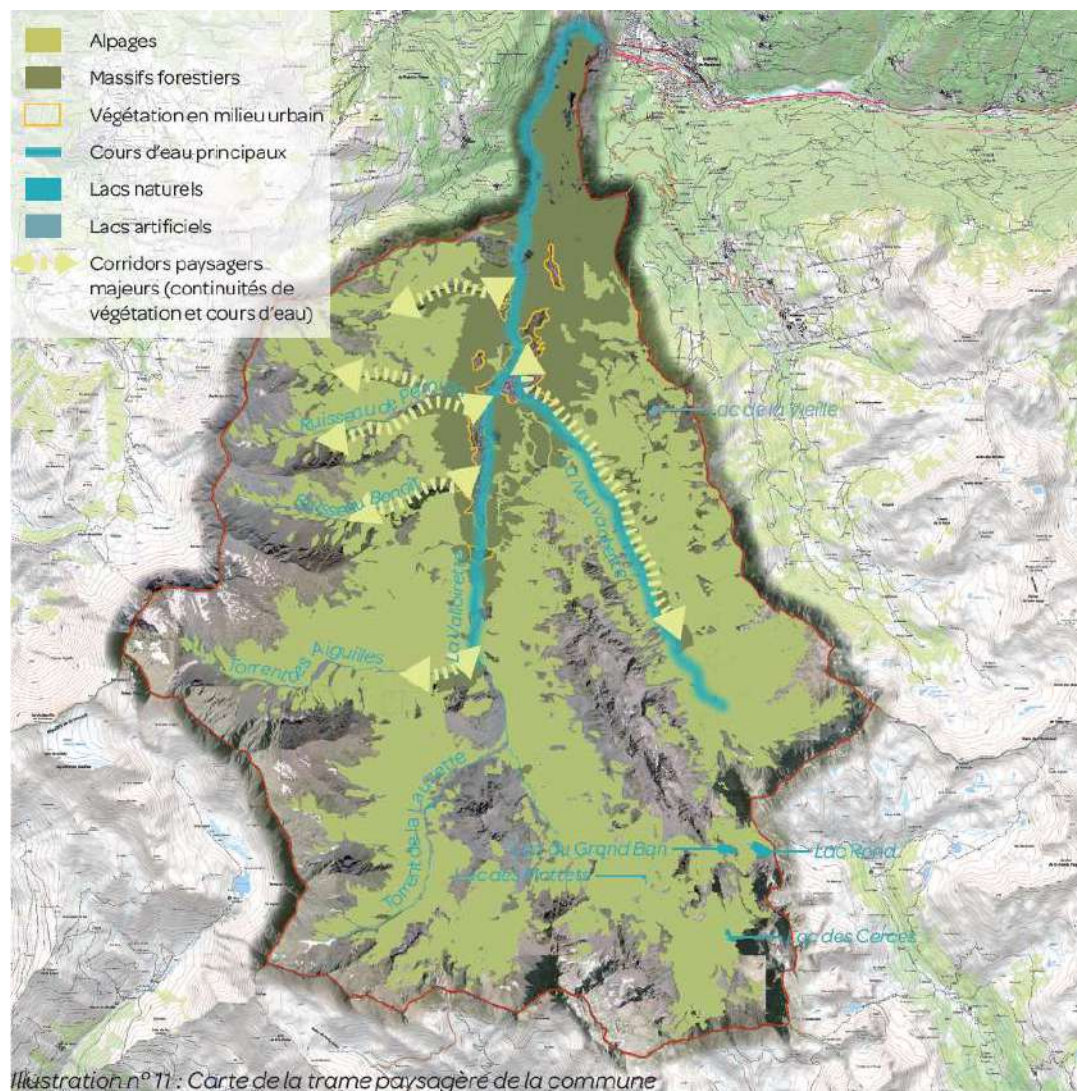
La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Source: Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.

Points clefs

- Un paysage composé par une trame support de corridors écologiques.
- Une trame paysagère s'appuyant sur les cours d'eau et les continuités «vertes» caractéristiques de montagne (prairie <> végétation éparse <> boisements).



6.7. Typologies végétales

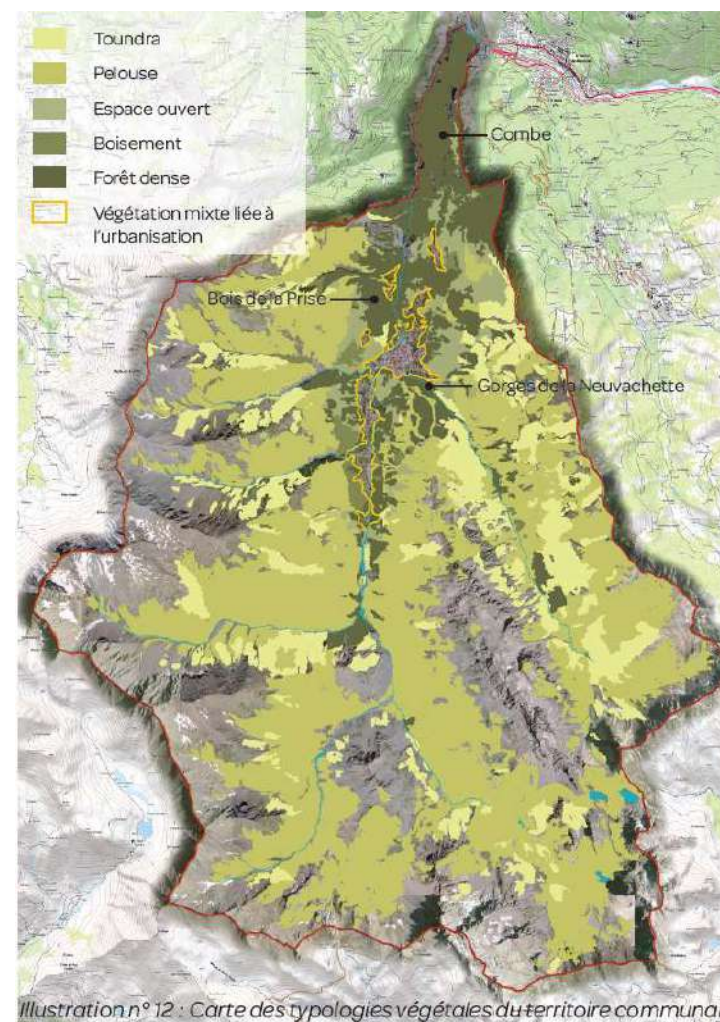
6.7.1. Végétation des espaces « naturels »

En raison de son altitude, la végétation majoritairement présente sur le territoire de Valloire est composée de pelouses d'alpages (espèces herbacées de faible hauteur, essentiellement des graminées, laissant le sol à nu par endroit, et exposées à des conditions climatiques difficiles). Celles-ci sont accompagnées d'espaces qualifiés de toundra alpine (composée de graminées, carex, lichens, mousses et diverses variétés d'arbrisseaux), localisés sur les hauts alpages.

Les massifs forestiers denses sont eux principalement composés de feuillus et résineux, principalement répartis dans la combe au Nord de la commune, au Sud du rocher de l'Echerenne (Bois de la Prise), ainsi qu'au Sud des gorges de la Neuvachette.

Ils sont accompagnés de boisements plus épars et d'espaces ouverts (liés à l'activité agricole ou non) bordant les secteurs urbanisés, proposant une végétation mixte et assurant la transition entre la forêt dense et les alpages.

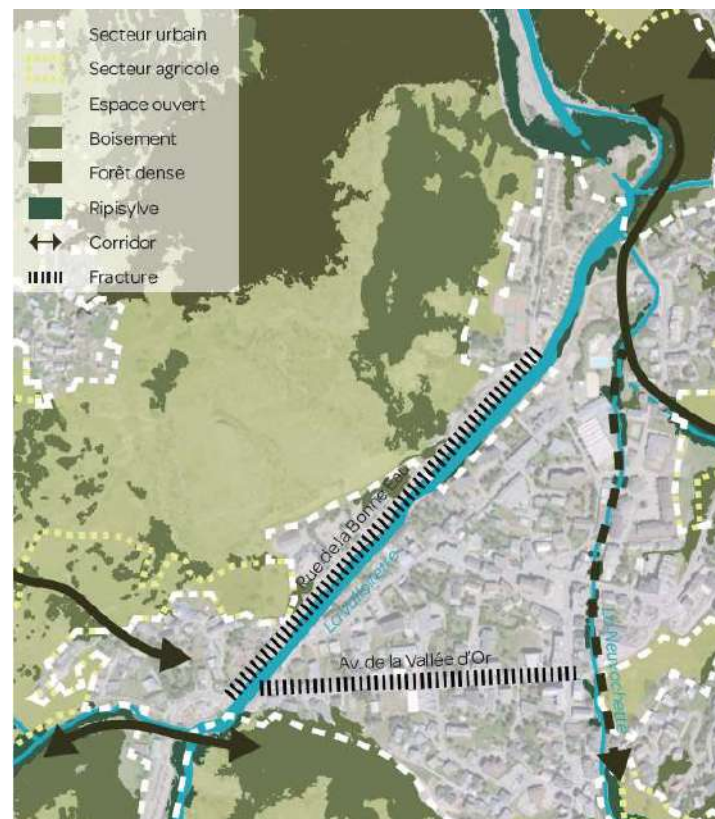
Cette végétation, même si elle est liée à une activité ou intervention de l'Homme, est majoritairement composée d'espèces locales et participe à un **maillage des espaces « naturels »**.



6.7.2. Végétation en milieu urbain

La végétation est fortement présente en milieu urbain grâce aux nombreux jardins et espaces publics végétalisés, sous des formes riches et variées (ornementales dans les jardins de particuliers, naturelles liées aux vergers et potagers ou sous la forme de ripisylve...).

Malgré cette végétalisation des espaces urbanisés, **le lien entre la ville et les espaces « naturels » l'entourant reste fragile**. Le lien créé par les espaces agricoles à la frange de l'urbanisation est à relever, mais les liens écologiques entre les grandes entités sont moins évidents en raison des limites plutôt franches de l'urbanisation (absence de « pénétrantes vertes » provenant des milieux « naturels »). La Neuvachette fait partie de ces corridors fragile avec sa ripisylve « naturelle » discontinue et étroite qui mériterait d'être renforcée. La Valloirette est sur ce secteur endiguée, marquant une rupture plus qu'un lien avec le naturel, tout comme la rue de la Bonne Eau et l'avenue de la Vallée d'Or qui agissent comme **des coupures dans les continuités végétales**.



Points clefs

- La végétation participe à la fois à la formation de continuités paysagères (corridors), à la structuration des espaces, mais également à la création d'ambiances paysagères variées qui font l'image du territoire de Valloire.



6.8. Composantes marquant le paysage

Certaines composantes marquent le paysage. Souvent associées à l'activité humaine, elles correspondent principalement aux aménagements d'infrastructures et aux équipements liés aux activités touristiques, économiques, ...

Même si elles ne dégradent pas forcément le paysage, elles modifient l'image et la perception du lieu dans lequel elles s'insèrent. Le paysage de Valloire est principalement marqué par les aménagements liés au tourisme (pistes, remontées mécaniques, parkings, mobiliers et aménagements d'accueil, ...) et aux caractéristiques locales (exploitation de carrières, soutènements imposants, ...).

Le caractère majestueux du paysage de Valloire impose **un regard et une attention particulière à l'insertion de ces composantes** qui de fait participent à la perception des lieux et à leur qualité paysagère.

Illustration n°14 : Photographies de composantes marquantes caractéristiques



6.9. Composantes remarquables

A *contrario* certaines composantes remarquables font pleinement partie du paysage car présentes naturellement sur le territoire (sommets importants et points focaux), ayant été construites dans le respect du paysage local, ou encore faisant partie de l'histoire locale.

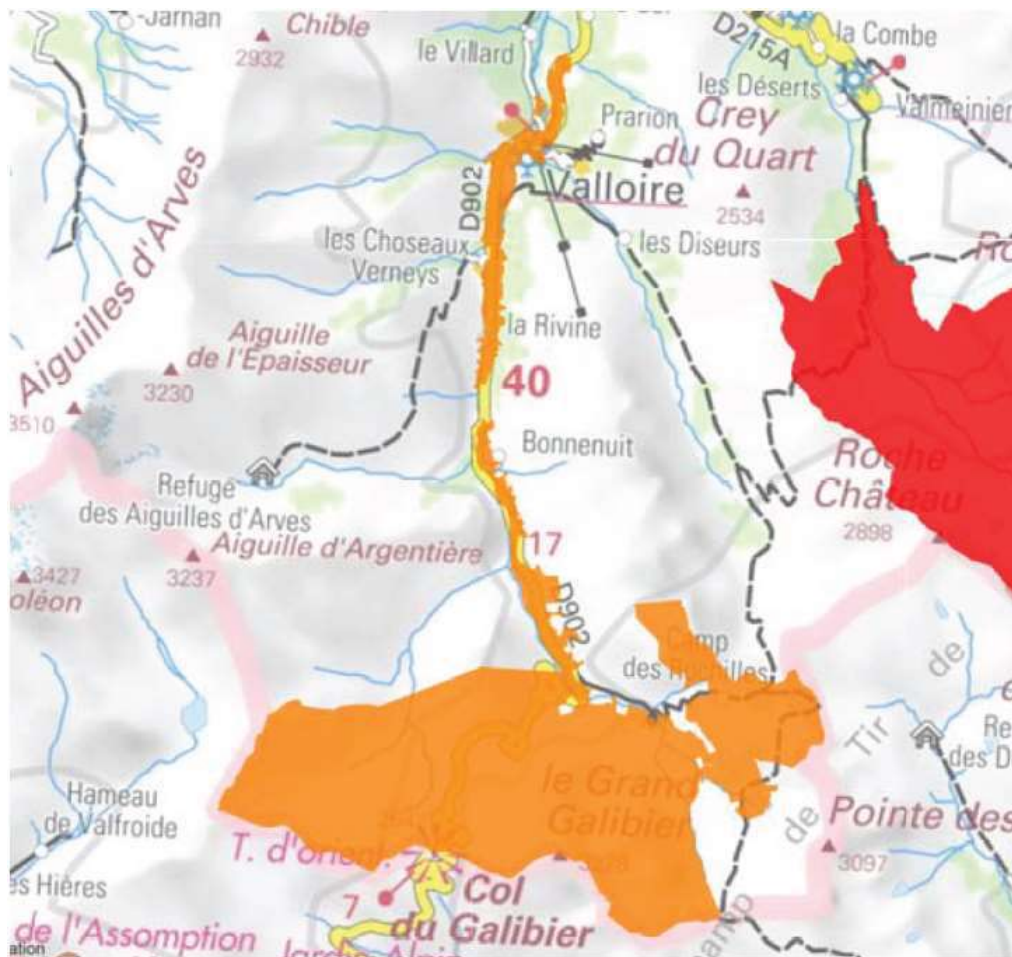
A Valloire, outre les différents sommets qui agissent comme des marqueurs dans le paysage, ce sont surtout les monuments ou bâtiments patrimoniaux qui ponctuent le paysage et **participent à la valorisation de l'identité communale** (Eglises, chapelles, hameaux historiques, Fort du Télégraphe...). On peut citer par exemple le Hameau de Point-Ravier (patrimoine rural) ou l'Eglise de l'Assomption de Notre-Dame (monument classé) ainsi que les nombreux sites inscrits dont font également partie les lacs naturels.

Illustration n° 15 : Photographies de composantes remarquables caractéristiques



Les sites inscrits sur la commune de Valloire

Sites d'intérêt écologique ou paysager, où les travaux sont soumis à déclaration.



Nom de la zone	Surface indicative
Abords du Col du Galibier (1)	1751.67 ha
Abords du Col du Galibier (2)	43.48 ha
Bourg de Valloire et ses Abords	18.81 ha
Chapelle Saint-Thècle, Calvaire et Abords	4.10 ha
Hameau de Bonnenuit	14.22 ha
Hameau de la Borge et ses Abords	5.65 ha
Hameau de la Ruaz	34.93 ha
Hameau de Plan-Lachat et de Charmette	97.08 ha
Hameau de Tigny et ses Abords	4.97 ha
Hameau des Choseaux	13.26 ha
Hameau des Etroits	20.60 ha
Hameau des Granges	11.88 ha
Hameau des Verneys	48.32 ha
Hameaux de la Rivine et de Pratier	15.70 ha
Lac des Cerces et ses Abords	60.39 ha
Lac des Mottets et ses Abords	186.89 ha
Lacs Rond et du Grand Ban	340.46 ha
Roc et Chapelle Saint-Pierre et leurs abords	18.28 ha

Illustration n° 16 : Carte de localisation des sites inscrits sur la commune - Source Observatoire des Territoires de la Savoie

6.10. Paysage urbain

Village de Valloire



Paysage et patrimoine présent mais image peu valorisée / espaces peu lisibles



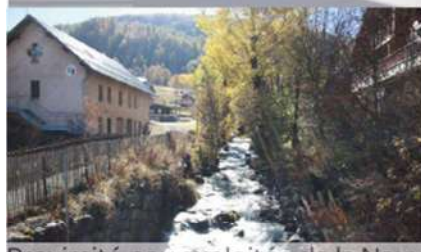
Illustration n°17 : Photographies des ambiances caractéristiques de Valloire - 1



Image et aménagements sobres facilitant la lecture



Image très urbaine et parfois routière sur les grands axes situés au coeur du village de Valloire



Proximité peu exploitée de la Neuvachette située au coeur du village



Végétation très présente dans les coeur d'îlots



Les groupes bâtis, qu'ils soient denses ou étalés, font partie des composantes qui marquent le paysage par leur structuration, leur forme, leur qualité architecturale, ... ces groupes bâtis sont principalement concentrés au niveau de la « cuvette » de Valloire et dans la vallée de la Valloirette. **Différents secteurs urbanisés se distinguent** dans le paysage qui compose le territoire communal. Ils se caractérisent notamment par leur organisation, leur densité et les ambiances urbaines qu'ils proposent, offrant une certaine **hétérogénéité dans la trame urbaine** et paysagère présente (discontinuité, manque de centralité). Certains hameaux ou quartiers se distinguent puisque totalement isolés du village de Valloire, alors que d'autres s'intègrent dans l'enveloppe urbaine du chef-lieu.



Illustration n° 18 : Photographies des ambiances caractéristiques de Valloire - 2



De nombreux espaces ouverts et «dents creuses» en cœur de village qui offrent des espaces de respiration mais qui ne sont parfois pas ou peu mis en valeur



Points clefs

- Un patrimoine et une végétation très présente au cœur du village de Valloire, mais une lisibilité des lieux parfois «polluée» par les équipements, les aménagements routiers, la signalétique,...
- Une proximité avec les cours d'eau peu exploitée (lien paysager, accompagnement des espaces publics, ...)
- Un manque d'unité entre les différents «quartiers» du centre de Valloire



Tigny, un bourg historique déconnecté du centre-village, et qu'on perçoit difficilement

6.11. Les hameaux dans l'enveloppe urbaine du

...

Points clefs

- Hameaux historiques ou quartiers récents qui ont intégré l'enveloppe urbaine de Valloire au fil des années (continuité urbaine plus ou moins dense)
- Un développement qui s'est principalement fait sur les pentes bordant le village de Valloire
- Des typologies urbaines contrastées
- Une perception des hameaux historiques amoindrie
- Une relation directe avec les enjeux de continuité urbaine (cohérence d'ensemble de la trame urbaine), de densité et de préservation des espaces d'aération dans la trame urbaine



6.12. Les hameaux s'étalant dans la vallée de la Valloirette



Illustration n° 19 : Photographies des ambiances caractéristiques des hameaux situés dans l'enveloppe urbaine de Valloire



Points clefs

- Hameaux historiques qui se sont

Points clefs

- Hameaux historiques implantés à l'écart des grandes enveloppes urbaines de la vallée, et ayant leur propre identité
- Un développement qui s'est principalement fait sur les plateaux ou pentes douces dominant Valloire, ou dans la partie Sud de la vallée, la plus éloignée du chef-lieu
- Des typologies urbaines très rurales, souvent compactes (hormis Bonnenuit) et en grande partie intégrées au paysage naturel environnant
- Une perception des hameaux (enveloppe urbaine) très forte depuis les hauteurs et les axes principaux
- Une relation directe avec les enjeux de préservation du patrimoine rural (maîtrise du développement) et des espaces ouverts aux abords des hameaux (pâturages, alpages, ...)

Illustration n° 20 : Photographies des ambiances caractéristiques des hameaux s'étalant dans la vallée de la Valloirette

6.13. Les hameaux isolés

Hameau du Col



Hameau des Granges



Hameau de la Rivière



Hameaux de Bonnenuit - Les Etroits



Les hameaux isolés

Points-clés

- Hameaux historiques implantés à l'écart des grandes enveloppes urbaines de la vallée, et ayant leur propre identité
- Un développement qui s'est principalement fait sur les plateaux ou pentes douces dominant Valloire, ou dans la partie Sud de la vallée, la plus éloignée du chef lieu
- Des typologies urbaines très rurales, souvent compactes (hormis Bonnenuit) et en grande partie intégrées au paysage naturel environnant
- Une perception des hameaux (enveloppe urbaine) très forte depuis les hauteurs et les axes principaux
- Une relation directe avec les enjeux de préservation du patrimoine rural (maîtrise du développement) et des espaces ouverts aux abords des hameaux (pâturages, alpages,...)



Illustration n° 21 : Photographies des ambiances caractéristiques des hameaux isolés - 1



Illustration n° 22 : Photographies des ambiances caractéristiques des hameaux isolés - 2

6.14. Synthèse des enjeux paysagers

Globalement, plusieurs enjeux peuvent être identifiés en fonction des étages paysagers rencontrés sur le territoire communal (source : charte architecturale et paysagère - Maurienne, CAUE de la Savoie) :

Neiges et glaces (étage nival) :

Cet espace sensible ne semble pas présenter d'enjeu d'aménagement immédiat (hormis la préservation même de ce milieu)

Hauts alpages (étage alpin) :

Ces espaces ont une forte sensibilité à tous les aménagements.

- Préservation de la dynamique pastorale pour garantir la biodiversité et la qualité de gestion de ces espaces
- Équilibre entre l'activité pastorale et touristique : domaines skiables, gestion des conflits d'usage
- Qualité des aménagements sur ces espaces sensibles où toute atteinte au milieu naturel est quasiment irréversible (reconquête par la végétation très lente liée aux contraintes altitudinales)

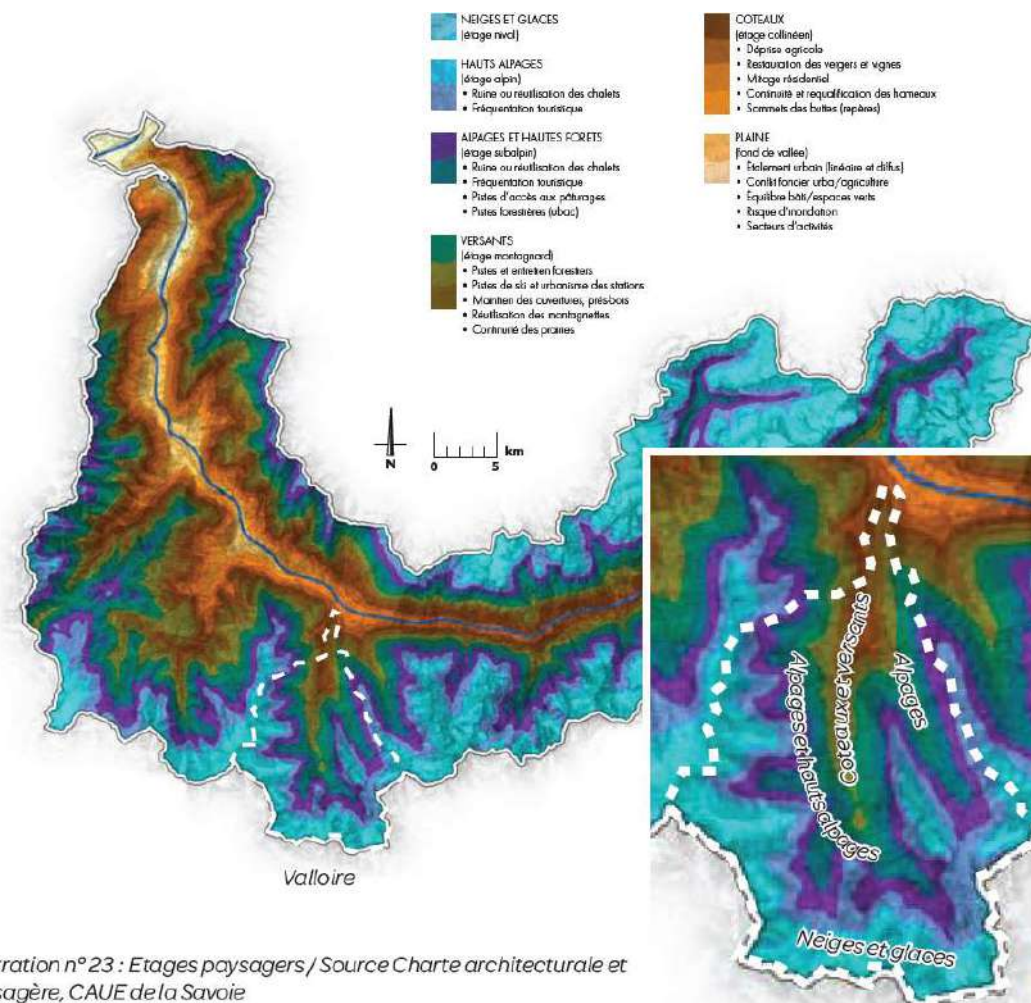
Versants de l'étage subalpin :

- Maîtrise des aménagements touristiques (remontées mécaniques, pistes de ski)
- Gestion des activités sportives et de loisirs, en équilibre avec l'activité agropastorale
- Gestion de l'espace dans les secteurs en forte déprise : favoriser l'activité agropastorale, réouverture de milieux...

On peut ajouter à ces étages paysagers **le replat et le fonds de vallée habité de la Valloirette** qui accueille le village de Valloire et ses hameaux. Les enjeux qui y sont liés sont principalement :

- Le maintien d'un équilibre entre espaces agricoles et espaces urbanisés, la pression foncière se faisant de plus en plus sentir

- La conservation des paysages culturels emblématiques (ancien réseau viaire, patrimoine architectural, ...)



La cartographie ci-contre (cf. zooms page suivante) synthétise les grandes orientations paysagères établies à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic paysager. Les principaux enjeux s'appuient sur les enjeux généraux précédemment évoqués. Ils sont concentrés sur le secteur Nord de la commune (secteur habité) et sont principalement liés aux enjeux de développement de l'urbanisation en lien avec les entités naturelles, les espaces agricoles ouverts et les espaces identitaires qui font le paysage de Valloire. Étant donné la configuration du territoire et l'organisation de la trame urbaine, une attention particulière doit être portée aux vues (vues d'ensemble sur le paysage et les groupes bâtis, et points de vue ponctuels sur le patrimoine local) et à la perception des grandes entités paysagères et urbaines (harmonie et image renvoyée).

-  Ouvertures et points de vues à préserver, renforcer et mettre en valeur
-  Corridors paysagers et pénétrantes vertes à préserver ou renforcer
-  Ripisylve et accompagnement de la Valloirette à mettre en valeur
-  Principaux espaces ouverts (prairies, espaces agricoles) à préserver aux abords des enveloppes urbaines
-  Enveloppes urbaines à contenir
-  Centralité, cœur de vie à définir et mettre en valeur (cohérence d'ensemble et unité)
-  Entrées, seuils du village à mettre en valeur
-  Pôles à intégrer et à mettre en valeur

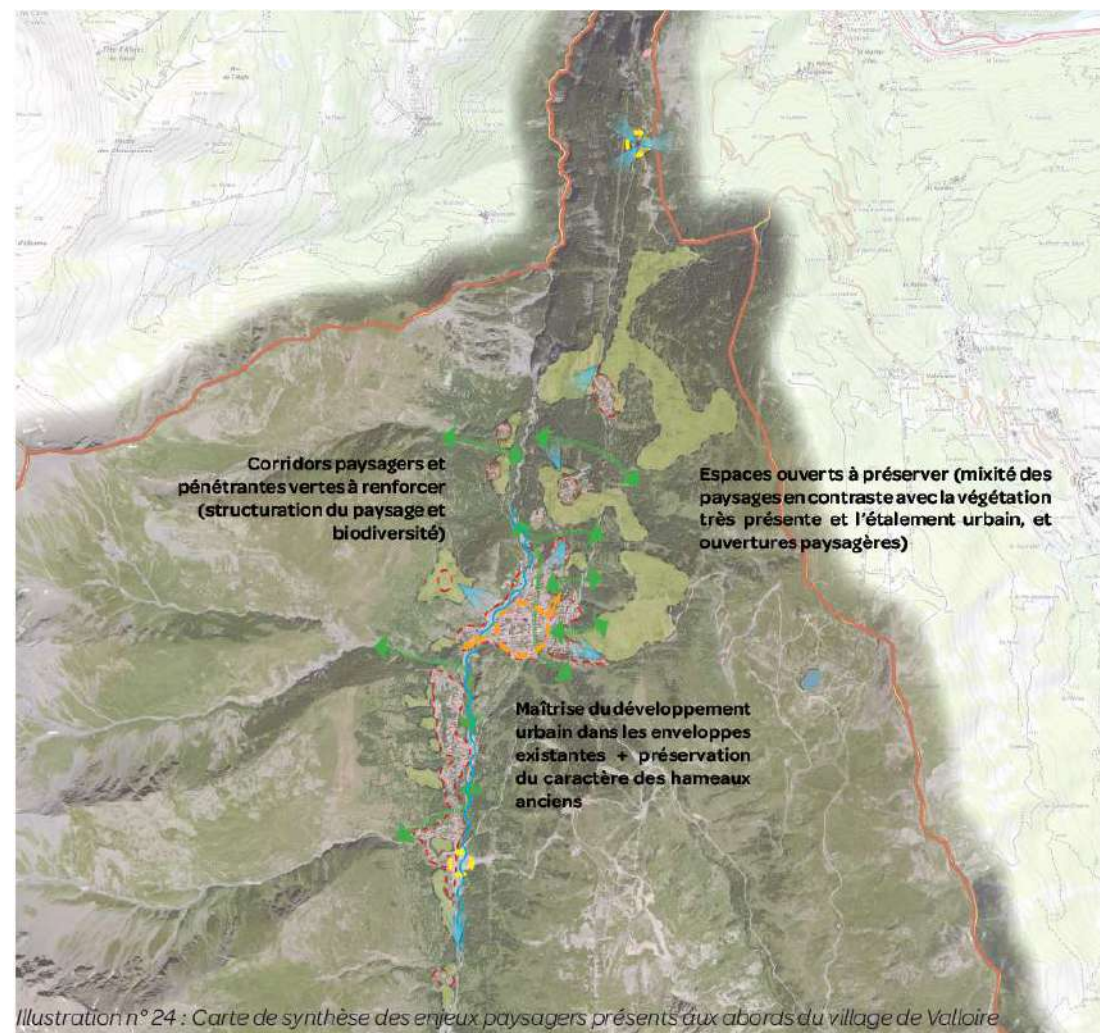
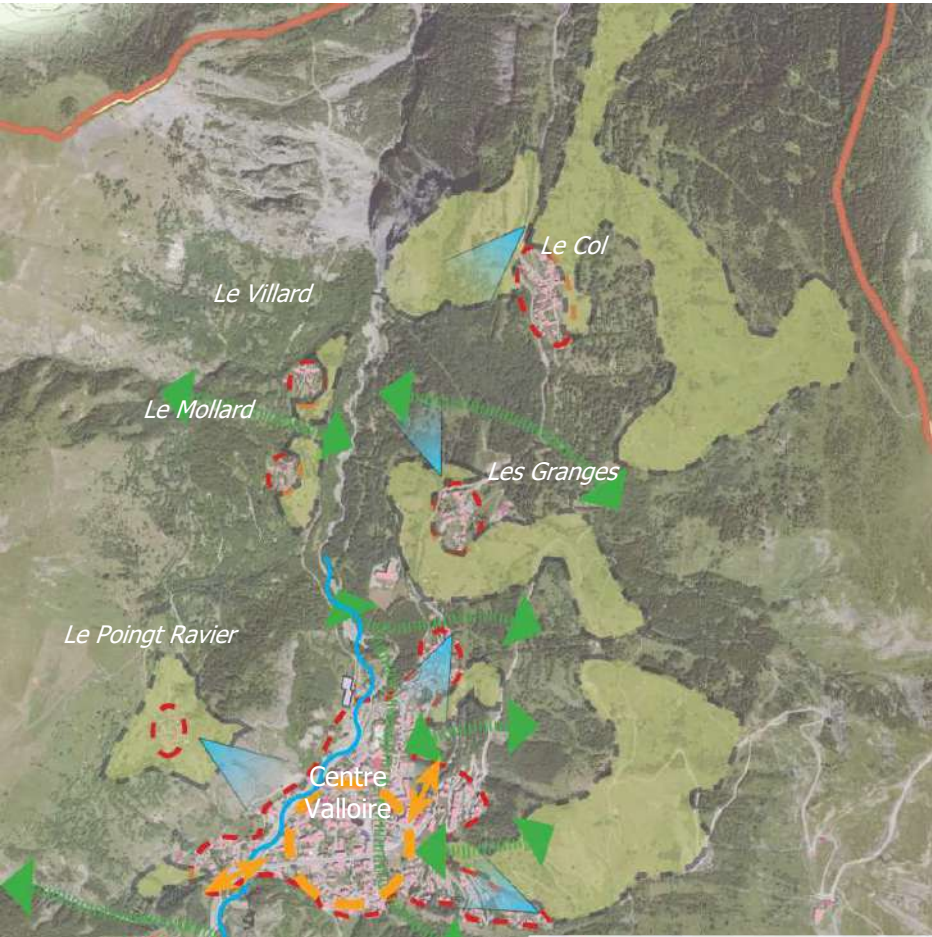


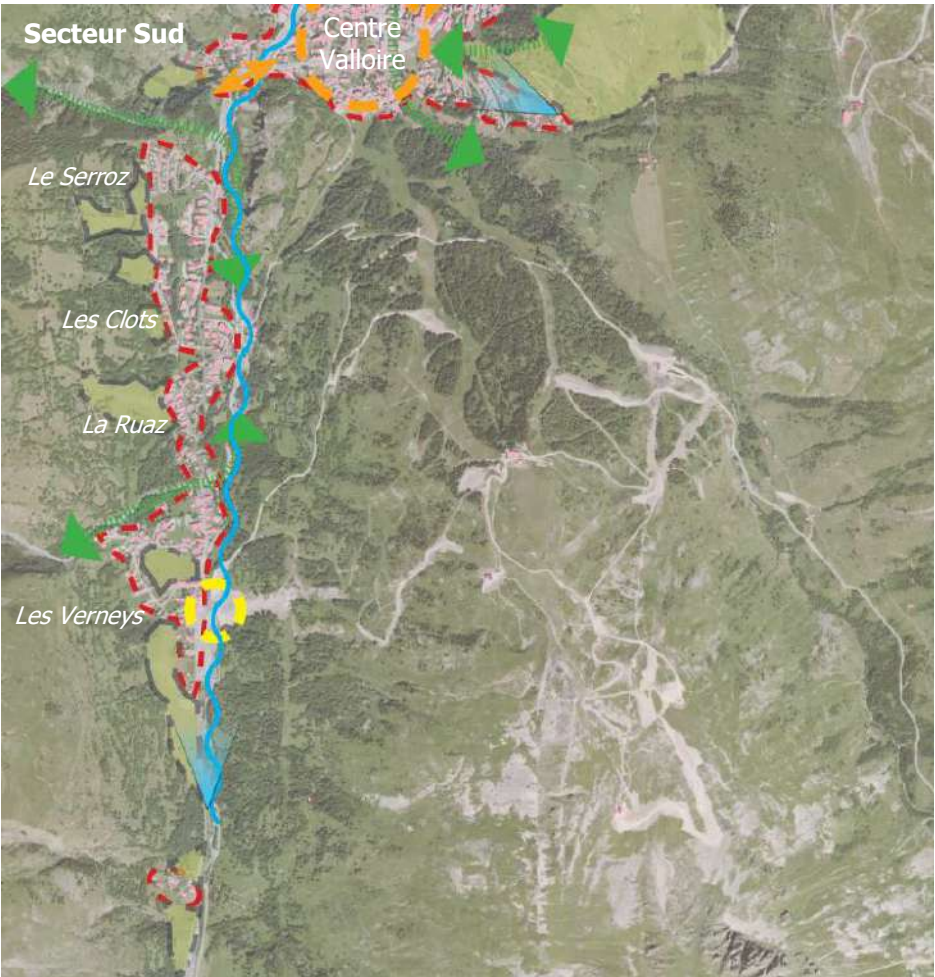
Illustration n° 24 : Carte de synthèse des enjeux paysagers présents aux abords du village de Valloire

zooms sur la carte de synthèse des enjeux paysagers



- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Ouvertures et points de vues à préserver, renforcer et mettre en valeur | | Enveloppes urbaines à contenir |
| | Corridors paysagers et pénétrantes vertes à préserver ou renforcer | | Centralité, coeur de vie à définir et mettre en valeur (cohérence d'ensemble et unité) |
| | Ripisylve et accompagnement de la Valloirette à mettre en valeur | | Entrées, seuils du village à mettre en valeur |
| | Principaux espaces ouverts (prairies, espaces agricoles) à préserver aux abords des enveloppes urbaines | | Pôles à intégrer et à mettre en valeur |

ITATION – APPROBATION LE 29 AVRIL 2021



Orientations et objectifs du SCOT :

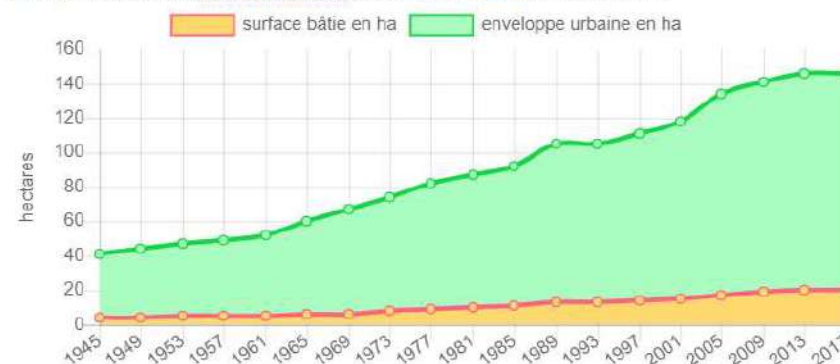
- *Préserver et valoriser les grands et micro-paysages de Maurienne.*
- *Protéger et valoriser les espaces majeurs déjà dotés de mesures de protection*
- *Préserver et valoriser les sites et espaces paysagers remarquables*
- *Valoriser les points de vue remarquables et insérer les constructions ou aménagements*

7. LA CONSOMMATION D'ESPACE

7.1. Evolution de la tâche urbaine

Informations foncières (base MAJIC) :

Evolution cumulée de l'enveloppe urbaine et des surfaces bâties de 1945 à 2017 :



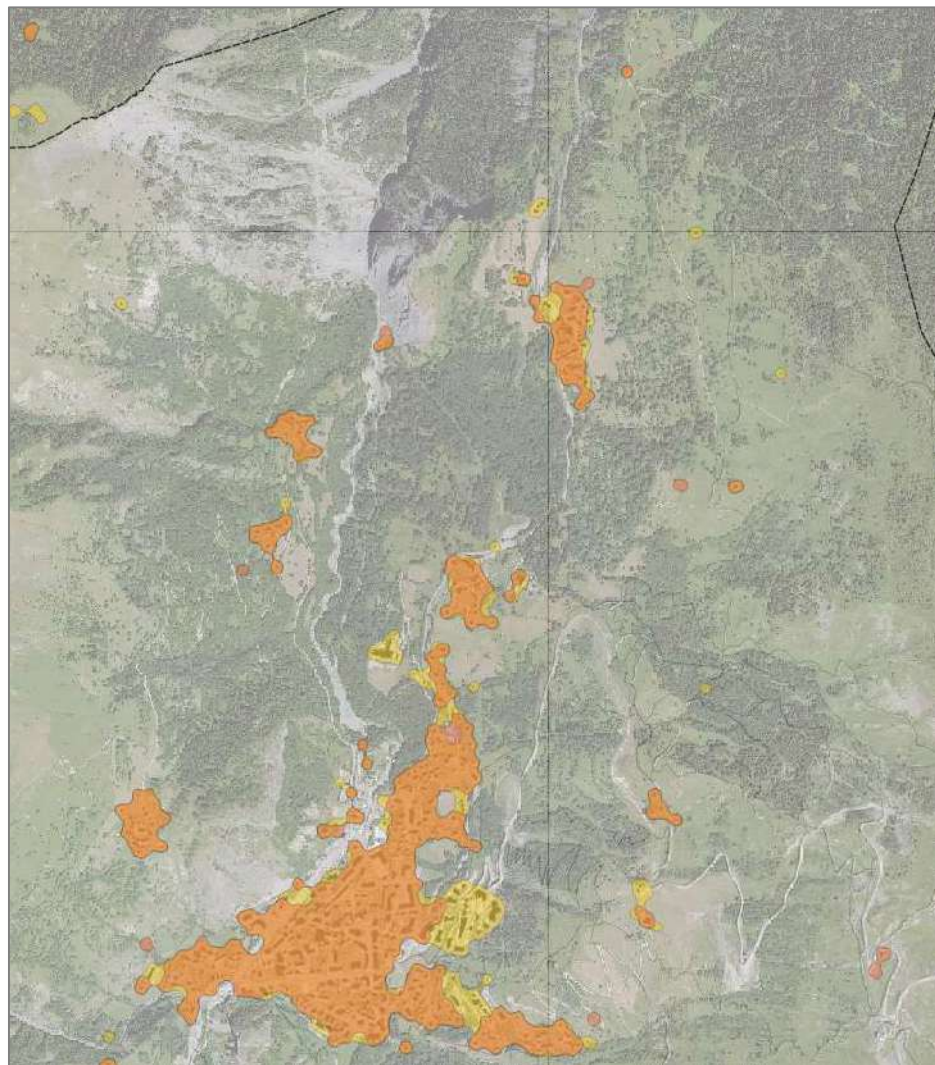
Source : Observatoire des territoires de Savoie.

L'enveloppe urbaine a progressé de 23,7% de 2001 à 2017. Sur les 16 dernières années l'enveloppe urbaine a progressé de 26% tandis que la tâche bâtie a progressé de 33% en 16 ans. L'enveloppe bâtie a progressé plus rapidement.

Evolution de la tâche urbaine de 2001 à 2017

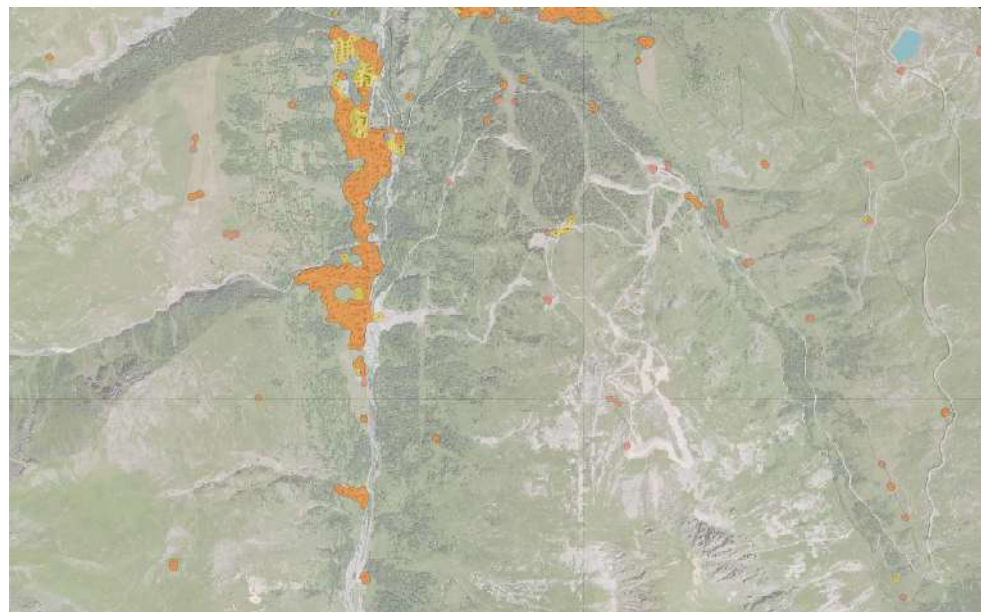
La tâche urbaine est définie par un rayon de 25 mètres autour de chaque bâti. Nous pouvons noter en jaune l'évolution de la tâche urbaine.

Secteur télégraphe-Chef-lieu



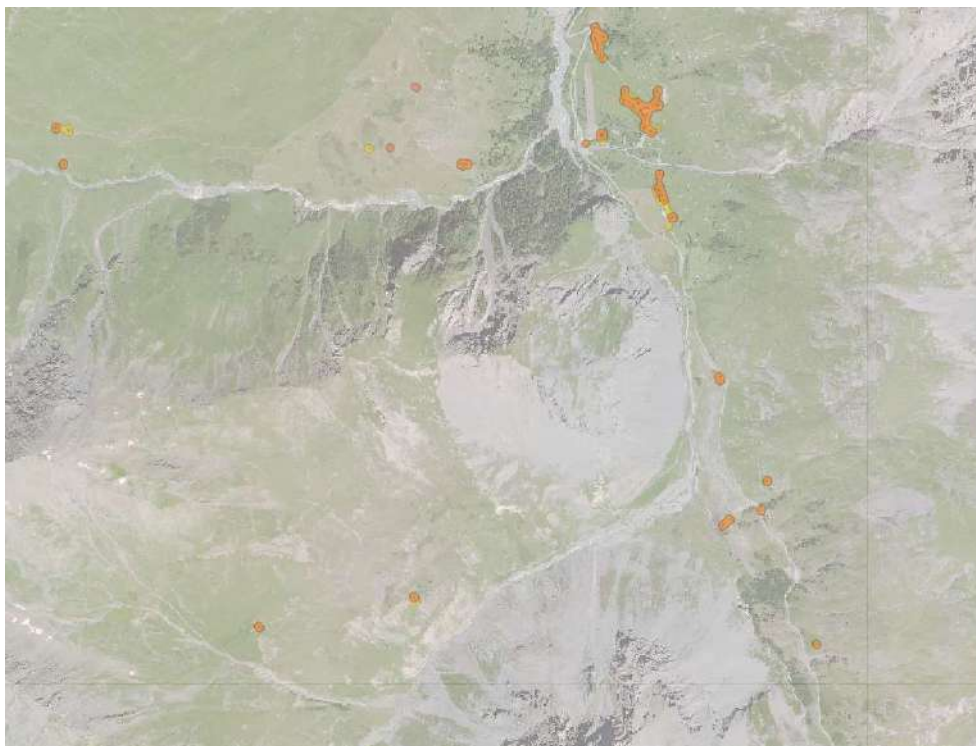
Echelle : 10 000

Secteur Chef-Lieu-Verneys



Echelle : 10 000

Secteur les Etroits – Grande Charmette



Echelle : 10 000

Sur la base de l'analyse des permis de construire, de janvier 2009 à décembre 2019, 55% des autorisations d'urbanisme sont des déclarations préalables pour des extensions, de la réhabilitation et de l'amélioration de l'existant.

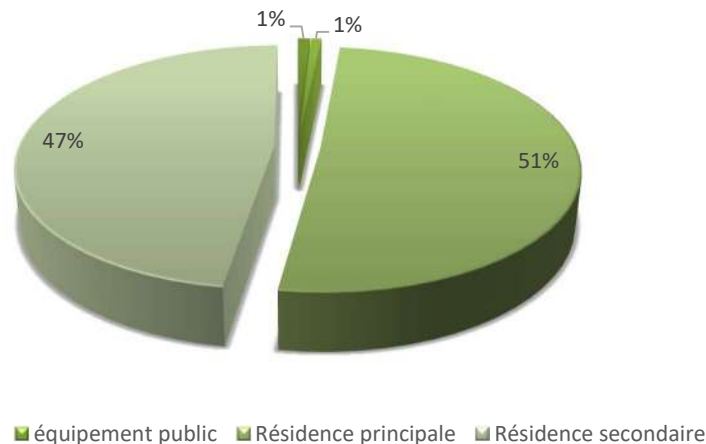
8,4 hectares ont été consommés toute destination comprise par des constructions nouvelles dont 1,7% du foncier a été consommé pour les équipements publics et les constructions agricoles soit 1 400 m².

8,2 hectares ont été consommés pour construire **55 résidences principales et 209 résidences secondaires** (maisons individuelles, résidences de tourisme, appartements et hôtels confondus).

La taille moyenne des résidences principales construites est de **131 m² par logement en consommant 775 m² de foncier par logement soit une densité de 13 logements à l'hectare.**

4 hectares ont été consommés pour produire les 209 résidences secondaires soit 191 m² par logement et une densité de 52 logements à l'hectare.

Répartition de la consommation foncière par type de destination



Source : registre des autorisations d'urbanisme – traitement ncu 2019

Depuis l'approbation du PLU, 3,9 hectares ont été consommés répartie comme suit :

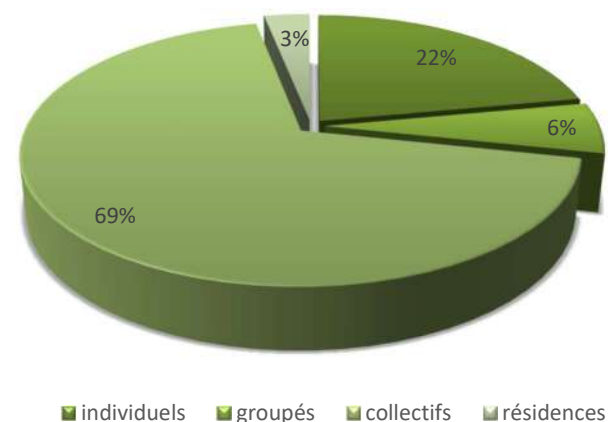
Depuis l'approbation du PLU	Nombre de logements	Foncier total consommé	Surface de foncier moyenne par logement	Densité moyenne Lgt/ha
Habitat dont	87	38 476	442	23
Résidence principale	41	25 452	621	16
Résidence secondaire	46	13 024	283	35
Construction agricole		712		
Construction économique		0		
Equipement public		0		

87 logements (dont 47% pour de la résidence principale) ont été autorisés sur la période. La consommation moyenne des résidences principales est de 621m² de foncier par logement et pour la résidence secondaire est de 283 m² de foncier par logement.

14% des logements ont été créés dans l'existant via des changements de destinations, des réhabilitations, des extensions, ...

Selon les données sitadel2 depuis 2016, 127 logements auraient été commencés répartis par type comme suit :

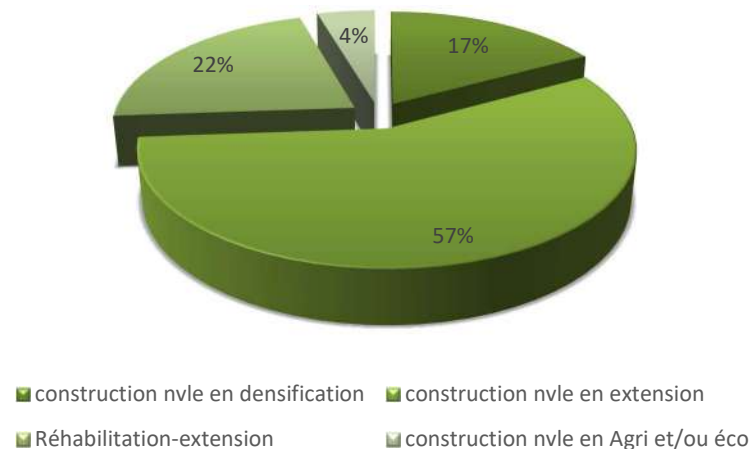
Répartition des logements par type



Source : sitadel2 – traitement ncu 2019

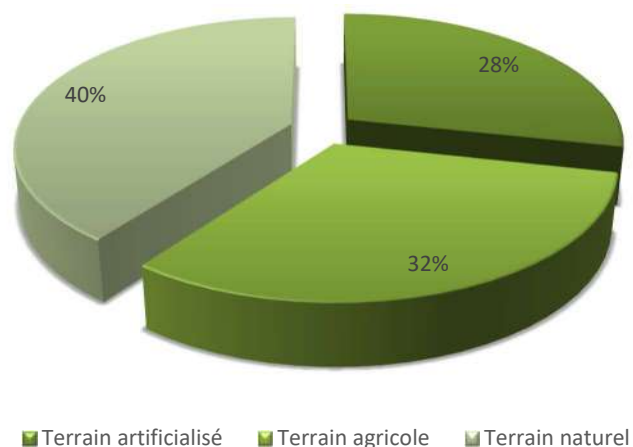
69% des logements commencés sont des logements individuels.

Consommation de l'espace



Source : registre des autorisations-Valloire – traitement ncu 2019

Origine des terrains

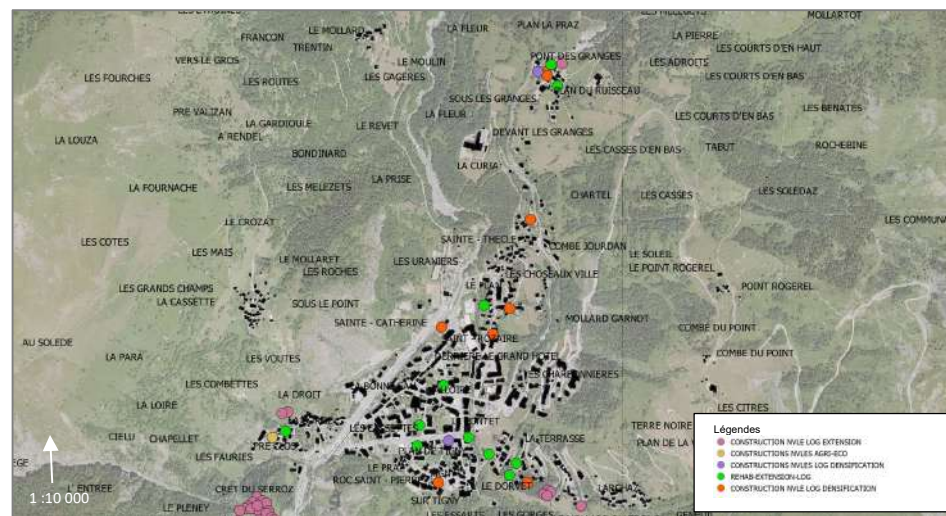


Source : registre des autorisations-Valloire – traitement ncu 2019

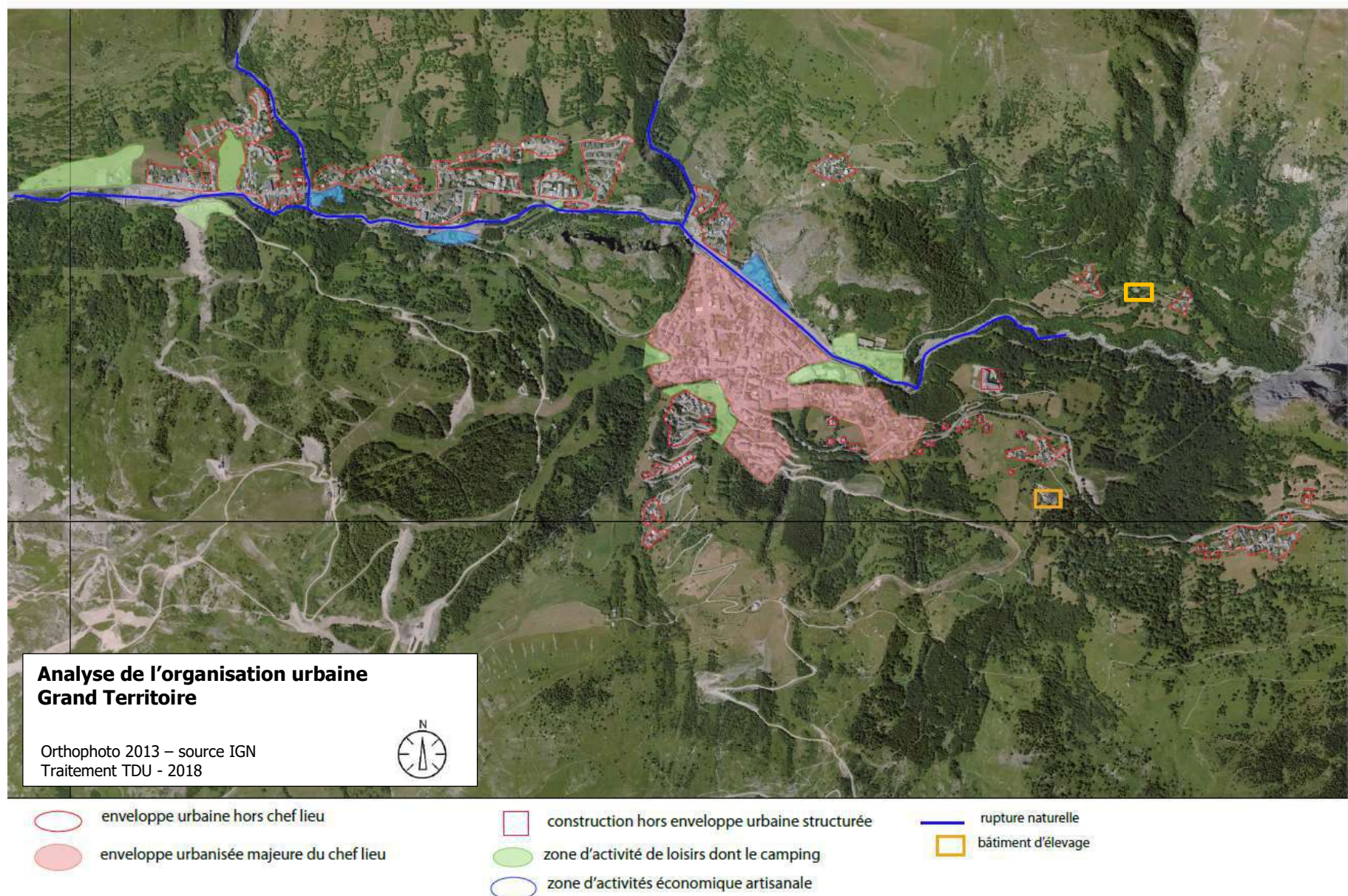
57% des autorisations d'urbanisme sont en extension de l'existant. 50% des autorisations d'urbanisme ont consommé des terrains naturels.

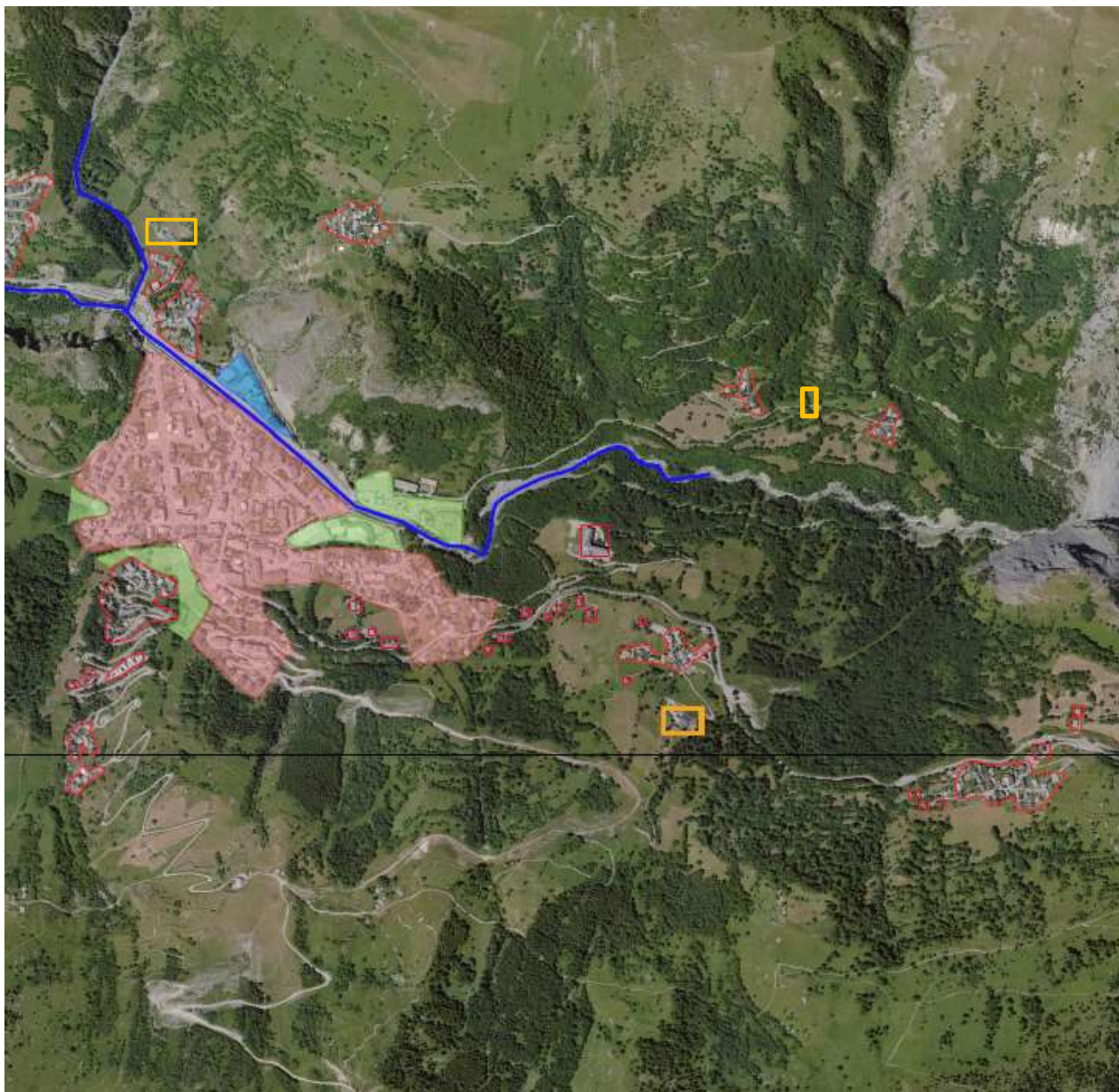
Les cartographies suivantes représentent la localisation de l'évolution de l'urbanisation de 2016 à 2019. Les constructions se sont réalisées majoritairement au Crêt du Serroz et Les Clots sous forme de lotissement. Les autres constructions sont réparties sur l'ensemble de la commune en extension de l'existant ou en densification.

Secteur Les Granges-Chef-lieu



7.2. Organisation urbaine





7.3. Analyse des capacités de densification et mutation des espaces bâtis

Pour l'analyse de gisement foncier, nous nous sommes concentrés sur l'enveloppe urbaine.

Depuis la loi ALUR, le rapport de présentation du PLU doit comporter une « analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ». Par ailleurs, « le rapport de présentation expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. » La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de mars 2014 invite à identifier, à l'échelle des PLU, les gisements fonciers des zones déjà urbanisées et les conditions de leur mobilisation. L'analyse demandée a vocation à être un préalable au dimensionnement des nouvelles zones à urbaniser lors de la révision du PLU.

Le terme de densification renvoie à une évolution des espaces bâtis aboutissant à une densité supérieure à une densité initiale de référence. Nous parlerons **d'optimisation** plus que de densification pour Valloire.

La capacité de mutation des espaces bâtis, ou mutabilité, renvoie à leur capacité à changer d'usage. On parle également de **dureté foncière**, un foncier « dur » étant un foncier peu mutable.

L'analyse de la capacité de mutation peut ainsi répondre en particulier à l'objectif d'optimisation. Nous avons effectué une analyse de « la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ». Le repérage des zones libres en zones U a été réalisé en superposant l'orthophoto et le cadastre afin d'obtenir un **gisement foncier brut** (capacités foncières totales sur la Commune). Il permet de déterminer et de qualifier le gisement foncier libre à vocation habitat au sein des zones U résidentielles et mixtes. Le potentiel se constitue des terrains à bâtir dit « dents creuses », des possibilités de division ou de construction sur terrain déjà bâti et de parcelles mutables pour le renouvellement urbain.

La nature des gisements fonciers a été observée au regard des morphologies parcellaires, des formes urbaines et des densités, la distance des transports en communs, des services et des équipements publics.

Il a fallu ensuite exclure les zones inconstructibles (soumises à des enjeux environnementaux).

Par une approche des zonages prescrits et des règles, la constructibilité des terrains est analysée en tenant compte des différentes contraintes. L'approche des propriétés : publiques ou privées (un bien en copropriété est moins mutable qu'un bien détenu par la collectivité), importance des tenements - morcellement, multiplicité des propriétaires (sur un même site, plus les propriétaires sont nombreux pour de faibles surfaces foncières, plus la capacité à muter est faible), donne un indicateur du blocage foncier, d'inertie et de murissement pour une intervention à plus ou moins long terme.

De cette analyse ressort un **gisement foncier net** correspondant au potentiel foncier de densification et mutation du territoire.

De manière générale, l'analyse de la dureté foncière permet d'identifier les secteurs stratégiques qui pourraient faire l'objet d'une acquisition publique ou d'une négociation avec des propriétaires privés, afin d'y mener une opération d'aménagement.

Quelques définitions des notions abordées :

Mutabilité foncière (ou dureté foncière)

Elle représente la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire (personne physique, morale, publique...), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier...).

Les dents creuses

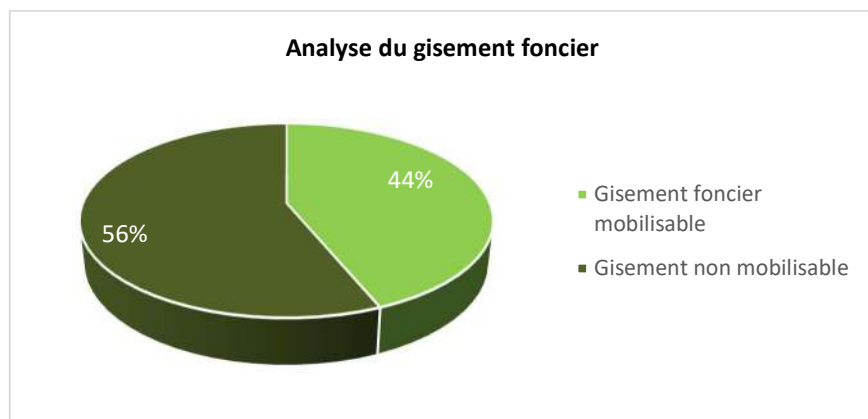
Les dents creuses sont des espaces non bâtis entourés par des parcelles construites. Il s'agit d'optimiser le foncier dans l'enveloppe urbaine afin de préserver les zones agricoles et naturelles de l'étalement urbain. Les dents creuses apparaissent comme un potentiel foncier important à valoriser et à

privilégier pour la création de logements. En effet, le développement de l'habitat en zone extensive est en grande partie responsable de la consommation foncière. Il est donc primordial d'appréhender les dents creuses dans une stratégie foncière afin de favoriser une densité acceptable.

Une des grandes difficultés rencontrées dans l'analyse va être l'appréhension de la rétention foncière. La rétention foncière désigne un bien foncier « sous-exploité » ou immobilisé par son propriétaire privé. On considère plus souvent la rétention foncière comme la conservation d'un terrain non construit dans l'enveloppe urbaine.

De cette analyse, il en ressort un gisement brut de 8,2 hectares.

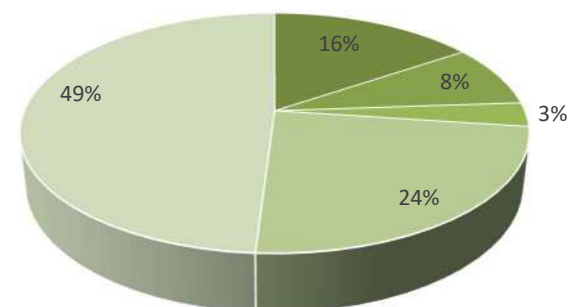
Les surfaces qui ne sont pas comptabilisables dans le potentiel représentent une surface **de 4,6 hectares** (en rouge sur les cartes suivantes). Certains projets font l'objet de projets non encore validés ou concrétisés en orange sur les cartes soit une surface de 0.92 hectares.



Plusieurs critères ont permis de définir le foncier non mobilisable : les espaces verts, jardin, parcs ayant un usage et un intérêt, les parkings et les chemins, un foncier contraint (enclavés, en pente, ...) et le blocage foncier.

Répartition du foncier non mobilisable

■ espace vert ■ Usage public ■ Foncier contraint ■ Dureté foncière ■ Projet en cours



Sources : n.chomaz Urbaniste

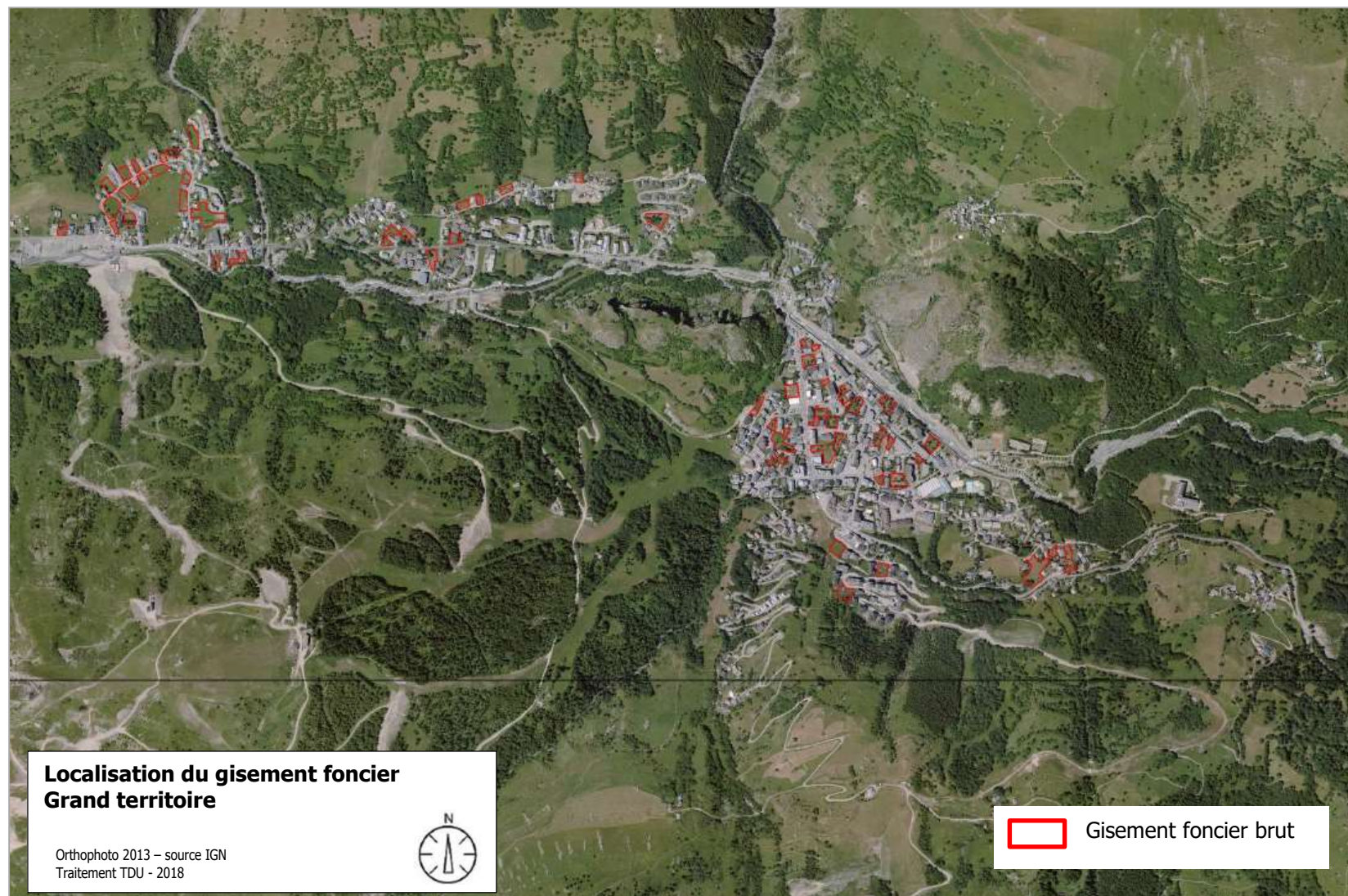
Répartition du foncier non mobilisable hors projet en cours :	%
Espaces verts, jardins, parcs	43
Parkings, chemins	5
Fonciers contraints : enclavés, en pente, ...	10
Dureté foncière	42

Les surfaces potentiellement optimisables dans l'enveloppe urbaine de Valloire correspond à une surface **de 3,6 hectares** (en vert sur les cartes suivantes).

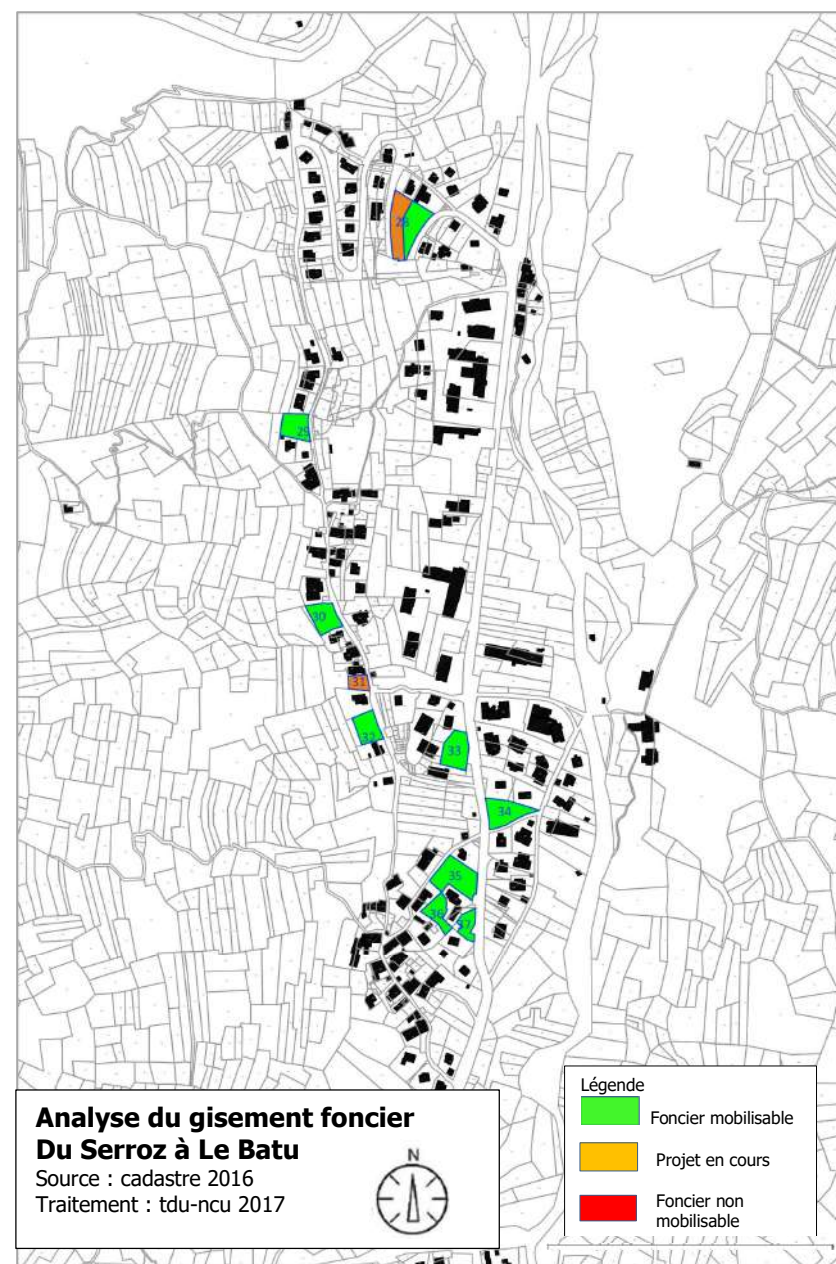
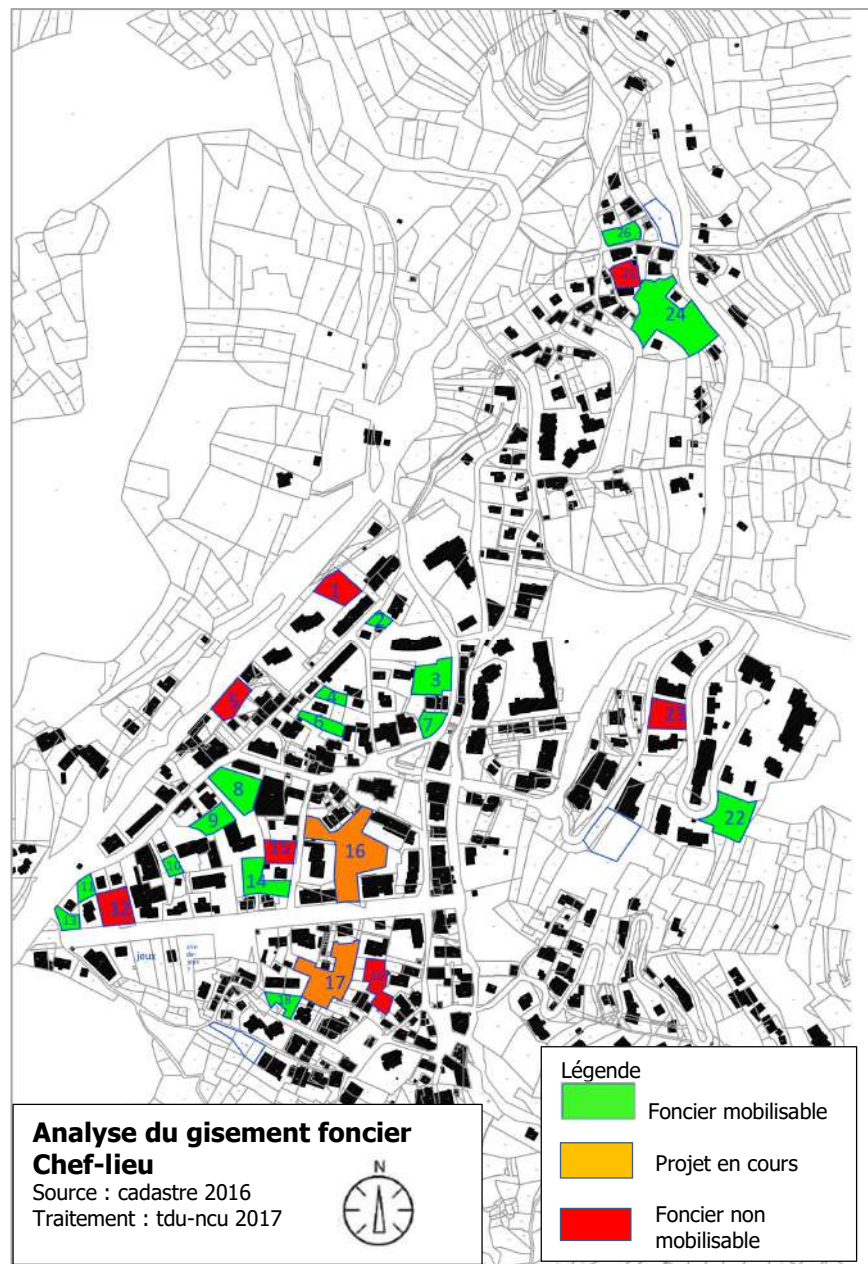
Le foncier disponible permet de réaliser entre 72 et 90 logements avec une densité de 20 à 25 logements à l'hectare sans prendre en compte les changements de destination, les réhabilitations, et autres. Il est important de noter que pour atteindre cette fourchette, il faudrait mobiliser tout le gisement net pour des logements permanents.

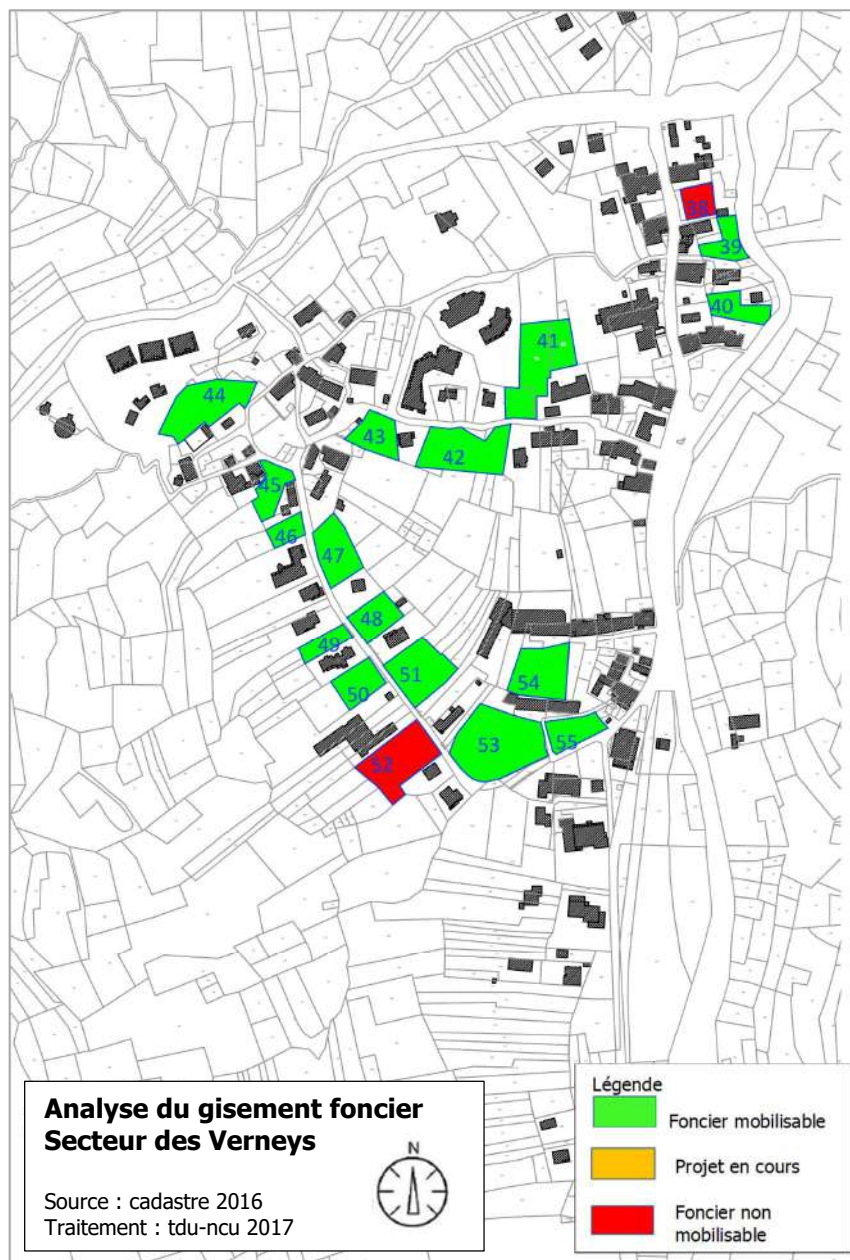
Il s'agira de moduler la densité et la destination pour adapter ces données au projet (par exemple augmenter la densité pour permettre la réalisation de lits chauds dans l'enveloppe urbaine).

Localisation du gisement foncier brut



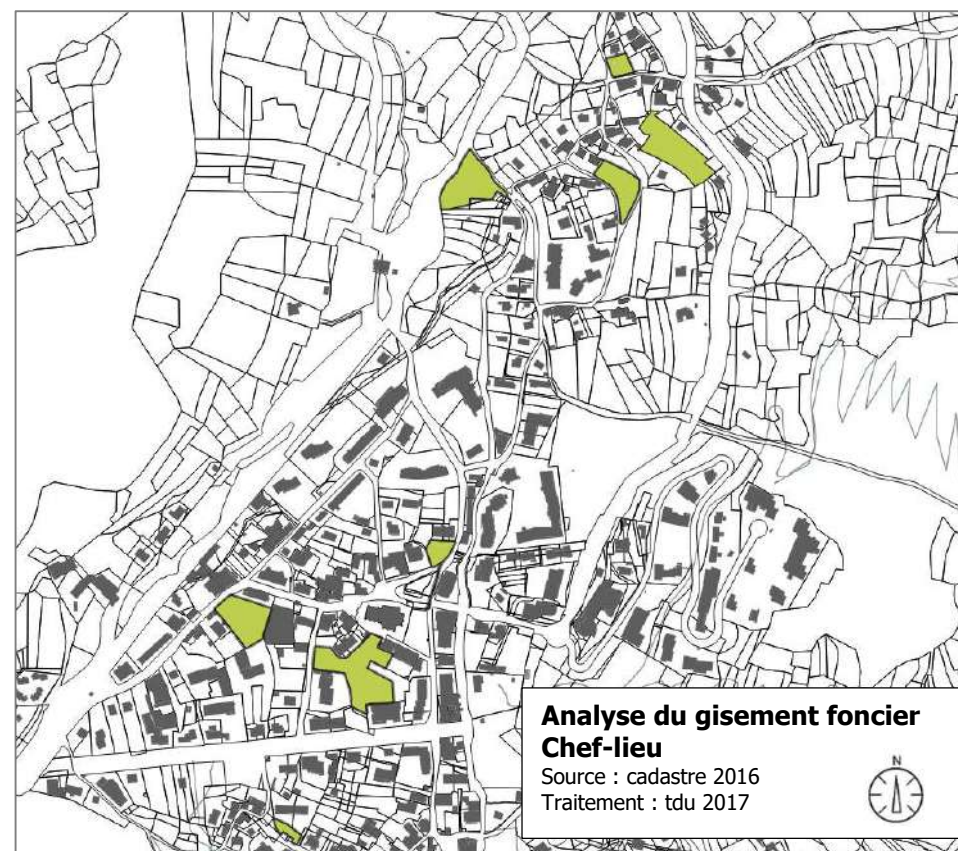
Analyse du gisement foncier



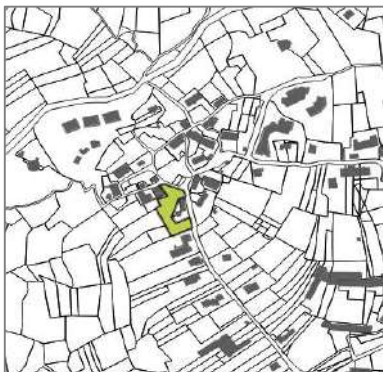


Certains ténements ont un intérêt paysager et patrimonial, comme les parcs ou les jardins, les élus ont fait le choix de ne pas les intégrer au gisement foncier et de prévoir un classement spécifique afin de maintenir ces « poumons verts » au cœur de l’urbanisation.

Ténements à préserver pour la qualité paysagère et patrimoniale



Secteur Chef-lieu



Secteur Verneys

Orientations et objectifs du SCOT :

- *Promouvoir un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, économisant le foncier et participant à la transition énergétique.*
 - *Déterminer le foncier mutable ou libre, nécessaire à l'habitat.*
 - *Economiser et optimiser le foncier.*
 - *Maîtriser les besoins fonciers.*
 - *Maîtriser et orienter l'urbanisation des principaux tenements fonciers*

ATOUTS

Un centre-ville et des hameaux structurés.

FAIBLESSES

Peu de foncier mobilisable sans procédure administrative.

OPPORTUNITES

Mobiliser le gisement net

MENACES

Non gestion des stationnements
Étalement urbain.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

Mettre en exergue le gisement net à mobiliser.

Réduire la consommation foncière et limiter l'étalement urbain.

8. LES DEPLACEMENTS.

8.1. Quels liens entre PLU et déplacement ?

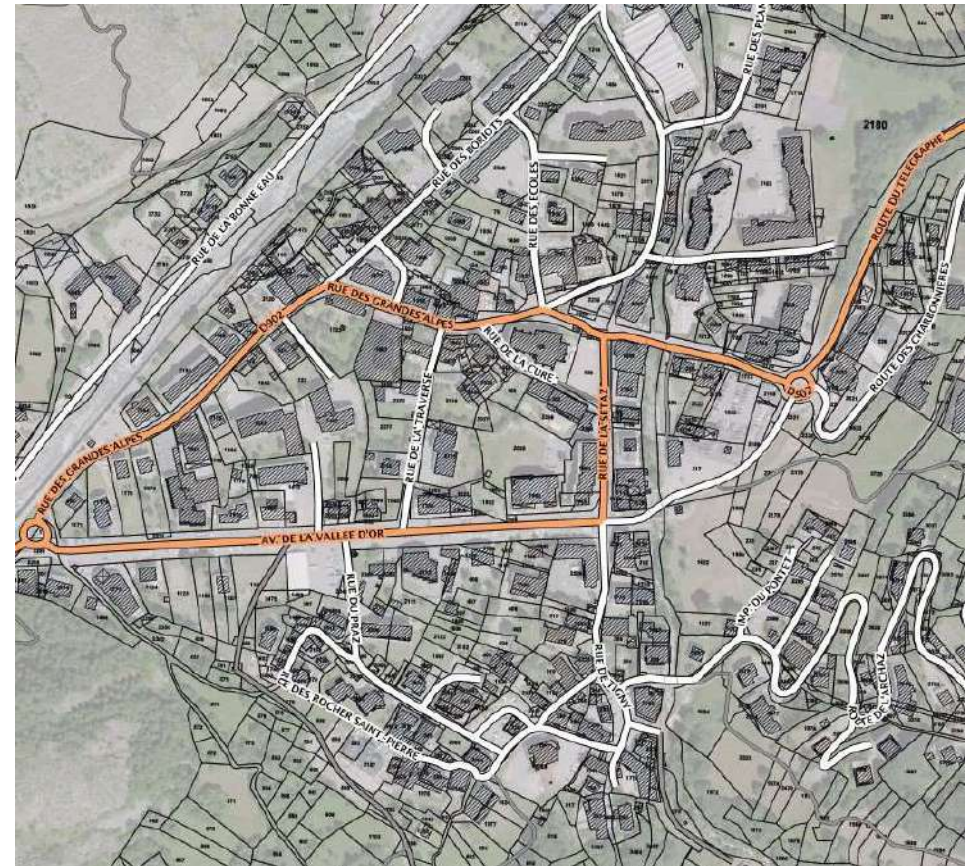
- Les types de déplacements générés par l'urbanisation vont varier en fonction du lieu de l'urbanisation.
- Il peut être nécessaire de mobiliser certaines parcelles pour améliorer la performance des réseaux de transports multimodaux.

1. Le PLU est un projet urbain. L'action d'urbaniser (créer des logements, des équipements, ...), génère invariablement des déplacements.

> En fonction du lieu de l'urbanisation, le potentiel des différents modes de déplacements est différent et les choix modaux des futurs usagers vont varier : les futurs usagers pourront-ils se déplacer autrement qu'en voiture pour certains déplacements depuis ou vers ce lieu ?

> Le recours systématique à la voiture engendre des nuisances (bruit, insécurité, pollution, ...) et des besoins auquel la collectivité doit trouver des réponses : voirie, stationnement (public et privé).

2. Le PLU est un projet foncier. Pour répondre à certains besoins (création de trottoirs, de parkings, ...), il peut être nécessaire de mobiliser du foncier privé.



8.2. Analyse des données INSEE

8.2.1. 42% (235 personnes) des Valloirins travaillant à Valloire utilisent la voiture pour se rendre au travail

L'analyse des données de l'INSEE (2013) permet d'indiquer que la commune compte 1136 résidents. Parmi les résidents, il est relevé 630 actifs ayant un emploi. **Parmi eux 561 (89%) travaillent sur la commune.**

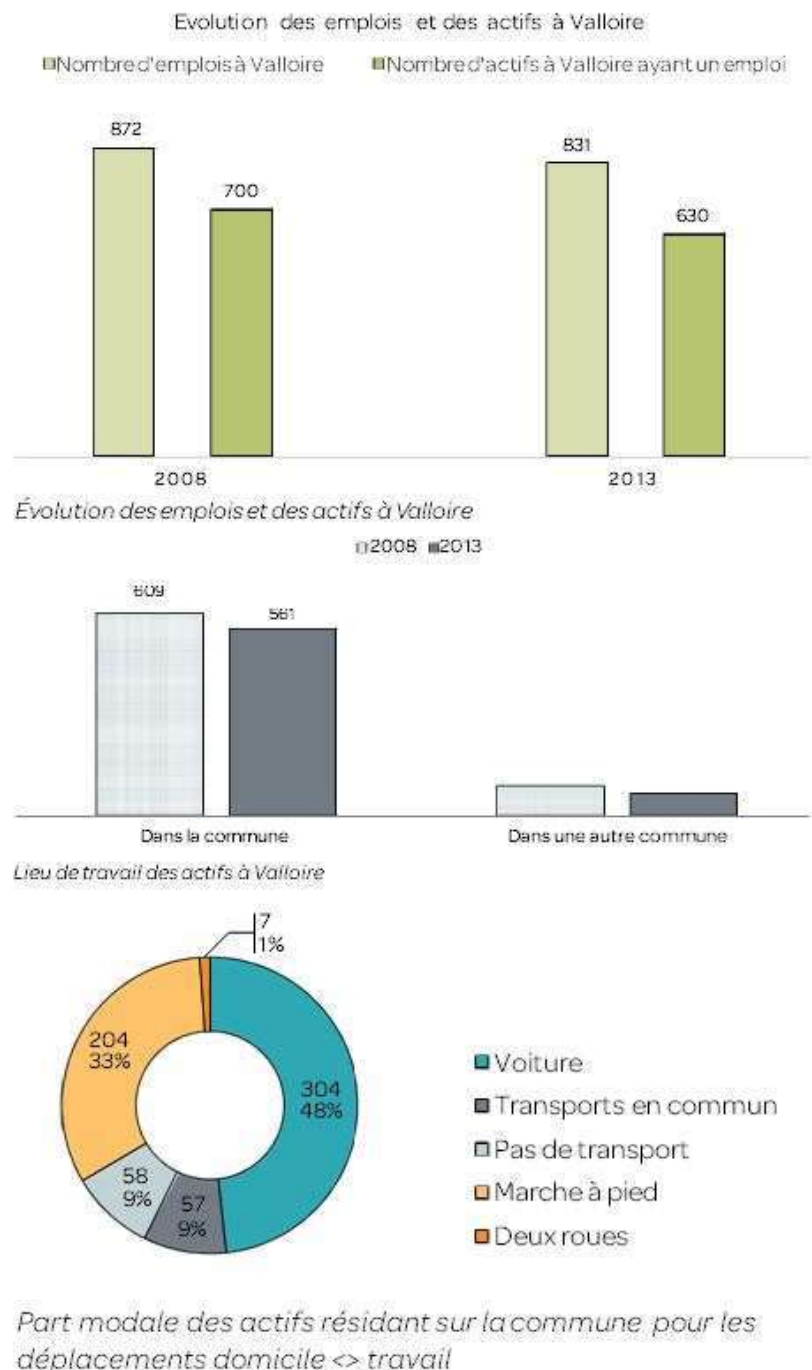
Malgré cela la voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile <> travail des actifs de Valloire. Il est notamment mis en évidence que **235 (42%) actifs Valloirins travaillant à Valloire utilisent la voiture pour se rendre au travail.**

8.2.2. 270 emplois sont pourvus par des résidents extérieurs

Aussi, la commune compte 831 emplois dont 270 sont pourvus par les usagers provenant de l'extérieur du territoire et pour lesquels la voiture est le mode de transport le plus performant.

Nous pouvons donc estimer à environ 505 (270+235) le nombre de déplacements domicile <> travail effectués en voiture pour l'accès aux emplois de la commune. Ce constat marque l'intérêt de la concentration emplois/logement pour valoriser les modes actifs et éviter la génération de besoins de stationnement public superflus.

Par ailleurs le taux de motorisation des ménages de la commune est de 1.65 Véhicules / ménage.



8.3. Morphologie urbaine

8.3.1. Un centre-village à l'échelle du piéton

La commune se caractérise par son altitude et son caractère multipolaire (hameaux). Le village principal, Valloire est «compact» et l'ensemble des pôles générateurs se trouve au maximum à 500 mètres du cœur du village (ici l'église a été prise en compte).

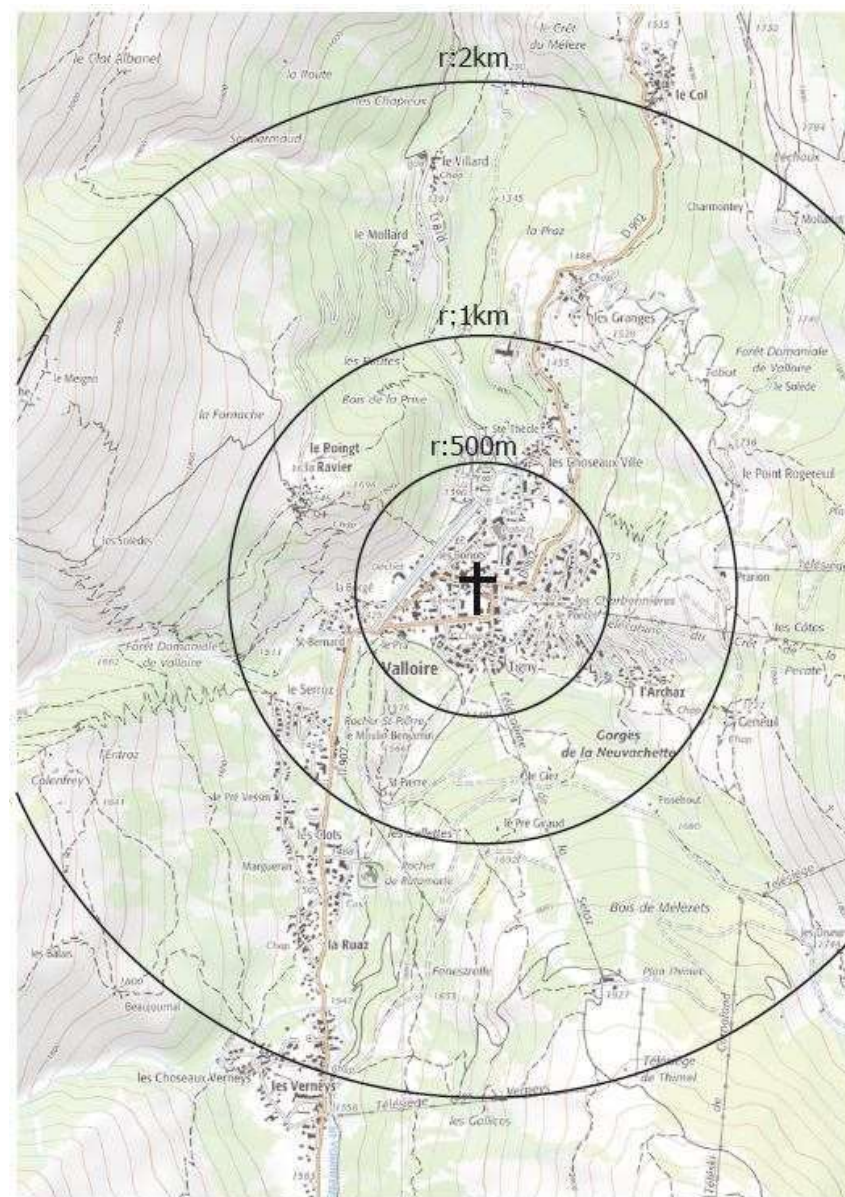
8.3.2. Accès aux pistes aux Verneys et à Moulin Benjamin

Parmi les hameaux situés au Sud de la commune, les Verneys (distant de 2,5 km du centre) et Moulin Benjamin disposent d'un accès au domaine skiable. Au-delà des sports d'hiver ces hameaux restent dépendants du centre de Valloire pour l'accès aux principaux commerces et services. Les autres hameaux de la commune, sont dépendants du centre-village pour l'accès aux principaux commerces et services ainsi qu'au domaine skiable.

8.3.3. Potentiel piéton ?

La topographie marquée et les distances à parcourir discréditent les transports actifs pour les liaisons entre les hameaux les plus éloignés. Toutefois les liaisons inter-hameaux, La Ruaz <> Les Verneys ou les Granges <> Valloire par exemple restent crédibles pour des déplacements de loisirs.

Profil altimétrique de la RD902



8.4. Accessibilité routière et ferroviaire du territoire

8.4.1. Un territoire desservi par l'autoroute

- Valloire n'est accessible que par la route.
- Deux accès routiers dont un fermé en hiver.
- La RD902 irrigue la commune mais sert également de support aux échanges interdépartementaux.

Valloire est située au Sud de la vallée de la Maurienne. Cette vallée est structurée par l'A43 - **Autoroute de la Maurienne**. Cet axe relie l'Italie à la France.

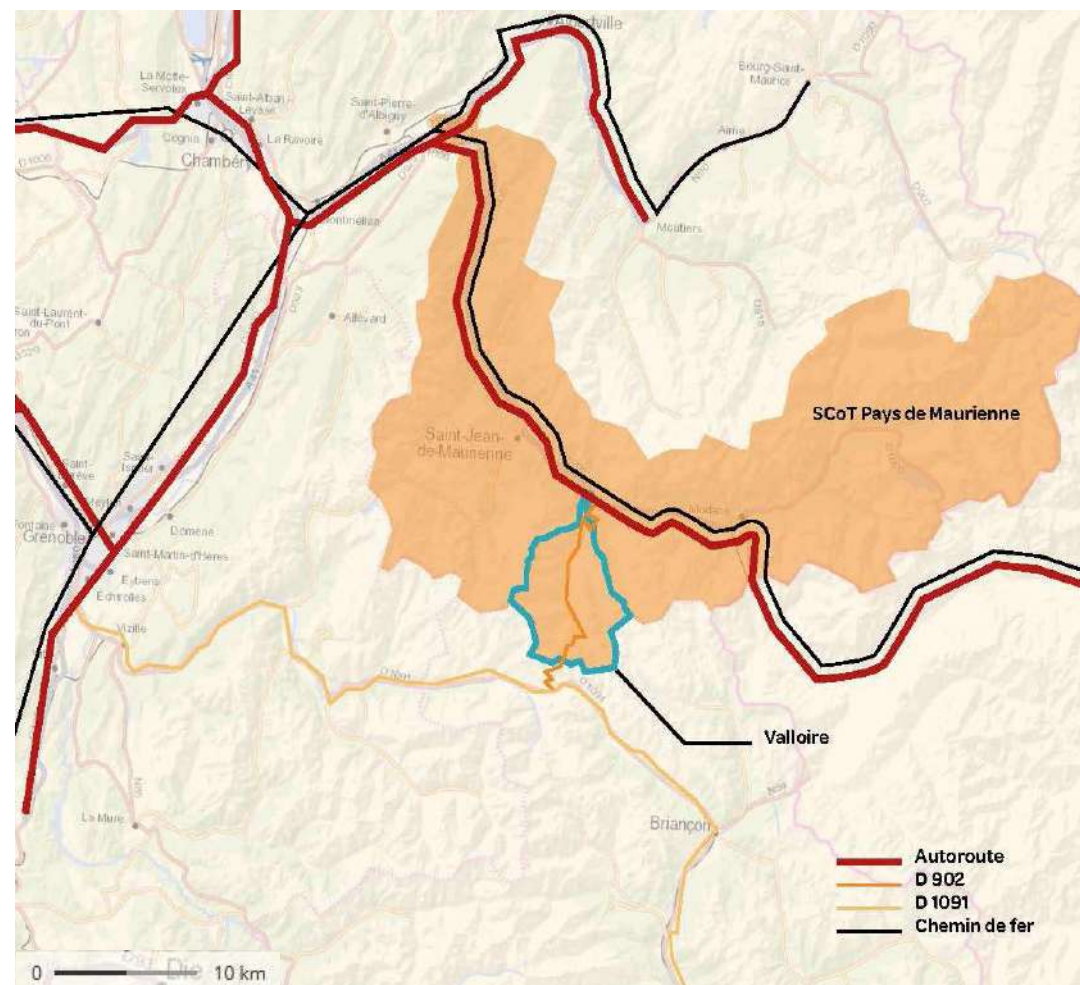
La **route départementale 902** relie la vallée (Saint-Michel-de-Maurienne) au Col du Lautaret (Isère) via le Col du Télégraphe, le cœur de la commune et le Col du Galibier.

Le Col du Télégraphe est situé au Nord de la commune. Il est circulaire toute l'année. A l'inverse, le Col du Galibier, situé au Sud, est fermé d'octobre à juin selon l'enneigement.

Lorsque le col du Galibier est ouvert, la **RD 902 est un axe de transit à l'échelle départementale** entre la Savoie, l'Isère et les Hautes-Alpes.

8.4.2. Le train s'arrête à Saint-Michel

La gare ferroviaire la plus proche est celle de Saint-Michel de Maurienne située à 18 km du centre-ville de Valloire. L'offre ferroviaire est renforcée pendant la saison hivernale et notamment les week-ends de montée en stations.



8.5. Hiérarchisation technique du réseau routier

8.5.2. Le SCoT n'établit pas de hiérarchie

- La RD902 assure deux fonctions pouvant être antagonistes :
 - > Voie principale : support du trafic de transit à l'échelle de la commune.
 - > Voie de distribution : assure l'interface route <> pôles générateurs de déplacements.

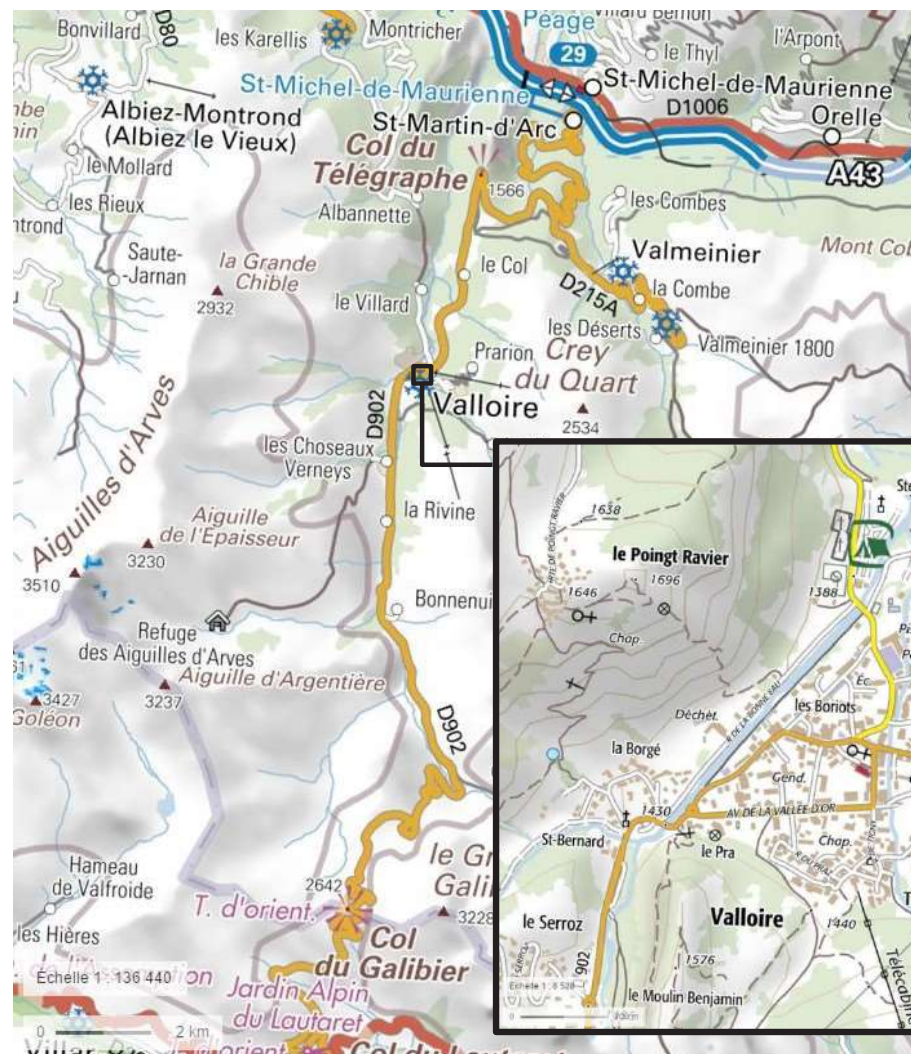
La commune n'est organisée par aucun Plan de Déplacements Urbains. Le SCoT du Pays de Maurienne, dans son avancement actuel, n'établit pas de hiérarchie du réseau routier. En l'absence de document-cadre, la hiérarchie du réseau est déduite de la domanialité des voies.

L'A43 est la voie à grand débit, support du trafic de transit international. La RD902 a la double fonction de voie principale (support des usagers en transit) et de voie de distribution des flux dans les principaux hameaux (accessibilité, échange route <> pôles générateurs).

C'est notamment le cas au centre de Valloire, où la voie de transit, organisée à sens unique, traverse et irrigue le cœur du bourg.

8.5.3. Jusqu'à 10 000 véhicules/jour en hiver

L'analyse des données de comptage fournies par le département de la Savoie permet d'indiquer que lors de la saison hivernale 2015/2016, le trafic journalier moyen s'est élevé à 2 779 véhicules/jours. Lors des phénomènes d'hyper-pointes le débit maximal atteint 9 356 véhicules/jours.



8.6. Modération du trafic dans les hameaux traversés par la RD902

- Limitation de la vitesse dans les zones urbanisées
- L'abaissement systématique de la vitesse maximale autorisée sur la RD902 dans les traversées de bourgs met en évidence la sensibilité de cet axe.
- La réglementation en vigueur, de type «routière» n'est pas à la hauteur de l'enjeu d'apaisement et de sécurité des piétons.

Les photographies ci-contre mettent en évidence les limitations de vitesse en vigueur sur les différentes sections de la RD902 sur le territoire communal.

L'analyse montre que le caractère sensible de la présence d'une route départementale de transit au cœur des hameaux a été intégrée par un abaissement systématique de la vitesse autorisée.

Toutefois, au regard du rôle de cet axe routier dans les échanges intra-hameaux (marche à pied - cf. page suivante), inter-hameaux (notamment en marche à pied, accès aux transports en commun) et des possibilités offertes par le code de la route, les mesures prises semblent insuffisantes pour garantir une pratique «apaisée» et sécurisée du réseau routier.



Valloire - D902 en direction du Col du Télégraphe



Valloire - Centre-ville



Valloire - D902 en direction des Verneys



Valloire - D902 en direction de Valloire



Les Verneys - Entrée Nord



Les Verneys - Entrée Sud

8.7. Aménagements de référence et hameaux sensibles

8.7.1. La traversée des Verneys

La traversée du hameau des Verneys fait l'objet d'un traitement soigné, en zone 30. Cet aménagement permet la continuité du parcours des piétons sur la traversée du hameau. La réduction de la largeur de la voirie (**7.20m reste large pour une zone 30**) et l'ambiance «village» créée par l'aménagement (mise en valeur de la chapelle, choix des matériaux...) permet d'inciter les automobilistes à réduire leurs vitesses.

8.7.2. Liaison Moulin Benjamin <> Valloire

- Des aménagements piétons de référence aux Verneys et entre Moulin-Benjamin et Valloire.

Il est relevé une liaison efficace (trottoir continu, passerelles sur le ruisseau Pessin et la Valloirette) entre le hameau de Moulin Benjamin et le centre-village.

8.7.3. Des traversées et des liaisons à améliorer

La prise en compte des piétons sur la RD902 doit être améliorée sur certains hameaux. Que ce soit au Nord (le site du Col du Télégraphe, le hameau du Col, Les Choseaux-Ville, ...) ou au Sud (La Ruaz, ...), la traversée de certains hameaux et les liaisons piétonnes inter-hameaux peuvent être sécurisées (cheminement propre et séparé de la voirie, plateaux traversant...).



RD 902 - Les Verneys



RD 902 - La Borgé



RD 902 - Sens Verneys > Valloire



RD 902 - Traversée piétonne Moulin Benjamin



RD 902 - Les Verneys



RD 902 - Sens Valloire > Les Granges

8.8. Modération du trafic dans les traversées de hameaux et au centre-village



-La zone 30 (extraits du code de la route)

Dispositif réglementaire apparu en 1990 dans le code de la route français, qui a évolué. A terme, plus de 70% de la voirie en agglomération devrait devenir de la zone 30. Légalement, la zone 30 s'applique en agglomération mais ses principes d'aménagement peuvent être reproduits en dehors des localités (Col du Télégraphe par exemple).

« La zone 30 est **un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulaire** en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. » « Ceci doit **aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons** et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée »

« Plusieurs types d'espaces publics peuvent être rencontrés parmi lesquels par exemple : des rues résidentielles ou de lotissement, des rues de commerces de proximité, rue de distribution du quartier, un tronçon **d'un axe de transit avec présence forte de traversée piétonne...** »

Les secteurs suivants pourraient être traités en zone 30 :

- Le site du Col du Télégraphe (aménagement type zone 30 mais hors agglomération).
- Accès aux TC au hameau du Col (voire 50km/h).
- Accès aux TC au hameau des Granges (voire 50km/h.).
- La traversée du hameau Les Choseaux-Ville.
- La traversée du hameau de Moulin Benjamin.
- La traversée du hameau de la Ruaz.
- L'avenue de la Vallée d'Or et la rue de la Sétaz.



Barby - rue de l'église (73)



Messery - hameau d'Essert (74)



Valloire - rue des Grandes Alpes - RD902 (73)



8.9. Absence d'enjeux fonciers pour la sécurisation de la RD902

- Absence d'aménagement modes doux sur la RD902
- Une voirie de 7 à 8 mètres de large encourage la pratique de vitesses élevées.
- Absence d'aménagements modes doux.

Plusieurs tronçons urbanisés de la RD902 ne sont pas aménagés de manière à permettre des traversées ou des liaisons longitudinales sécurisées en modes doux.

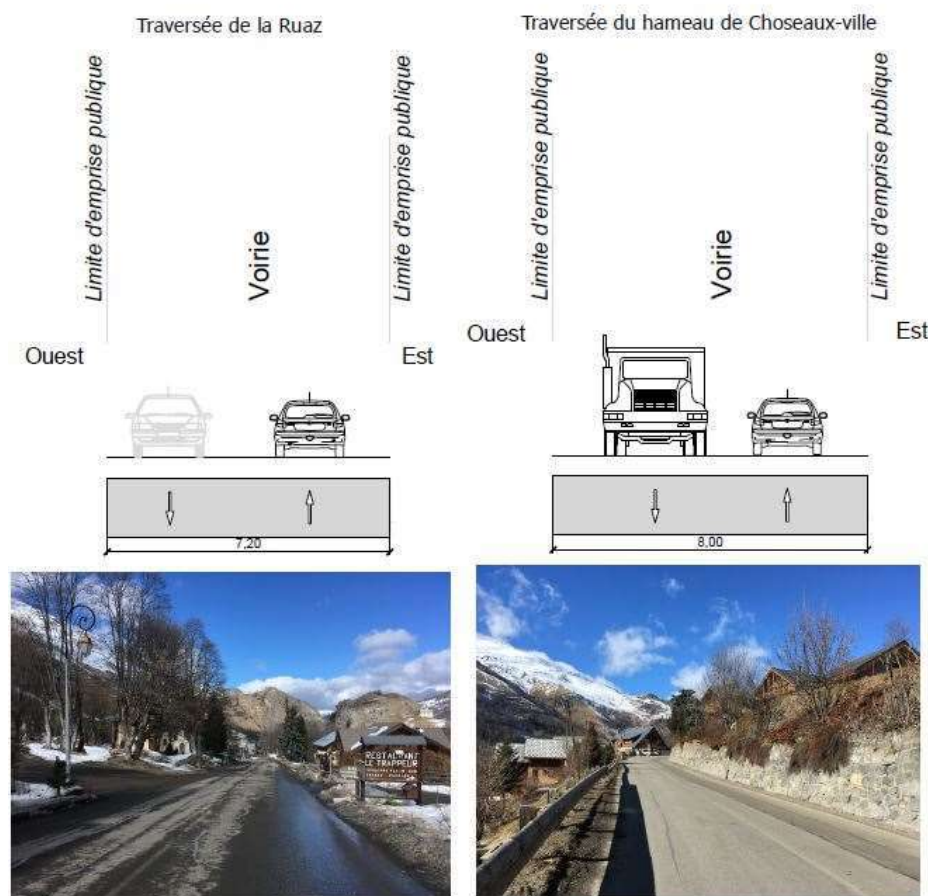
8.9.1. Des possibilités d'aménagement sans remise en question foncière

- Il est possible des créer des trottoirs dans les emprises actuelles.

Les profils en travers effectués sur la RD902 montrent une largeur importante de voirie dédiée intégralement aux véhicules motorisés.

Aussi il est possible, dans les emprises foncières actuelles, d'aménager des trottoirs en réduisant la chaussée, sans que cela n'entrave le trafic sur la RD902.

A titre d'exemple la RD902, au niveau du panneau d'entrée de Valloire, possède une largeur de 5.20m. Sur les sections urbanisées des hameaux le maintien d'une largeur de voirie de 6 mètres à 6.5 mètres est préférable (déneigement, ...). Cela permet malgré tout le développement de trottoirs dans l'emprise actuelle (qui est supérieure à 6.5 mètres)



8.10. Voirie partagée dans les cœurs de hameaux

8.10.1. Usage partagé des voiries dans les cœurs de hameaux anciens

- Les voiries internes des hameaux sont le plus souvent dépourvues de cheminements piétons.
- La mixité transports motorisés/modes actifs est acceptable dans la mesure où ces voies ne sont pas empruntées par le trafic de transit et où la réglementation est adaptée.

Les photographies ci-contre mettent en évidence d'une part l'absence de cheminements piétons sécurisés sur les voies de dessertes des hameaux anciens (voire récents), et sur de nombreuses voies du centre-ville, puis d'autre part l'usage nécessairement partagé de la voirie, entre les piétons et les transports motorisés.

Il est également mis en évidence le caractère patrimonial de certaines constructions (vieilles bâtisses, chapelles, ...).

8.10.2. Une réponse satisfaisante pour les piétons et le patrimoine

Compte-tenu du statut de voie de desserte de ces voies et de l'absence de trafic de transit (présent uniquement sur la RD902), le partage de l'espace public circulable entre les modes actifs (piétons, vélos) et motorisés est une réponse adaptée au besoin de sécurité des piétons. Il convient toutefois d'adapter la réglementation et la signalétique de la voirie à ces usages



Les Granges



Les Granges



Rue du Serroz



La Ruaz



Rue des Plans



Rue du Praz

8.11. Organiser l'apaisement des voies de desserte - mettre en valeur le patrimoine



La zone de rencontre ou zone 20 (extraits du code de la route)

Dispositif réglementaire **apparu en 2008** dans le code de route français.

«Il est intermédiaire entre l'aire piétonne et la zone 30».

«L'objectif est **la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante**. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui. **Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules**. Le stationnement et la circulation des cars sont compatibles et organisés.»

«S'applique sur les lieux où l'on souhaite privilégier la vie locale en donnant la priorité aux piétons sur la circulation des véhicules motorisés».

«Cela concerne fréquemment les secteurs commerciaux, de concentration de services publics, **les quartiers historiques aux rues étroites, les rues résidentielles** lorsque le quartier est peu perméable aux déplacements du reste de l'agglomération».

Toutes les voies de dessertes (pas de trafic en transit) des cœurs de hameaux et du cœur de village de Valloire (Rue du Praz, Rue du Rocher Saint-Pierre, Rue de Tigny...) pourraient être réglementées en zone de rencontre.



Saint-Julien-en-Genevois - Hameau de Cervonnex (74)



Bourg d'Oisans - Rue Graziotti (38)



Daix - rue de Dijon (21)



Gigondas - Coeur de bourg (84)



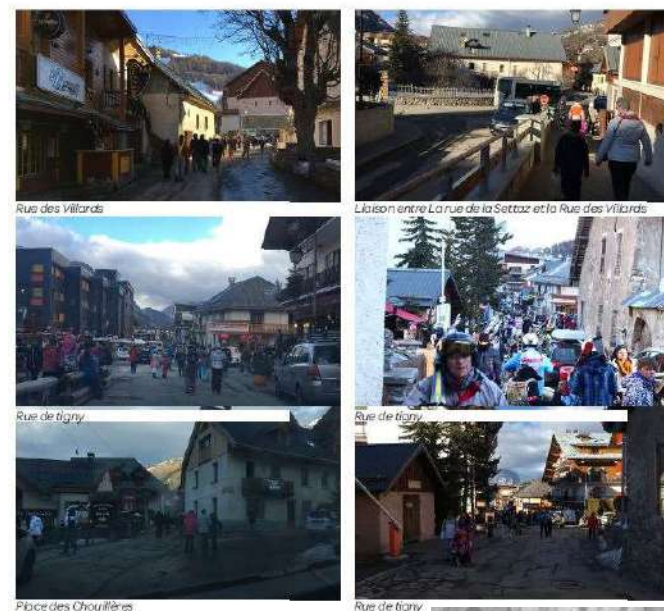
8.12. Axe Villard <> Sétaz <> Tigny : l'axe piéton non réglementé

-L'axe des commerces et des équipements

- Une concentration de commerces et d'équipement sur un espace «à l'échelle» du piéton.

L'axe Nord<>Sud, Villards <> Sétaz <> Tigny concentre sur un linéaire de 500 mètres les principaux commerces et équipements de sports et loisirs de la commune. Il est notamment relevé sur cet axe :

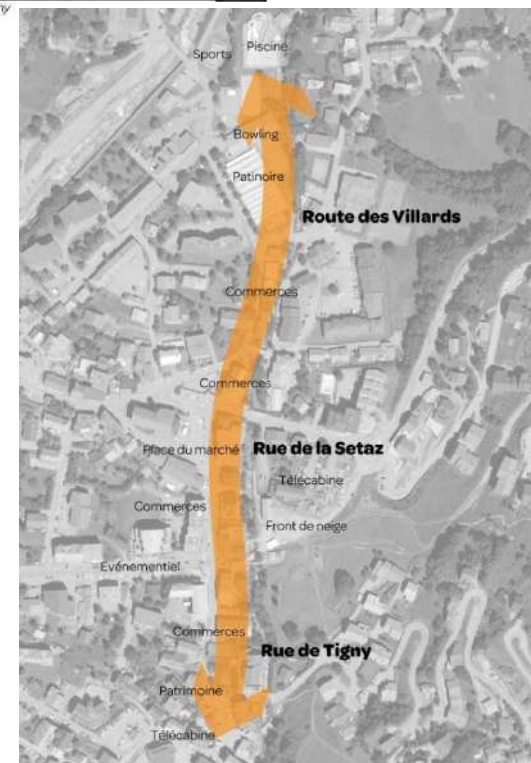
- La piscine, le bowling, le terrain de sport.
- La place du marché, l'église et la mairie
- Les commerces et terrasses de la rue de la Sétaz.
- Le front de neige principal de la station.
- La chapelle de Tigny.
- Les télécabines de la Sétaz et de la Brive.



8.13. Des flux piétons dignes d'une rue piétonne en zone 50 km/h.

- Concentration des fonctions de circulation (VP, transit, TC, ...) sur le cœur de cet «espace piéton».

Cette concentration de pôles générateurs d'activité procure d'importants flux piétons transversaux et longitudinaux à toutes les heures de la journée. A l'heure actuelle la réglementation de la voirie ne prend pas en compte cette configuration/ce potentiel. Au contraire, **le plan de circulation fait converger toutes les fonctions circulatoires sur le cœur de cet espace piéton : la rue de la Sétaz.**



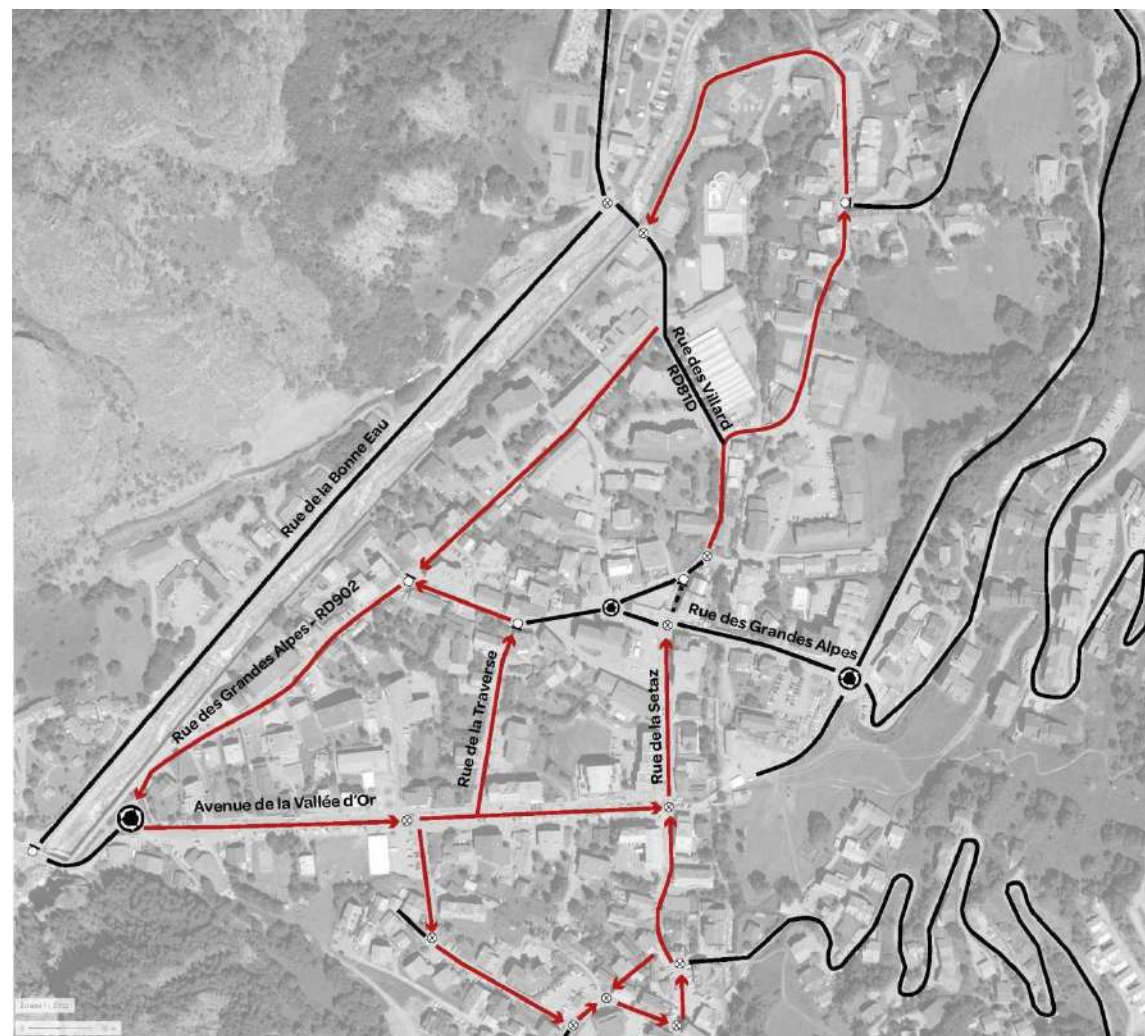
8.14. Un réseau maillé au potentiel non-valorisé.

- Limitation de la vitesse dans les zones urbanisées.
- Le réseau routier du centre-bourg est maillé.
- Piétoniser la rue de Sétaz (front de neige), impose de revoir le plan global de circulation multimodale.

La cartographie ci-contre représente l'organisation actuelle des circulations motorisées dans le centre-ville de Valloire.

L'analyse du document permet de mettre en évidence le caractère maillé du réseau.

Il apparaît notamment **envisageable de détourner la fonction de transit de la rue de la Sétaz en période hivernale. Cette déviation pourrait s'appuyer sur la formée par la Rue des Grandes Alpes, la Rue des Bonnes eaux et la rue des Villards.** L'inversion du sens de circulation de la Rue des Grandes Alpes permettrait de fluidifier la circulation au niveau du carrefour de jonction de la rue des Villards et de la Rue des Grandes Alpes (les mouvements de tourne-à-droite et de tout-droit peuvent être effectués simultanément dans le carrefour).



8.15. Réseau de transports en commun - Accès

8.15.1 Une desserte efficace du territoire communal

- Une desserte efficace du territoire.

La ligne M8 relie Saint-Michel de Maurienne à Valloire. Elle dessert les différents hameaux situés sur le parcours de la RD902, jusqu'aux Verneys. Cette ligne ne fonctionne qu'en période hivernale, de décembre à mars. Hors saison, seuls les scolaires peuvent l'emprunter

8.15.2. Fréquences

- Un fonctionnement saisonnier uniquement

La ligne est parcourue par 6 à 9 cars chaque samedi (suivant le sens) et par 4 à 6 cars en fonction du sens, les jours ouvrés. Le temps de parcours est de 45 minutes entre Saint-Michel et Valloire, soit 50% plus long qu'en voiture.

8.15.3. 22.8€ l'A/R

La tarification d'un aller-retour est de 22.8 euros.

M8

ST-JEAN-DE-MAURIENNE <> ST-MICHEL-DE- MAURIENNE <> VALLOIRE

du 17 décembre 2016 au 14 avril 2017
version 2 du 25 janvier 2017

Voies	EN QUINZETES	NON MOBISAVOIE
Aller simple (A) adulte	12,00€	22,80€
Aller simple moins de 26 ans et étudiants	30,00€	9,50€
Aller retour (AR) adulte	22,00€	21,50€
Aller retour moins de 26 ans / étudiants	15,00€	19,00€
Mobisaveat	60,00€	85,00€

*Taxes de réservation : 1,00€ (+1,00€ en cas d'annulation partielle)
La ligne est accessible aux personnes à mobilité réduite le samedi à raison d'une réservation obligatoire le jeudi avant 17h au 0 820 205 300

Informations et réservations sur

mobisavoie.fr

02 81 00 6 410 205 300



Attention, les horaires sont susceptibles d'être modifiés, pensez à vérifier les informations avant votre voyage.
Les horaires sont accessibles dans le livret des places disponibles.
Pensez à anticiper votre achat de billets.

Au départ St Jean ou St Michel de Maurienne (Valable du 17/12/2016 au 14/04/2017)

	ST-JEAN-DE-MAURIENNE Gare routière	ST-MICHEL-DE-MAURIENNE Gare routière	VALLOIRE Centre	VALLOIRE Verneys	CONDITIONS DE CIRCULATION
-	7:50	8:35	8:50	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam, Dim	
-	9:45	10:30	10:45	Sam et Dim	
-	9:50	9:45	10:00	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	
-	11:50	12:35	12:50	Sam et Dim sauf du 04/02/17 au 13/02/17	
-	12:00	12:50	13:05	Sam et Dim du 04/02/17 au 13/02/17	
-	12:30	13:12	13:25	Mer Période Scolaire ZONE A	
-	13:00	13:45	14:00	Sam	
-	14:00	14:45	15:00	Sam et Dim	
-	14:00	14:45	15:00	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	
-	16:00	16:50	16:45	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven vacances scolaires zone A	
-	16:00	17:00	17:10	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven en période scolaire zone A	
-	16:25	17:10	17:25	Sam et Dim	
-	17:45	18:30	18:45	Mar, Ven en Période Scolaire Zone A	
17:50	18:10	18:55	19:12	Vendredi en Période Scolaire zone A	
-	18:00	18:45	19:00	Sam sauf le 04/02/17 et le 11/02/17	
-	18:30	19:15	19:30	Sam du 04/02/17 et 11/02/17	

Tous les arrêts desservis :

- Saint-Jean-de-Maurienne
 - Gare routière - SNC
 - Saint-Michel-de-Maurienne
 - Gare routière - SNC
- Saint-Martin-d'Arc
 - École primaire
- Valloire
 - Le Col
 - Les Granges
 - Les Chapeaux
 - Centre
 - Moulin Benjamin
 - UCPA
 - La Rue
 - Les Verneys centre
 - Les Verneys

Au départ de Valloire (Valable du 17/12/2016 au 15/04/2017)

	VALLOIRE Verneys	VALLOIRE Centre	ST-MICHEL-DE-MAURIENNE Gare routière	ST-JEAN-DE-MAURIENNE Gare routière	CONDITIONS DE CIRCULATION
6:35	6:45	7:32	8:00	Lundi période scolaire Zone A	
6:50	7:00	7:45	-	Lun, Jeu période scolaire Zone A	
7:45	8:00	8:45	-	Sam et Dim	
10:00	10:15	11:00	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam, Dim	
10:45	11:00	11:45	-	Sam et Dim	
13:00	13:15	14:00	-	Sam et Dim	
15:30	15:45	16:30	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	
16:00	16:15	17:00	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	
16:30	16:45	17:30	-	Sam et Dim	
17:15	17:30	18:15	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam, Dim	

Remarques :

Période scolaire zone A : du 3/02/17 au 17/02/17 et du 06/03/17 au 14/04/17



8.16. Réseau de transports en commun – Interne

8.16.1 6 lignes internes gratuites

- Les principaux hameaux sont desservis avec des fréquences correctes.

Le schéma ci-contre représente le réseau de transport en commun interne de la station. Il est mis en évidence l'existence de 6 lignes organisées en étoiles autour du village et fonctionnant de 8h à 18/20h environ avec des fréquences diverses:

- Charbonnières <> Valloire (Fréquence 10 minutes).
- Espace Nordique (Les Verneys) <> Valloire (F 15').
- Le Serroz (M. Benjamin) <> Valloire (F20').
- Hameau du Col <> Valloire (F30').
- Crêt de Brive <> Les Plans (F30').
- L'Archaz <> Valloire (F40').

Les hameaux de Poingt Ravier, Les Villards et le Mollard ne sont pas desservis.

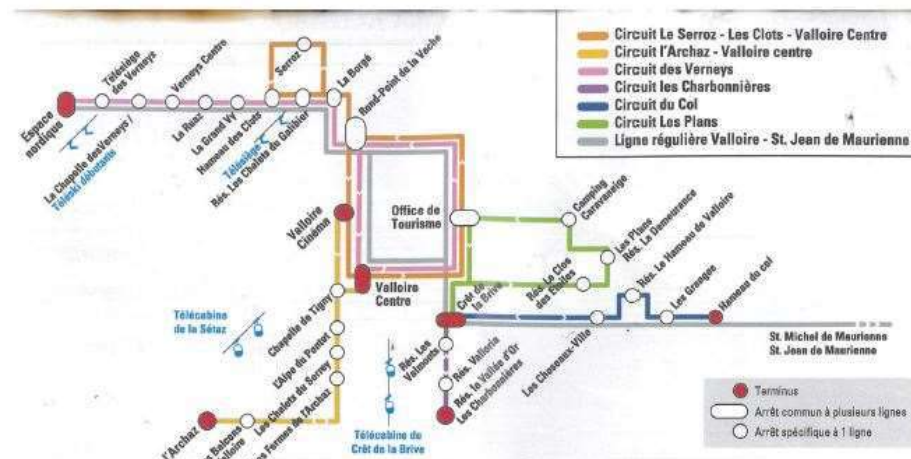
8.16.2. Pas d'horaires définis

- La lisibilité des arrêts et des horaires font offices de principaux points noirs.

Compte tenu des difficultés de circulation et du caractère imprévisible des horaires, ces lignes ne desservent pas les arrêts avec des horaires définis.

8.16.3. Visibilité réduite des arrêts

La visibilité et le confort des arrêts sont réduits : pas d'abris, ...



8.17. Offre de stationnement

8.17.1. Stationnement public / privé

- **1442 places de stationnement au total.**
- **Une répartition équilibrée entre stationnement public et privé.**

La cartographie ci-contre représente les principales poches de stationnement public et privé du centre de Valloire (exclus : Charbonnière, Archaz...)

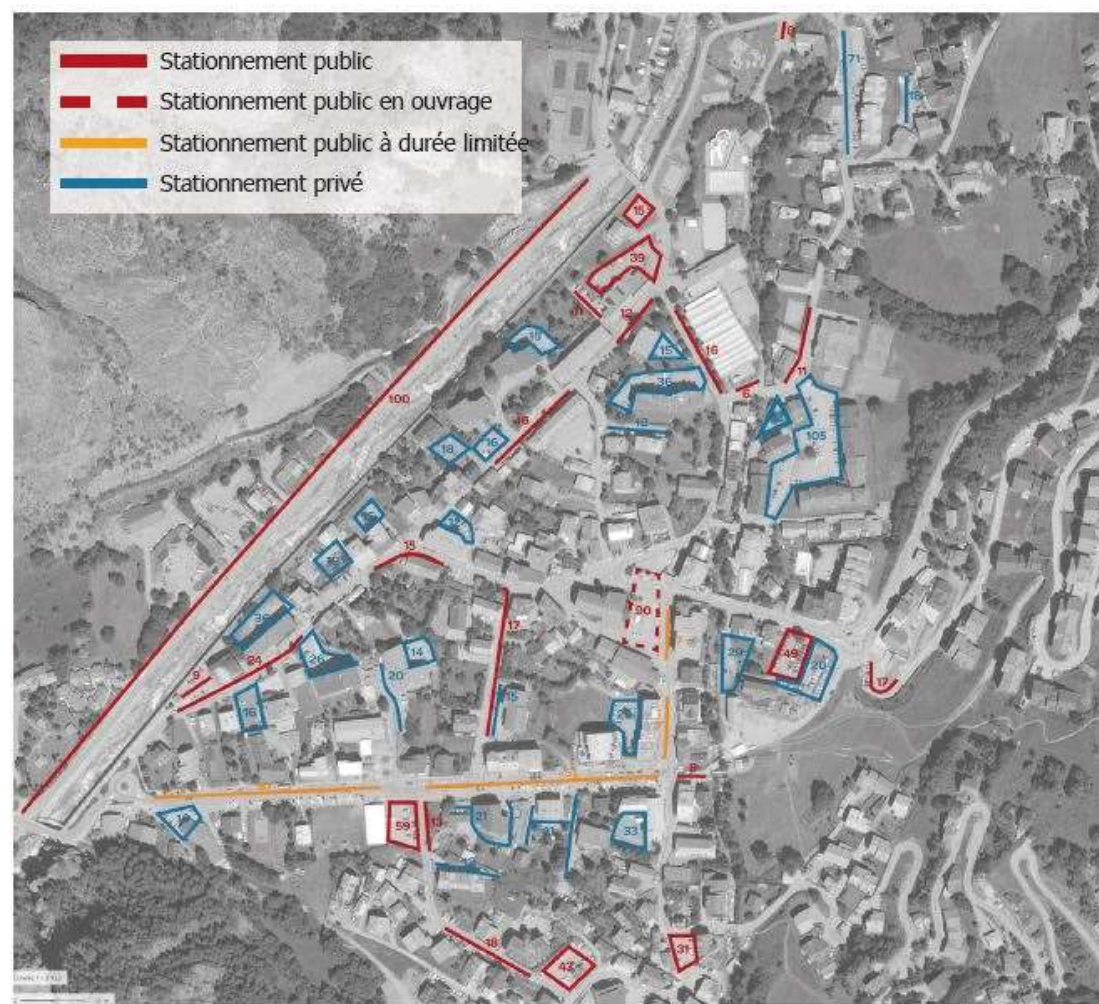
Il a ainsi été relevé sur ce périmètre 759 places publiques et 683 places privées. L'offre de stationnement est donc équitablement répartie entre places publiques/privées.

8.17.2. Zone bleue

Le long de l'Avenue de la Vallée d'Or et de la rue de la Sétaz, le stationnement est réglementé en zone bleue afin de limiter le stationnement de longue durée et permettre une rotation optimisée aux abords des commerces.

8.17.3. Parking de l'église

Le parking souterrain situé sous la place de la mairie possède une offre de stationnement de 90 places. Les deux premières heures sont gratuites, le tarif passant ensuite à 2€/h jusqu'à un maximum de 16€/ jour. La tarification encourage les usagers de courtes durées et les habitants saisonniers ou annuels (offres d'abonnements incitatives). La tarification n'encourage pas le stationnement journalier ou hebdomadaire.



8.18. Caractéristiques du stationnement

8.18.1 Difficile lecture stationnement/voirie et public/privé dans les secteurs anciens

- Difficile lisibilité de l'offre de stationnement dans les secteurs anciens.

- Saturation impactant le paysage du centre et réserves de capacité en périphérie.

Globalement l'aménagement et la signalisation rendent parfois complexes la dissociation entre offre voirie, offre autorisée et offre publique dans les hameaux anciens (Tigny notamment).

8.18.2. L'impact de l'enneigement

L'enneigement contribue au manque de lisibilité de l'offre de stationnement en masquant la signalétique au sol.

8.18.3. Des réserves de capacité hétérogènes

Les relevés d'occupation ponctuels montrent la saturation de l'offre dans le centre de Valloire tandis que les parkings situés à proximité immédiate du centre-ville bénéficient de réserves de capacité significatives (rue de la Bonne Eau, Nord de Moulin Benjamin, ...).

8.18.4. Un second parking de front de neige aux Verneys

L'aménagement du parc de stationnement du hameau des Verneys, couplé à la présence du «caravaneige» et à la proximité du télésiège des Verneys confère à ce hameau la fonction de «second front de neige» pour les skieurs automobilistes.



Rue du Praz



Place des Chouillères



Avenue de la Vallée d'Or



Parking Borgé



Chemin des granges



Parking Moulin Benjamin

8.19. Evaluation : les secteurs préférentiels d'urbanisation

Barème d'évaluation pris en compte	++	+	-	--
PROXIMITE DES EQUIPEMENTS	Nombreux équipements	Quelques équipements	Equipements proches	Sans equi. proches
PROXIMITE DES COMMERCE ET SERVICES	Nombreux commerces	Quelques commerces	Commerces proches	Sans comm. proches
RELATION URBANISATION / RD902	Apaisée ou à distance	Partiellement apaisée	Non apaisée mais peu de relation / urbanisation	Non apaisée et relation forte
LIAISONS PIETONNES INTER-HAMEAUX	Trottoirs de liaisons N et S	Trott. de liaisons N ou S	Sans trottoirs, sentiers	Isolé
ACCES ET DESSERTE TC	Desserte CD73 + navette avec fréquence sup. 20'	Desserte CD73 + navette avec fréquence inf. 20'	Absence CD73 + navette avec fréquence inf. 20'	Non desservi

Evaluation	Le Col	Les Granges	Les Choseaux-Ville	Valloire	Le Poingt Ravier	L'Archaz	Serroz-M. Benjamin	La Ruaz	Les Verneys
PROXIMITE DES EQUIPEMENTS	--	--	--	++	--	--	+	--	+
PROXIMITE DES COMMERCE ET SERV.	--	--	--	++	--	--	+	--	+
RELATION URBANISATION / RD902	-	-	--	+	++	++	+	--	+
LIAISONS PIETONNES INTER-HAMEAUX	-	-	+	++	-	-	+	-	-
ACCES ET DESSERTE TC	+	+	+	++	--	-	++	++	++

8.20. Synthèse mobilité / stationnement

8.20.1. Le développement du village principal

Le développement du village de Valloire permet, au-delà de l'accès au stationnement de «générer», tant pour l'activité touristique que pour la vie quotidienne (école, commerces, services, ...), des usagers non captifs de l'automobile. Dans une moindre mesure l'urbanisation des secteurs des Verneys ou de Moulin Benjamin permet d'éviter le recours à l'automobile pour certains déplacements (ski).

8.20.2. Potentiel cœur piéton

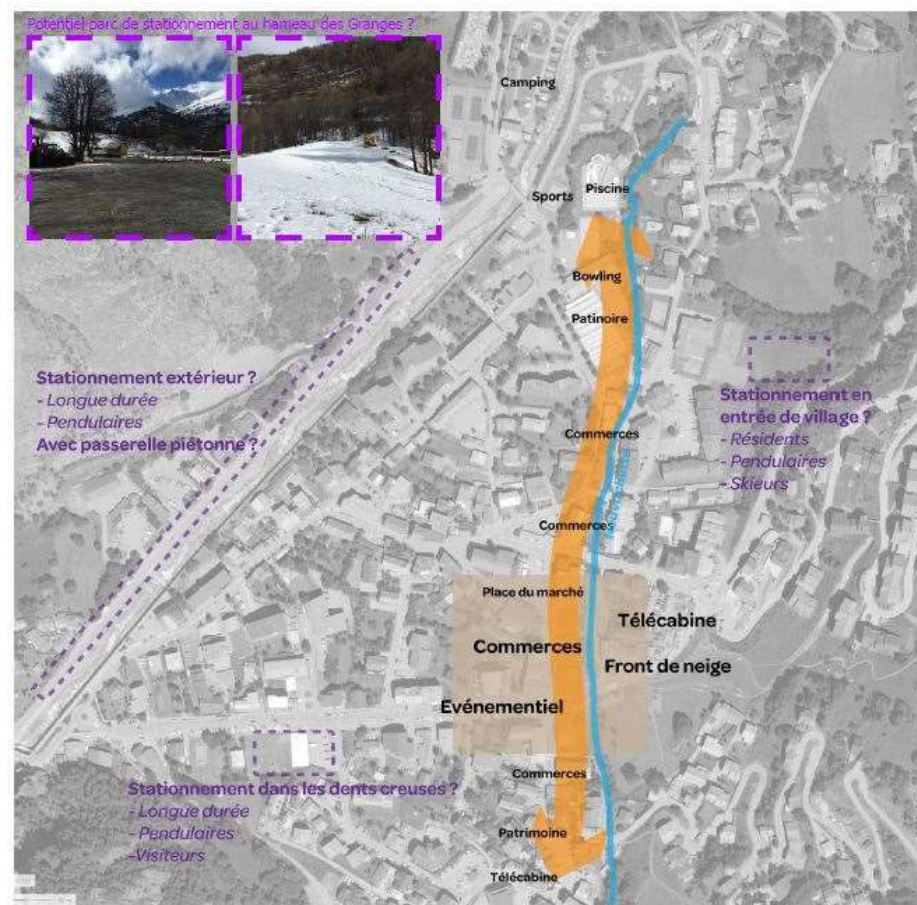
Le centre de Valloire présente un potentiel non valorisé de cœur de village piéton. L'amélioration du confort des cheminements piétons et des espaces publics passent invariablement par la refonte du plan de circulation multimodal.

8.20.3 Stationnement / espace public

Le cœur de village est aujourd'hui très impacté par la présence systématique de véhicules en stationnement dans le paysage urbain. L'amélioration de cette faiblesse passe d'abord par la connaissance des besoins des différentes catégories d'usagers (pendulaires, skieurs, résidents, accès aux commerces, ...) puis peut-être ensuite par la mobilisation de foncier en hyper-centre, en périphérie du centre ou en entrée de ville pour répondre à ces besoins (services associés, ...).

8.20.3. Sécuriser la RD902

L'urbanisation de hameaux mal desservis par les transports en commun et éloignés des pôles de service est contre-indiquée. La sécurisation des liaisons piétonnes (vers les arrêts de navette notamment) reste malgré tout un enjeu essentiel pour répondre au besoin des usagers actuels.



Orientations et objectifs du SCOT :

- *Tenir compte du maillage de bourgs, villages et stations.*

Le PLU devra être un outil pour maintenir la dynamique de village à l'année tout en valorisant ses atouts touristiques toutes saisons, sa richesse patrimoniale et naturelle ainsi que sa notoriété et naturelle ainsi qu'à la notoriété du col du Galibier.

Ces enjeux sont liés aux hommes, au territoire, au domaine skiable, à la performance des équipements et la diversité de l'offre :

> la valorisation de ses équipements par :

- une amélioration durable de la qualité de l'immobilier de loisirs,**
- le soutien de l'hôtellerie familiale encore présente sur la commune,**
- l'optimisation du domaine skiable et des remontées mécaniques,**
- la diversification « durable » des activités,**
- la valorisation du tourisme culturel basé sur un patrimoine riche (église baroque du XVIIe).**

> le développement de la qualité de vie dans la commune :

- en favorisant la restructuration urbaine, une organisation raisonnée des espaces, un développement harmonieux et économe en foncier,**
- en confortant et développant les services de proximité,**
- en fluidifiant les déplacements pour accéder à la commune, les déplacements dans la commune entre les différents hameaux et pôles d'attractivité,**
- en intégrant le développement durable au cœur de la vie de la station,**
- en organisant les conditions d'accueil et de vie des travailleurs saisonniers,**
- en rendant accessible l'ensemble de la commune et des équipements aux personnes à mobilité réduite.**

L'enjeu du PLU sera de concilier le développement économique 4 saisons et la vie dans la commune au quotidien. Un diagnostic hiérarchisé et partagé permettra de confirmer ou d'infirmier notre première perception

Au regard du diagnostic, de la synthèse « atouts-contraintes », de l'analyse croisée des différents enjeux et leur hiérarchisation, les élus se prononceront sur les tendances qu'ils souhaitent soutenir, accompagner ou au contraire contrer par une intervention volontariste, en réfléchissant aux conséquences de leurs choix pour la collectivité.

Au regard du diagnostic (démographie, tourisme, activités économiques, équipements, habitat, transports, environnement...) et de l'analyse croisée des différents enjeux, la définition des enjeux, leur hiérarchisation et le tableau des souhaits, un tableau sera réalisé afin de présenter trois scénarii. Ils seront définis (ralentissement, fil de l'eau, volontariste) à l'aide de prévisions quantitatives et qualitatives à 10 ans (travail prospectif). Les incidences sur la consommation d'espace, d'équipements, sur les transports, sur l'environnement seront mesurées...